



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

**POUR LE TERRITOIRE
DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARDENNE RIVES DE MEUSE
(CCARM)**



Version du 12/11/2021

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

**Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
pour le territoire d'Ardenne rives de Meuse**

Établi entre

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, **représenté par le Président, M. Bernard DEKENS**, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du **17 novembre 2021**

d'une part,

Et

L'État, représenté M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État »,

Le **Conseil Régional Grand-Est**, représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Régional,

Le **Conseil Départemental des Ardennes**, représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit :

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les Collectivités Locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce Pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Ce Pacte intègre le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) que la Communauté de Communes a conclu avec le Conseil Régional et le Contrat de Territoire qu'elle a conclu avec le Conseil Départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire définie par la Communauté de Communes, c'est-à-dire un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné dans le champ de ses compétences, et d'un diagnostic environnemental, ce Pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

L'ambition de la Communauté de Communes par ce pacte, nourri de son projet de territoire, est de faire de son territoire un espace de bien-vivre pour la population.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à échelle de l'intercommunalité. Elle rend visible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

La réussite de cette contractualisation « innovante » repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

Ce PTRTE, comme le Projet de Territoire, avant approbation de l'assemblée délibérante, a fait l'objet de débats et de concertations sous la forme de groupes de travail dédiés.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du Pacte

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité.

Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural¹.

Par ailleurs, le présent Pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, interterritoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du Pacte

Le PTRTE de la Communauté de Communes décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;

¹

Plan d'actions en faveur des territoires ruraux couvrant de nombreux domaines (Numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, déplacement etc.).

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma Régional de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et sa déclinaison locale le POCE de la Communauté ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du Pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département, le Pacte de la Communauté de Communes est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire ;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets.

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du Pacte

Le PTRTE est défini à l'échelle de la Communauté de Communes et conclu pour une durée de six ans.

Le Pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du Pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 : Les engagements communs aux signataires

Les signataires du Pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le Conseil Régional et le Conseil Départemental assisteront la Communauté de Communes dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du Pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le Pacte territorial (Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté de communes est le Sous-Préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières.

Article 5-3 - Les engagements du Conseil Régional Grand Est

Le Conseil Régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du Conseil Régional concernant le Pacte de la Communauté de Communes est l'élu régional référent PTRTE pour les Ardennes. Ainsi que :

Benjamin COSTENOBLE, directeur de la Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
Stéphane PERREAU, chargé de mission Contractualisation, Direction de la cohésion des territoires
Alain LOBET, chef de service développement territorial, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun

Ophélie ALEXANDRE, chargée de mission Pacte Ardenne, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun

Article 5-4 – Les engagements du Conseil Départemental des Ardennes

Le Conseil Départemental accompagne la réalisation du Pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le Conseil Départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le Conseil Départemental.

Le contact du Conseil Départemental concernant le pacte de Communauté de Communes est
Igor DUPIN, Directeur Général des Services

Article 5-5 – Les engagements de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

La Communauté de Communes s'engage à :

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la Communauté de Communes sont :

- Marc-Henri LIGONECHE, Directeur Général des Services : dg@ardennerivesdemeuse.com
- Ludvic BETTINESCHI, Directeur Général Adjoint : l.bettineschi@ardennerivesdemeuse.com
- Samuel RIBEIRO, Responsable du Pôle Développement du Territoire : s.ribeiro@ardennerivesdemeuse.com
- Lothaire CLAUDEL, chargé de mission : l.claudel@ardennerivesdemeuse.com

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le Comité de Pacte Intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental accompagnent la Communauté de Communes dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le Préfet de Département ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le Président du Conseil Départemental des Ardennes ou son représentant,
- le Président du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent Pacte.

Ils constituent un Comité de Pacte Intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce Comité de Pacte Intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse présente le bilan du Pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du Pacte - le Comité de Suivi du Pacte de Territoire

La Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse assure l'élaboration du Pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du Pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire.

Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire.

Ce comité est le lieu de définition du Pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le Comité de Suivi du Pacte de la Communauté de Communes est composé :

- M. SONNET, Maire de Fumay et 4^e Vice-Président de la Communauté ;
- Mme FLORES, 1^{ère} Adjointe au Maire de Haybes et 6^e Vice-Présidente de la Communauté ;
- M. DEFORGE, Maire de Hargnies et 7^e Vice-Président de la Communauté ;
- M. PRIGNON, Maire de Aubrives et 9^e Vice-Président de la Communauté ;
- Mme BODART, maire de Hierges, membre du Conseil de Communauté ;
- Techniciens de la Communauté.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établit à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du Pacte – les indicateurs de suivi

La Communauté de la Communauté identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du PTRTE.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le Pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La Communauté de Communes définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est

Le 18 novembre 2021

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | |
|---|-----------------------------------|
| <u>Le Président de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse</u> | |
|  Communauté de Communes ARDENNE rives de meuse | Bernard DEKENS |
| <u>Le Préfet des Ardennes</u> | |
|  PRÉFET DES ARDENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i> | Jean-Sébastien LAMONTAGNE |
| <u>Le Président du Conseil Régional</u> | |
|  Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE <i>L'Europe s'invente chez nous</i> | Boris RAVIGNON, Vice-président |
| <u>Le Président du Conseil Départemental des Ardennes</u> | |
|  ARDENNES <i>Conseil Départemental</i> | Noël BOURGEOIS |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | |
|---|--|
|  | <u>Caisse d'Allocations Familiales</u> |
|  | <u>Banque des Territoires</u> |
|  | <i>Sous réserve d'éligibilité des projets,</i> <u>Agence de l'Eau Seine Normandie</u> |
|  | <u>Agence de l'Eau Rhin-Meuse</u> |
|  Etablissement Public Foncier de Grand Est | <u>Etablissement Public Foncier de Grand Est</u> |
| | |
| | |

Table des matières

Préambule3

Fascicule n°1 - Le Pacte du territoire15

Glossaire des acronymes16

1/ Présentation générale du territoire20

20

20

20

21

24

25

28

30

34

40

44

2/ Les enjeux du territoire selon 6 orientations stratégiques46

47

47

53

57

60

63

63

65

70

70

75

79

86

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

86

89

89

90

90

93

94

96

96

97

98

3/ Moyens d'intervention de l'État et des partenaires99

Fascicule n° 2 – Objectifs, plan d'actions opérationnel et projets prioritaires102

114

115

Plan d'actions opérationnel117

119

127

132

149

154

173

Version du présent document : 12/11/2021

Fascicule n°1 - Le Pacte du territoire

Glossaire des acronymes

ABF : Architectes des Bâtiments de France

ACAG : Avenir Commercial et Artisanal Givetois

ACCEM : Aide de la Communauté de Communes aux Études en Médecine

ACCES : Aide de la Communauté de Communes aux Études Supérieures

ACCIM : Aide de la Communauté de Communes à l'Installation des Médecins

ACT : Ardennes Compétences Territoriales,

ADAP : Agenda d'Accessibilité Programmée

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Adil : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement,

ADT : Agence Départementale du Tourisme.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS : Agence Régionale de Santé

AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité

AVEC : Association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDC : Caisse des Dépôts

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CEJ : Contrat Enfance-Jeunesse

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CISE : Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

CLS : Contrat Local de Santé (CLS)

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chooz

CODEC : Contrats d'objectifs déchets et économie circulaire

CPAM : Caisse Primaire d'Allocation Maladie

CPER : Contrats de Plan État-Région

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Energétique

CTG : Conventions Territoriales Globales

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

DAAC : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial. Il s'inscrit dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT

DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EHPAD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPAMA : Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

EPFGR : Etablissement Public Foncier de Grand-Est

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FISAC : Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

GEIE : Destination Ardenne Groupement Européen d'Intérêt Economique

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

MOT : Mission Opérationnelle Transfrontalière

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LHI : Lutte contre l'Habitat Indigne

Loi dite « 4D » : projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Loi ELAN : loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, a pour projet de faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles

Loi dite LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

Loi MAPTAM : loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM »

OCMR : Opération Collective en Milieu Rural

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

OTC : Office de Tourisme Communautaire

ORU : opérations de Renouvellement Urbain

POCE :

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

POCE : Pacte Offensive Croissance Emploi

MFS : Maison France Services

MILO : Mission Locale

MSAP : Maison de Services au Public

OCMR : Opération Collective en Milieu Rural

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAPI Meuse : Programme d'Action et Prévention des Inondations

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, anciennement Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

PAVE : Plan de mise en place de l'Accessibilité des Voiries et des aménagements des Espaces publics

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PEC : Parcours Emploi Compétences

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PNRA : Parc Naturel Régional des Ardennes

POCE : Pacte Offensive Croissance Emploi

P.P.I : Plan Particulier d'Intervention

PTRTE : Pacte de Relance Territorial de Relance et de Transition Ecologique est le nom que prend le CRTE dans le cadre de la Région Grand-Est

RAM : Relais d'Assistantes Maternelles

RDTA : Régie Départementale des Transports des Ardennes

RFID : Radio Frequency IDentification, en français, « Identification par Radio Fréquence »

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

RGPD : Règlement sur la Protection des Données

Réseau ELFES : Réseau transfrontalier de randonnée qui propose une vaste boucle de neuf kilomètres avec une balade ludique pour les enfants

RPE : Relais Petite Enfance

SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

SEM ENR : Société d'Economie Mixte ENergies Renouvelables. Entreprise de droit privé dont l'actionnariat public est majoritaire

SMA : Sites Multi-Accueil

SMTDA Valodéa : Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais

SNTEDDS : Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable du Sport

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRDT : Schéma Régional de Développement Touristique du Grand Est, politique de développement de nouveaux pôles touristiques, concentration des activités touristiques, culturelles, économiques et patrimoniales

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TEC : Transport en Commun de la société Opérateur de Transport de la Région Wallonne (Belgique)

THD : Très Haut Débit

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication (transcription de l'anglais Information and Communication Technologies, ICT)

TDZG : Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture / United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZOAST Ardennes : Zone d'Accès Aux Soins Transfrontaliers - Ardennes.

1/ Présentation générale du territoire

1.1/ Le territoire du Pacte



Le District de la Basse Meuse a été créé le 1^{er} janvier 1988. Puis, par arrêté du Préfet du 31 décembre 2001, le District est devenu Communauté de Communes de la Région de CHOOZ afin de s'accorder avec les dispositions en vigueur sur la loi dite « Chevènement » du 12 juin 1999. La Communauté de Communes de la Région de CHOOZ prend le nom de Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse le 1^{er} août 2004, nommée « la Communauté » dans le présent document. En 2014, les communes de Revin et d'Anchamps intègrent l'intercommunalité, portant ainsi à 19 le nombre de Communes-membres de cet EPCI à fiscalité propre.

La Communauté est située au Nord du Département des Ardennes, à l'extrême Nord-Ouest de la Région Grand Est. Le territoire recouvre 5,2 % du territoire ardennais. Couramment appelé la Pointe des Ardennes, il jouit d'une situation géographique particulière puisqu'il correspond à une avancée française dans le territoire belge. Ainsi, la plupart des Communes dispose d'une frontière avec la Belgique, facilitant les échanges transfrontaliers.

La Communauté compte 27 232 habitants (Population légales INSEE millésimées 2018 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021), soit 10 % de la population ardennaise et 0,5 % de la population du Grand Est.

1.2/ Les enjeux globaux du territoire

1.2.1/ Données générales

Le territoire de la Communauté est semi rural avec une densité moyenne de 105 habitants par km² en 2017. Le territoire est caractérisé par un massif forestier, traversé en vallée par la Meuse, longée par la ligne SNCF Givet/Charleville-Mézières. Le territoire s'organise autour de **2 centres-bourgs (conformément à la définition du CGCT article L2334-21) au sud : Revin ; au nord : Givet ; et 2 bourgs de centralité : les couples Vireux-Wallerand/ Vireux-Molhain et Fumay/Haybes.**



Ce territoire est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) dont la charte comprend 8 thèmes d'action en lien avec la démarche du projet de territoire de la Communauté. Le PNRA regroupe 92

Cartographie du Parc Naturel Régional

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Communes totalisant 74 862 habitants (INSEE, population légale millésimée 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017) et 3 EPCI ardennais.

1.2.2/ Un ralentissement de la baisse démographique sur la période récente

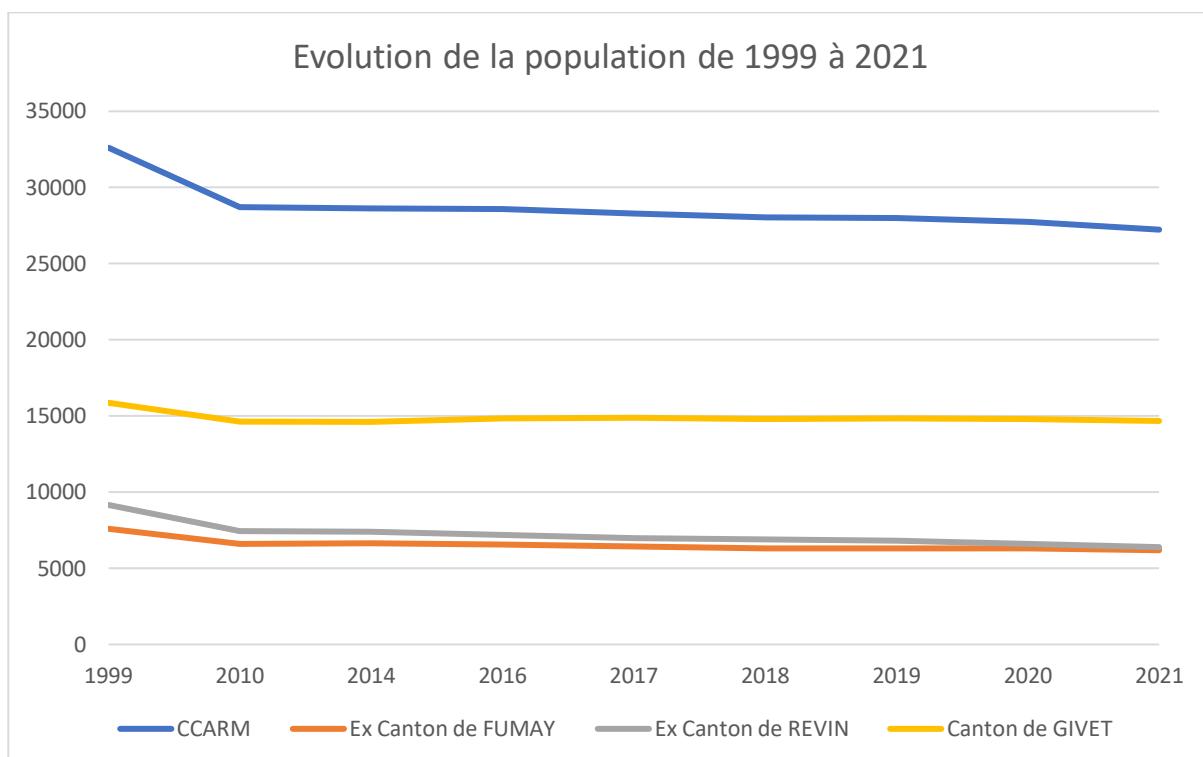
Entre les années 1999 et 2017, l'évolution démographique sur le territoire de la Communauté est marquée par une baisse de 12,3 %. La population de Givet et Revin a baissé avant de se stabiliser avec une légère baisse entre 2010 et 2014 tandis que le canton de Fumay a vu sa population décroître progressivement entre 1999 et 2010 avant de se stabiliser depuis.

Malgré tout, la tendance générale est une nette baisse de la population entre 1999 et 2021 : -19% sur l'ancien canton de Fumay, -30% pour l'ancien canton de Revin, celui de Givet ne reculant que de 8%.

La population de Revin a donc diminué plus vite par rapport au canton de Givet ou à l'ancien canton de Fumay, au département des Ardennes (- 8 %), à la Région (- 0,5 %) et à la France métropolitaine (+ 11,5 %). La Commune de Givet a connu un épisode d'accroissement.

| Zones géographiques | Nombre d'habitants | | | | | | | | | Evolution population 1999 - 2021 (%) |
|---|--------------------|------------|------------|------------|---------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|
| | 1999 | 2010 | 2014 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| Canton de Givet | 15 863 | 14 633 | 14 612 | 14 843 | 14 879 | 14 811 | 14 850 | 14 811 | 14 658 | -6,63 % |
| Ex Canton de Fumay | 7 591 | 6 612 | 6 625 | 6 570 | 6 437 | 6 304 | 6 313 | 6 319 | 6 186 | -18,51 % |
| Ex Canton de Revin | 9 156 | 7 445 | 7 417 | 7 188 | 6 988 | 6 915 | 6 827 | 6 600 | 6 388 | -30,23 % |
| CCARM | 32 610 | 28 690 | 28 608 | 28 601 | 28 304 | 28 030 | 27 990 | 27 730 | 27 232 | -14,96 % |
| Département des Ardennes | 290 452 | 283 250 | 279 715 | 275 371 | 273 579 | 271 845 | 269 630 | 267 496 | 265 213 | -7,90 % |
| Ex-Région Champagne-Ardenne | 1 342 202 | 1 339 487 | 1 336 053 | 1 339 008 | 1 339 299 (1) | 1 323 396 | 1 317 548 | 1 311 830 | 1 305 723 | -2,72 % |
| Région Grand Est | 5 387 509 | --- | --- | --- | --- | 5 550 389 | 5 543 407 | 5 536 002 | 5 592 311 | +3,80 % |
| France métropolitaine | 58 513 700 | 61 795 238 | 63 070 344 | 63 697 865 | 64 027 784 | 64 844 037 | 64 988 222 | 65 123 843 | 65 249 843 | +11,51 % |
| Canton de REVIN après 2015 : 13 219 en 2018 / 13 140 en 2019 / 12 919 en 2020 / 12 574 en 2021 | | | | | | | | | | |
| (1) Résultat obtenu en additionnant les populations légales 2014 des Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne | | | | | | | | | | |
| Source : RP 2030, 2019, 2011, 2007 et 1999 / INSEE : Estimation de population au 1 ^{er} janvier | | | | | | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

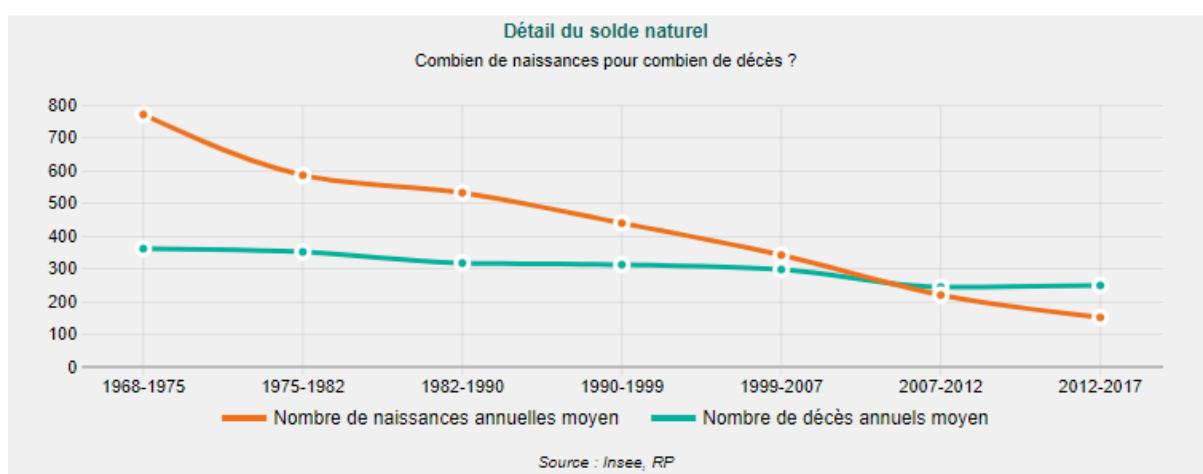


La baisse démographique a touché l'ensemble des cantons ou ex-cantons, assimilables à des bassins de vie, du territoire. Pour autant, il est important de souligner qu'une stabilisation entre 2010 et 2014 est perceptible et que la baisse continue demeure progressive.

Entre 2011 et 2016, la population a diminué de 1 320 personnes soit une baisse de -0,94% en moyenne par an.

Sur cette période, cette évolution de la population résulte :

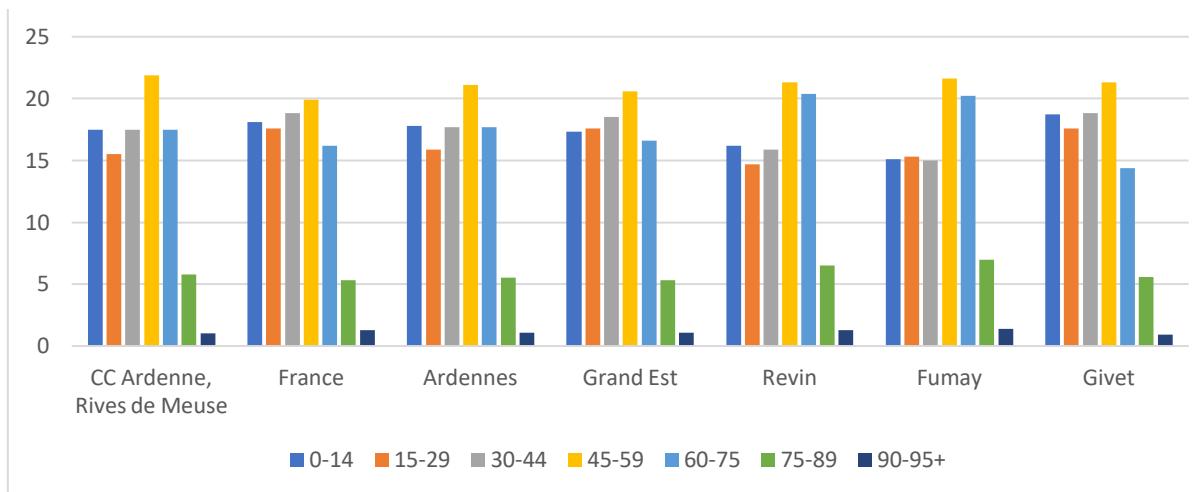
- d'un solde naturel négatif (-0,30% par an)
- d'un solde migratoire négatif (-0,64% par an)



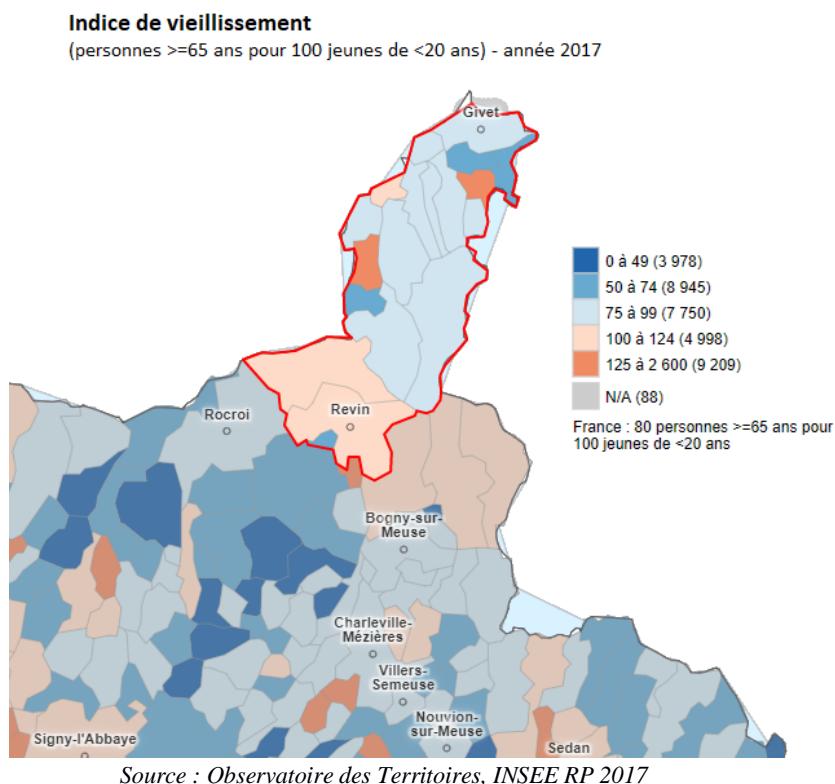
Une différence de répartition par tranche d'âge de la population marque l'ensemble du territoire de la Communauté. La plus prédominante, par rapport à la Région et à la France, est celle des 45 à 59 ans. A l'échelle de notre Communauté, la population de Fumay a la tranche d'âge des 45 à 59 la plus élevée et la tranche des 0 à 14 ans la plus faible par rapport aux autres bourgs centres que sont Givet et Revin, au Département, à la Région Grand Est et à la France. La

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

population jeune est restreinte dans notre territoire, laissant présager pour les années à venir un vieillissement net de la population et un solde migratoire déficitaire non compensé par le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès).



En effet, la Communauté a un indice de vieillissement² supérieur (91) à celui de la Région (83) et de la France (80).



²

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus à celle des moins de 20 ans multiplié par 100. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) produit par l'Agence d'urbanisme de Reims propose deux scénarios d'évolution de la population. L'enquête auprès des Communes membres à l'écriture du Pacte n'a pas démontré de tendances sur l'un ou l'autre des scénarios. Le premier scénario dit « de stabilisation » a pour objectif de stabiliser la population d'ici 20 ans à environ 190 000 habitants et nécessitant une croissance de 2 000 ménages à partir de 2029 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 0,5% d'ici 2040, soit 1 000 emplois. Certains EPCI membres du SCoT tablent davantage sur le second scénario dit « du retour à la croissance démographique » (stabiliser la population d'ici 10 ans et gagner en population les 10 années suivantes, nécessitant une croissance de 4 000 ménages à partir de 2025 et une reprise de la croissance de l'emploi local de 2 600 emplois).

Ce constat appelle à étudier les actions intercommunales susceptibles de lutter contre une tendance démographique défavorable.

1.2.3/ Une perte accrue de l'emploi et de la population active qui se confirme

Le territoire compte 11 899 actifs de 15 à 64 ans dont 9 526 ont un emploi³. Le nombre d'emplois est, quant à lui, de 8 945. Les actifs se répartissent dans les secteurs d'activités suivants (source INSEE RP 2017) :

- Industrie : 32,2 % ;
- Agriculture : 0,7 % ;
- Construction : 4,9 % ;
- Tertiaire : 62,1 %

En septembre 2020, le bassin d'emploi comptait plus de 3 682 demandeurs d'emploi (inscrits à l'agence de Revin, toutes catégories confondues, dont 2 230 de catégorie A). 25 286 demandeurs d'emploi sont inscrits dans l'ensemble des agences Pôle Emploi du département avec des taux de représentativité légèrement plus élevés qu'au niveau départemental, des catégories les plus fragiles (femmes, seniors, jeunes, chômeurs de longue durée).

Les niveaux de formations demeurent, également, faibles avec une part de 76 % de demandeurs d'emploi ayant un niveau infra V soit un niveau CAP / BEP (soit 2 851). Le chômage de longue durée est très haut : 57,4% des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an contre 54,6% au niveau départemental et 49,3% au niveau régional.

De ce fait, il est constaté que le secteur de l'emploi est défavorable sur l'ensemble du territoire de la Communauté. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, en 2017, la tranche d'âge des 15 à 64 ans compte 28,9 % d'inactifs contre 26,0 % en France. La répartition des personnes inactives sur le territoire est inégale et se concentre en septembre 2019, pour les catégories A, B et C sur les centres-bourgs : Fumay (366), Givet (719), Haybes (178), Revin (809), Vireux-Molhain (190) et Vireux-Wallerand (154).

| Zones géographiques | Actifs | Inactif |
|---------------------|--------|---------|
|---------------------|--------|---------|

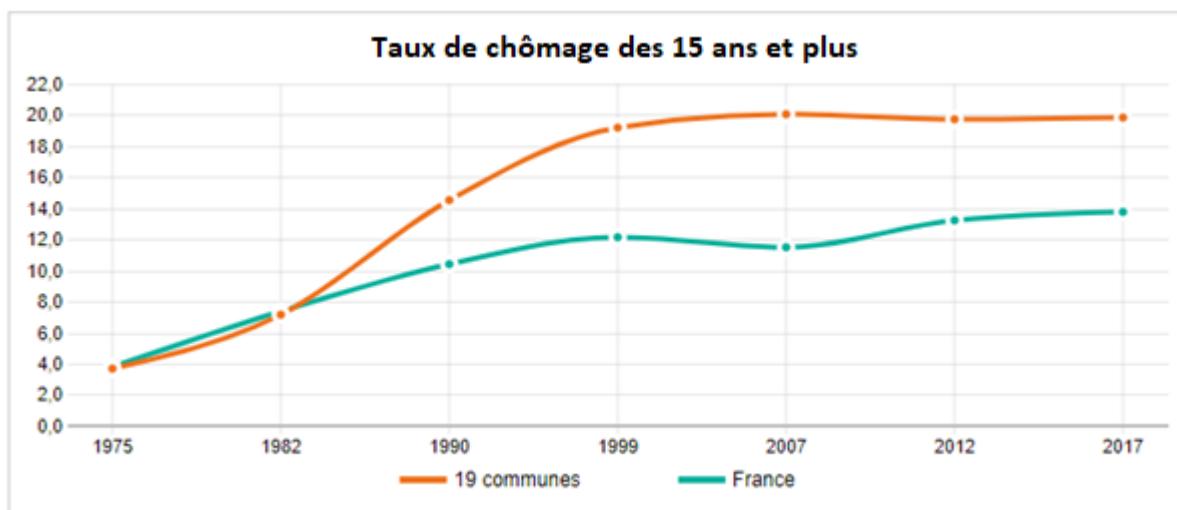
³

Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | Actifs (en %) ayant un emploi | Chômeurs (en %) * | % |
|--|-------------------------------|-------------------|-------------|
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | 56,9 | 14,2 | 28,9 |
| Département des Ardennes | 59,8 | 10,1 | 28,1 |
| Ex-Région Champagne Ardenne | 63,2 | 8,2 | 26,6 |
| Région Grand Est | 63,7 | 9,8 | 26,4 |
| France métropolitaine | 63,7 | 10,3 | 26,0 |

Source : INSEE, données de 2017, géographie au 01/01/2020 / pour Région Grand Est, données INSEE, RP2018, géographie au 01/01/2021



Source : INSEE, données de 2017, géographie au 01/01/2020

Le taux de chômage dans les Ardennes se voit quant à lui à la baisse. Au premier semestre 2020, en effet, le taux de chômage a atteint 9,6% de la population active contre 10,11% durant le premier semestre de 2019.

La crise sanitaire actuelle de la COVID-19 a soulevé les aspects bénéfiques (distanciation, retour de travailleurs en milieu rural et semi-urbain) mais également les risques liés à la pratique du télétravail sur les territoires. En effet, un rapport publié par la Coface⁴ évalue le nombre de télétravailleurs qui pourraient être délocalisés. Ce phénomène est appelé « la télémigration ». Il vient réactualiser la problématique du chômage sur les territoires. En effet, la possibilité d'engager des salariés à l'étranger dans une optique de baisse du coût de la main d'œuvre délocalisation a émergé. La Coface estime d'ailleurs dans son rapport à 330 millions le nombre de télétravailleurs potentiels dans les pays émergents.

L'action de la Communauté doit donc se porter sur une amélioration de l'intégration professionnelle et concourir dans la limite de ses compétences à faciliter l'accès aux formations.

1.2.4/ Une activité économique structurée autour de pôles majeurs

⁴

La Coface est un groupe français, référence dans l'assurance-crédit, la gestion des risques et l'économie mondiale.

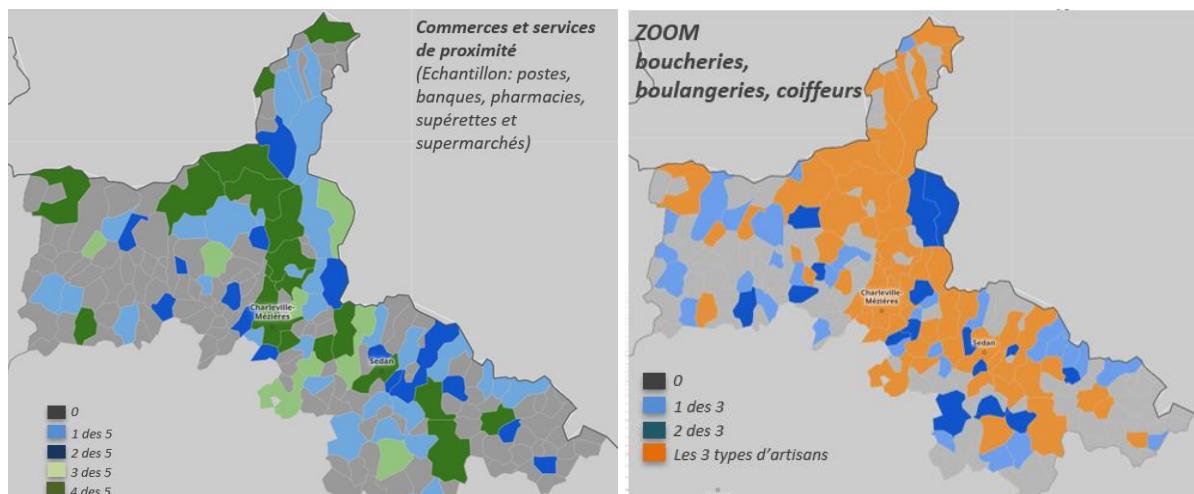
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La Communauté comptabilise, en 2016, un total de 513 commerces et services de proximité (étude Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce - FISAC 2016-2017). Ce chiffre confère au territoire une densité globale relativement correcte de 5,9 commerces pour 1 000 habitants (5/1 000 au niveau national), hors services et cafés, hôtels, restaurants. Les éléments caractérisent un territoire dont l'offre est d'abord vouée à répondre à des besoins de proximité, dans un contexte de ruralité marqué. Cependant, une forte problématique de vacance commerciale au sein des centralités est observée, avec un taux de vacance moyen de 28.1 % (34% à Givet, 20% à Fumay, 22.8 à Revin, 16% à Vireux-Molhain et 23.1 à Vireux-Wallerand).

Les activités commerciales s'organisent autour de deux pôles principaux, identifiés par l'étude FISAC 2016-2017 : Givet, au Nord du territoire, et Revin/Fumay, au Sud. Cette organisation est complétée par deux polarités secondaires que sont les deux Vireux (Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand) et des commerces plus diffus dans les Communes rurales au centre du territoire. Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une bonne couverture en matière de tournées et de livraison. Un inventaire des tournées a été réalisé par la Communauté en 2010.

La Communauté a engagé, depuis plusieurs années, une politique en faveur du commerce et de l'artisanat, avec notamment une étude du commerce et de l'artisanat sur la Communauté en 2005, une étude FISAC en 2016-2017, et 5 ORAC depuis 1995. Par ailleurs, il existe sur le territoire une Maison du Commerce à Givet, animée par un agent salarié mis à disposition par la Ville à mi-temps. Aujourd'hui une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) a été mise en place et a été prolongée jusqu'au 25 janvier 2022. Elle comprend un programme d'actions en cours de réalisation.

La Communauté dispose d'une offre de grandes surfaces (+300 m²) assez importante. Au regard de l'indicateur de densité commerciale, elle se positionne au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale en matière de surface de vente. Au niveau alimentaire, elle se situe au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale. Cette tendance s'explique par l'attractivité de ce commerce pour les ménages belges. Au niveau du secteur non alimentaire, l'offre est essentiellement composée de bricolage et de jardinage, l'offre en équipement de la personne et en équipement de la maison reste moins diversifiée. Cette offre s'est développée avec l'agrandissement de la zone Commerciale Rives d'Europe de Givet et la création du « Forum ».



Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Source : Diagnostic SCoT Nord-Ardennes, Agence d'urbanisme de Reims, 2021

Les espaces ruraux, le PNRA et la Meuse constituent un véritable atout pour la Communauté. En effet, elle possède plusieurs chemins et circuits de randonnée (pédestre, équestre, VTT...) au sein de ces espaces protégés, au rayonnement national lesquels se connectent à l'eurovélo 25. Dans ce domaine, notons l'engagement de la Communauté dans le développement d'aires cyclotouristes labellisées le long de la Meuse, sur le linéaire de Givet à Revin espacées de 10km en moyenne, ainsi que d'un wifi territorial à destination des visiteurs du territoire. Elle développe, en parallèle, sur son territoire des activités culturelles, touristiques et de loisirs, lui permettant de renforcer son rayonnement touristique.

La présence du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chooz au cœur du territoire a permis la création d'un réseau dense de sous-traitance spécialisée. C'est pourquoi la Communauté de Communes dispose de nombreuses entreprises, notamment, dans le domaine de la chaudronnerie et de la métallurgie.

Le port de Givet, en tant que plateforme multimodale (fleuve, route, voie ferrée), favorise les échanges de marchandises. Il est directement relié à Anvers et Rotterdam, ce qui est un atout pour les entreprises du territoire.

Le territoire de la Communauté dispose de plusieurs zones d'activités relevant de sa compétence :

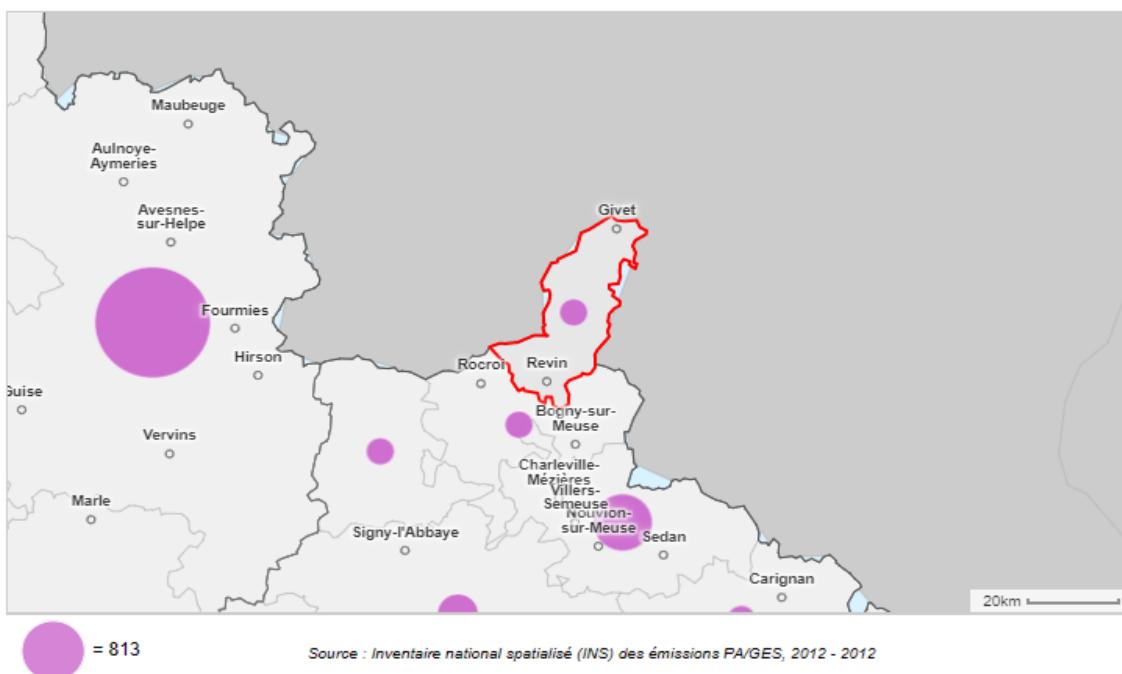
- le Parc d'Activité Communautaire de Givet, la Zone d'Activité du Charnois à Fumay, les Zones industrielles Sud et Nord à Vireux-Molhain. Revin est constitué de trois grandes entités que sont ELECTROLUX, PORCHER et OXAME, unie par l'acronyme « EPO », ensemble foncier et immobilier, de l'ancienne « friche Porcher ». Ce potentiel a pu être mis en valeur avec le projet d'accueil de l'entreprise Mercier sur l'ancienne emprise « Porcher », même si ce projet a finalement avorté. Concernant la friche OXAME, un contrat avec l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est (EPFGR) est en cours de réalisation pour la réhabilitation de cet ensemble.
- Touristiques : Charlemont, Fort Condé, Terr'Altitude.

La Communauté a cherché à évaluer l'impact de cette activité économique et humaine sur le territoire sur les espaces naturels et l'air. Cependant, au regard des données actuelles, les émissions de gaz à effet de serre est l'une des plus faibles du département (174 000 tonnes équivalent CO2).

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

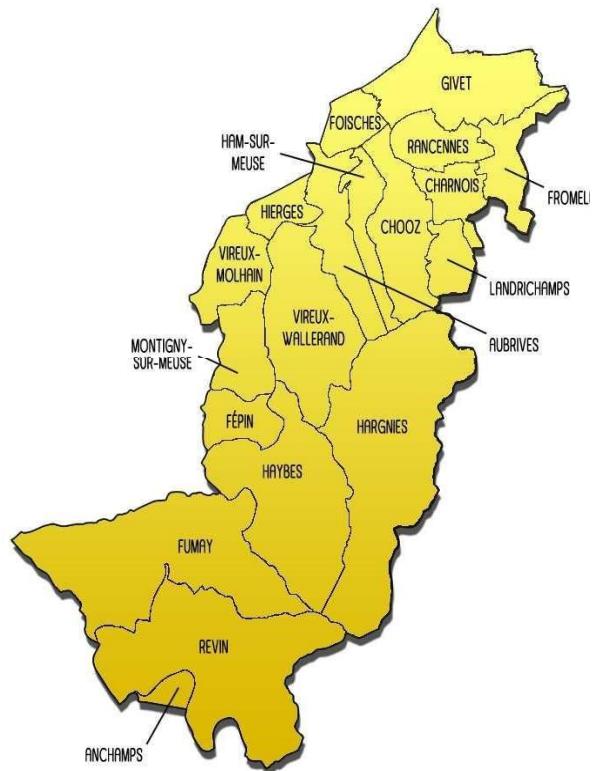
Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO₂ sont relachées localement dans l'atmosphère ?



1.2.5/ Une structuration du territoire à renforcer pour conforter les dynamiques

Le contexte géographique, par sa topographie et ses composantes, influe sur les dynamiques de déplacement socioéconomique impliquant des besoins en matière de mobilité. Le territoire de la Communauté est un ensemble vaste, semi rural, avec des pôles de concentration autour de Givet, Vireux Wallerand/Vireux Molhain, Fumay/Haybes et Revin. Les liaisons naturelles, le long de la Meuse dans ces 4 pôles, reliant aussi l'ensemble des Communes, sont la Route Départementale 8051, la voie de chemin de fer et la liaison Trans'Ardennes ou Voie Verte, labellisée « Euro vélo n° 19 » en 2019. L'axe Nord-Sud est le principal générateur de mobilité vers la Belgique (Dinant-Namur-Bruxelles), au Nord, et Charleville-Mézières/Reims, au Sud. Cependant, les infrastructures routières de liaison sont insuffisantes : ce point est constaté également pour tout projet de développement et de rayonnement du port de Givet.



La place de la voiture reste prédominante pour les déplacements intra comme extramuros, ce qui implique notamment une réflexion sur le développement d'aires de covoiturage ou d'éco mobilité complexe.

Enclavée dans la Belgique, la Communauté mise tout autant sur l'A304, reliant La Francheville (au Sud de Charleville-Mézières), à la frontière franco-belge, que sur l'autoroute E411 (de Luxembourg à Bruxelles). Elle maintient son investissement dans le port de Givet dont la place

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

à proximité des grands ports de la Mer du Nord doit être un atout. Enfin, la présence d'importantes entreprises sur son territoire (ex : Schulman à Givet, Magotteaux à Aubrives, ITW Spraytec à Vireux-Molhain, Nexans à Fumay, Tréfimétaux à Fromelennes, SAI à Revin, ...) confirme l'existence d'un savoir-faire industriel.

Dans ce contexte, la Communauté est appelée à poursuivre sa structuration afin de mieux se positionner à l'égard des pôles voisins et d'impulser des dynamiques économiques et démographiques.

Par ailleurs, le Conseil Régional Grand Est a proposé, en 2016, de coordonner au niveau régional le déploiement du Très Haut Débit en direction de l'ensemble des usagers en une seule opération, dans 7 sur 9 départements non couverts actuellement. Ainsi, le déploiement dans les Ardennes est en cours en 2021.

Le Conseil Régional avait proposé, par délibération du 25 janvier 2016, au titre du Pacte pour la ruralité, d'engager une démarche conjointe avec les Départements volontaires afin de coordonner, pour un maximum d'efficience, l'aménagement numérique à l'échelle de la totalité du territoire régional. Le déploiement de la fibre est en cours sur le territoire avec la mise à disposition pour plusieurs communes d'un accès à un numérique plus robuste.

Afin de conforter le bassin de vie de son territoire, la Communauté est notamment amenée à s'interroger sur la structuration de l'offre de services et la répartition des équipements au regard des volontés d'organisation du périmètre intercommunal, des pratiques des habitants (commerce, école, santé, loisirs...) et des modes de déplacement disponibles, notamment alternatifs à la voiture individuelle.

Ces réflexions devront s'inscrire dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord-Ardennes. Cette élaboration a démarré en 2019 par la création du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes lequel a confié à l'Agence d'Urbanisme de Reims le portage technique.

Les orientations stratégiques d'aménagement du territoire dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, autrefois Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), seront appelées à traduire le projet de territoire marquant l'investissement de la Communauté dans tous les champs évoqués supra.

Il s'agira de :

- Adapter sa stratégie de développement économique en cours, à l'échelle d'un SCoT, en particulier par le développement des infrastructures de transports ;
- Affirmer l'ambition économique au sein du Projet de Territoire de la Communauté ;
- Décliner une stratégie d'accueil et d'accompagnement en articulation avec celle du SCoT, ce qui est l'un des projets d'actions prioritaires du Projet de Territoire de la Communauté ;
- Animer une politique d'accueil, de services et d'orientation des porteurs de projet : affirmer le CISE dans ce rôle et ces fonctions ;
- De soutenir les établissements dans la droite ligne du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- Fédérer les sites d'attractivités majeurs en matière de tourisme :
 - Charlemont et Fort Condé à Givet,
 - TerrAltitude à Fumay,
 - Le plateau de Nichet à Fromelennes,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Le massif du Malgré Tout à Revin,
 - Le Mont Vireux et la collégiale à Vireux-Molhain,
 - Hierges et son château du XIII^e siècle.

1.2.6/ Des potentialités naturelles

L'environnement naturel du territoire de la Communauté doit en devenir un atout.

La Meuse, liaison internationale, sera renforcée par le développement endogène, ses haltes fluviales, les compagnies de loisirs (croisières) et exogènes, le port de Givet, le quai des Trois Fontaines dont l'opérationnalité est en cours de résolution.

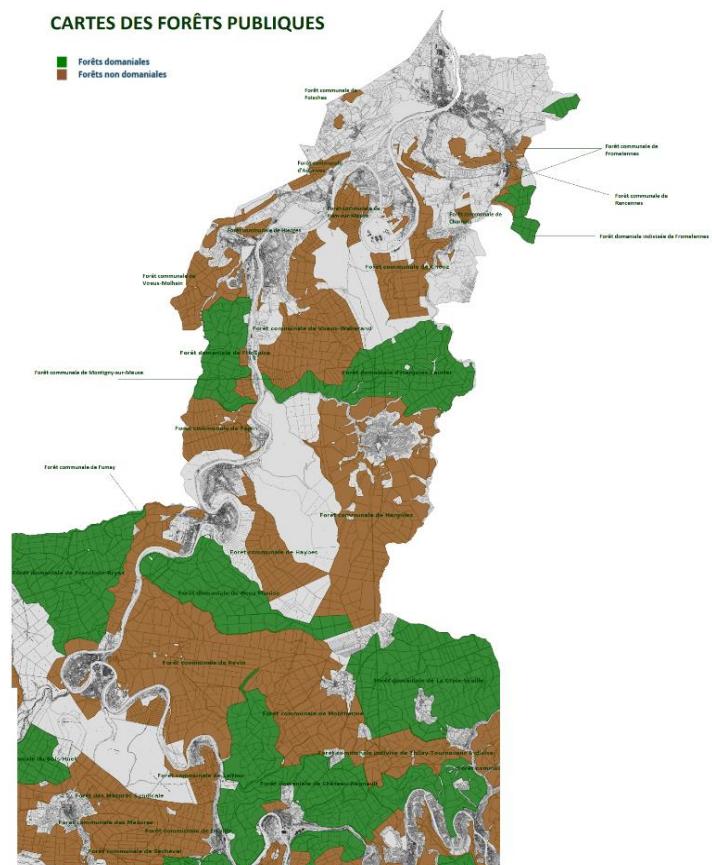
La modernisation et l'automatisation de l'ensemble des barrages situés sur le territoire est un atout supplémentaire pour la régulation du trafic sur la Meuse et le développement des énergies hydroélectriques.

La Forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploité, car les activités éparses et non fédérées limitent l'expansion de cette richesse. La Communauté maintient son souhait de soutenir toutes les composantes de la filière bois : de l'export, du conditionnement, de la transformation, à l'exploitation. Il s'agit de soutenir les métiers existant, producteur, vendeur de bois de chauffage ou dérivé, de bois transformé, jusqu'à l'écoconstruction. De plus, les espaces naturels riches de leur diversité sont un point d'accroche pour le développement d'un tourisme tourné vers la nature et les sports de plein-air.

La Forêt est aussi l'un des déclencheurs de choix des touristes que nous accueillons. Son utilisation doit être animée sur le plan touristique pour amplifier son attractivité.

La Forêt se heurte également à la crise sanitaire du scolyte qui cause un déboisement très important. Se pose alors la question de la stratégie de reboisement pour la pérennité de l'exploitation et la préservation des paysages, de l'environnement ainsi que de la biodiversité de cette forêt. La crise du scolyte a également une incidence nette sur l'activité sylvicole qui constitue un pôle d'activité économique majeur sur cet espace.

Le contrecoup des confinements imposés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et la reprise économique rapide de certains pays dont la Chine a entraîné un phénomène de hausse rapide des prix du bois (2020-2021) et d'une exportation accrue vers l'Asie impactant ainsi des

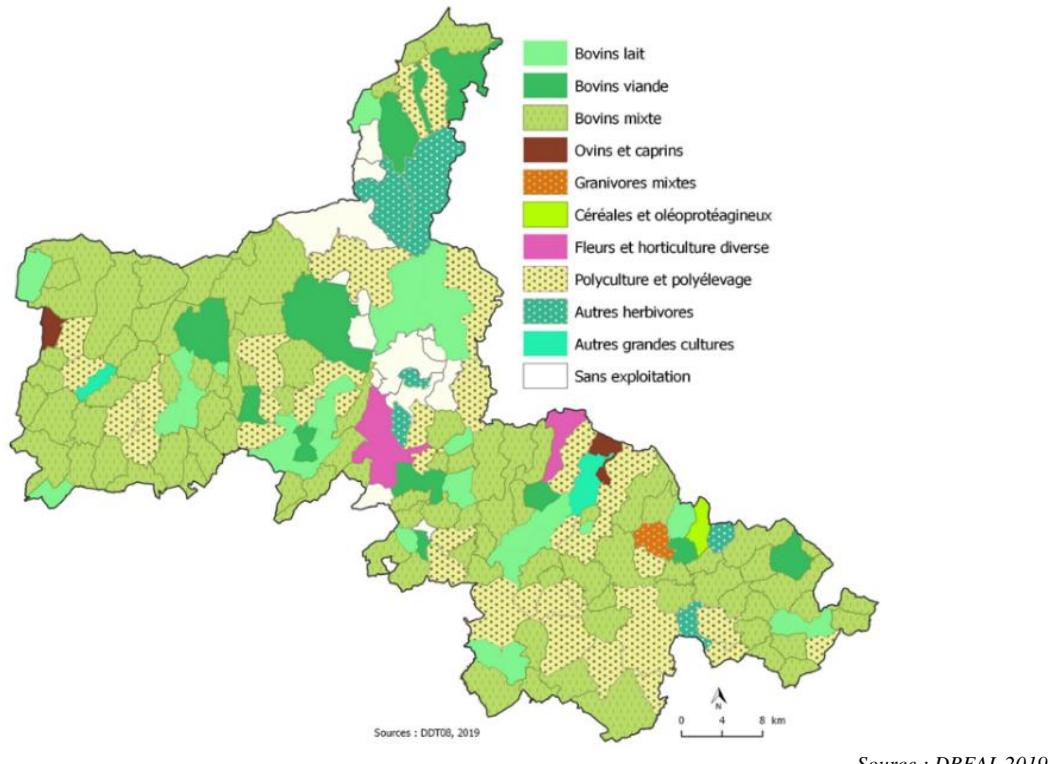


Source : Géoportail / forêts publiques et parcelles cadastrales 2013-2018

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

secteurs comme ceux du bâtiment et de la transformation. Ce constat appelle à une vigilance et à confirmer le soutien du toutes les composantes de la filière bois.

Bien que n'étant pas, par essence, un territoire agricole comme peuvent l'être d'autres territoires ardennais, une activité agricole traditionnelle existe néanmoins sur le territoire. Il convient d'initier une démarche de recensement précis et d'accompagnement de ces activités, en lien notamment avec les acteurs du monde agricole (chambre d'Agriculture, syndicats professionnels...) pour soutenir des démarches de réorientation des productions vers des secteurs alternatifs et à potentiel ainsi que de diversification (fromage, boucherie, accueil touristique (gîte à la ferme...)).



Dans le même secteur agricole, des démarches privées de développement des productions et des réseaux de commercialisation en circuit court existent.

Il convient de les fédérer pour accélérer leur développement et les pérenniser. Cette logique de développement de produits locaux nouveaux, doit être vue comme une démarche transversale de développement puisque ces produits, en dehors des activités et des emplois directs qu'elles représentent, sont des vecteurs d'attractivité touristique et de marketing territorial.

La Communauté regarde de près le développement récent de boutiques de vrac et de produits locaux, image d'une dynamique de consommation et d'approvisionnement spécifique et favorable à la transition écologique.

Outre le bois, l'eau est également une ressource majeure. L'exploitation d'une **eau minérale** serait, a priori, envisageable dans le secteur de Givet. En effet, depuis 2010, les potentialités du territoire la Communauté en **eaux souterraines** sont étudiées en particulier sur la Commune de Givet (eau potable).

La prise de compétence pour la gestion de l'eau et de l'assainissement donne un rôle nouveau à la Communauté : fourniture d'une eau de qualité, maintien d'un niveau d'approvisionnement suffisant et,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

en parallèle, du bon retraitement des eaux usées qui pourraient laisser présager le développement de nouvelles activités (biogaz).



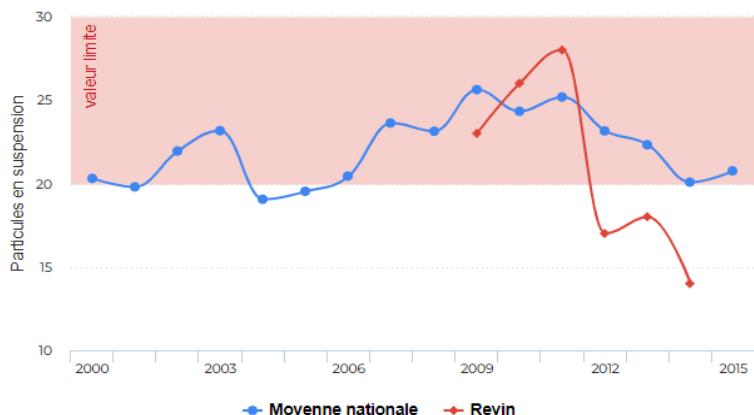
Source : Ministère de la Santé / Synthèse réalisée à partir des analyses de l'eau effectuées entre janvier 2019 et décembre 2020, sur les 34 638 communes de France métropolitaine, publiées sur le site du ministère de la Santé, pour 50 contaminants et paramètres physico-chimiques.

Enfin, la qualité de l'air est une donnée prise en compte pour la qualité de vie des habitants et la promotion du territoire à destination des visiteurs. Les données transmises par ATMO sont positives. Cependant, elles portent, essentiellement, sur l'unique station de relevées ATMO de Revin (évolution 2000-2015).

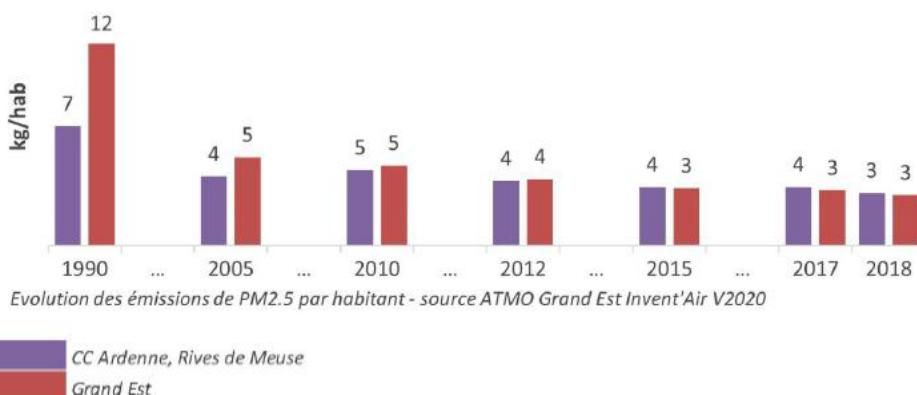
La qualité de l'air sur le territoire présente de nombreux points positifs. Cette qualité s'apprécie notamment sur le relevé de la quantité de particules fines divisées en deux catégories. Ces particules fines ont un impact sanitaire important par leur toxicité. Elles sont déclarées comme cancérogènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Il est distingué, ainsi, les PM10 émises à la fois par le secteur résidentiel, industriel et agricole et les PM2.5 émises par le secteur résidentiel plus précisément par le mode de chauffage utilisé.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Evolution de la quantité de particules fines (PM10) dans la station

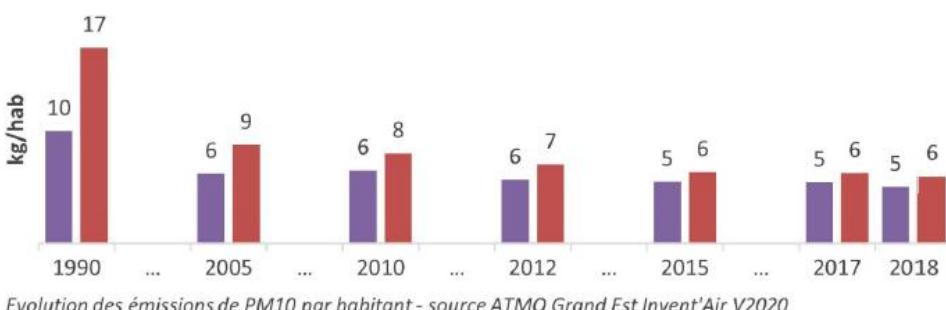


Emissions de PM2.5 par habitant



CC Ardenne, Rives de Meuse
Grand Est

Emissions de PM10 par habitant



CC Ardenne, Rives de Meuse
Grand Est

Toutes ces problématiques nécessitent de renforcer les liens avec les services du PNRA pour passer d'un état de coexistence à un état de co-activité.

L'eau ou l'air sont des domaines sur lesquels la Communauté doit également veiller avec ses partenaires transfrontaliers.

Sous l'effet de l'évolution législative et réglementaire, la Communauté doit répondre à de nouvelles politiques. En effet dans le cadre de la loi biodiversité, la politique d'achat des

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

collectivités locales se renouvelle afin de s'inscrire dans une démarche de protection et de préservation tout en limitant son propre impact. Ainsi, elle doit sélectionner les produits alimentaires en favorisant l'agriculture locale et de ce fait le circuit court. Elle doit aussi veiller à l'utilisation des sols en place et opter pour le choix d'éco-matériaux pour les bâtiments neufs.

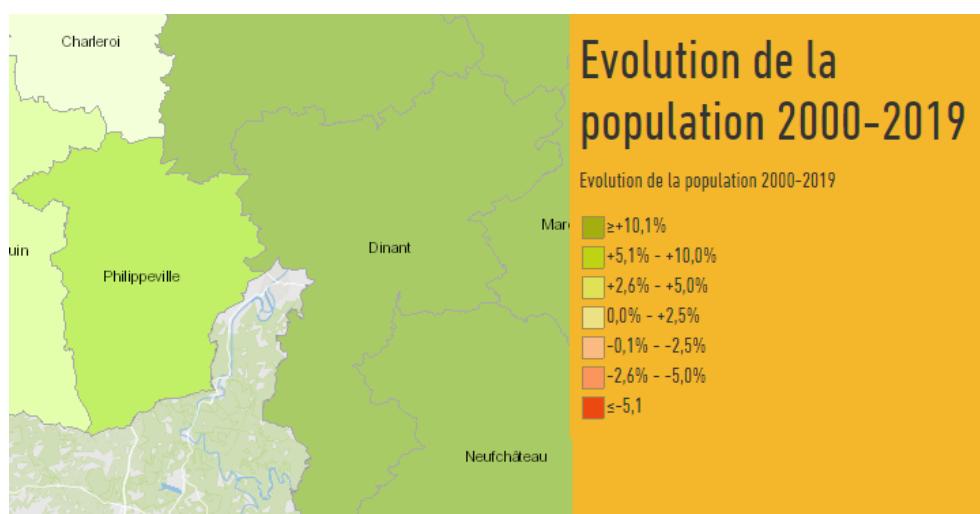
La Communauté devra également prendre en compte le durcissement des clauses environnementales des marchés publics qui devront prendre en compte les « aspects environnementaux » des travaux, des services ainsi que des fournitures achetées.

1.2.7/ Des relations transfrontalières à renforcer

La Communauté de Communes bénéficie d'une situation particulière mise en relief, ci-dessus, dans les grands enjeux du territoire. La question de la transfrontalité est, à l'instar de la transition écologique, un enjeu transversal touchant tous les enjeux d'une société humaine. Illustration de l'importance de cette thématique, l'un des 4 piliers du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est ainsi la coopération transfrontalière.

Cette thématique recouvre plusieurs des enjeux tracés ci-dessus : démographie, formation, emploi, santé, mobilité, biodiversité etc.

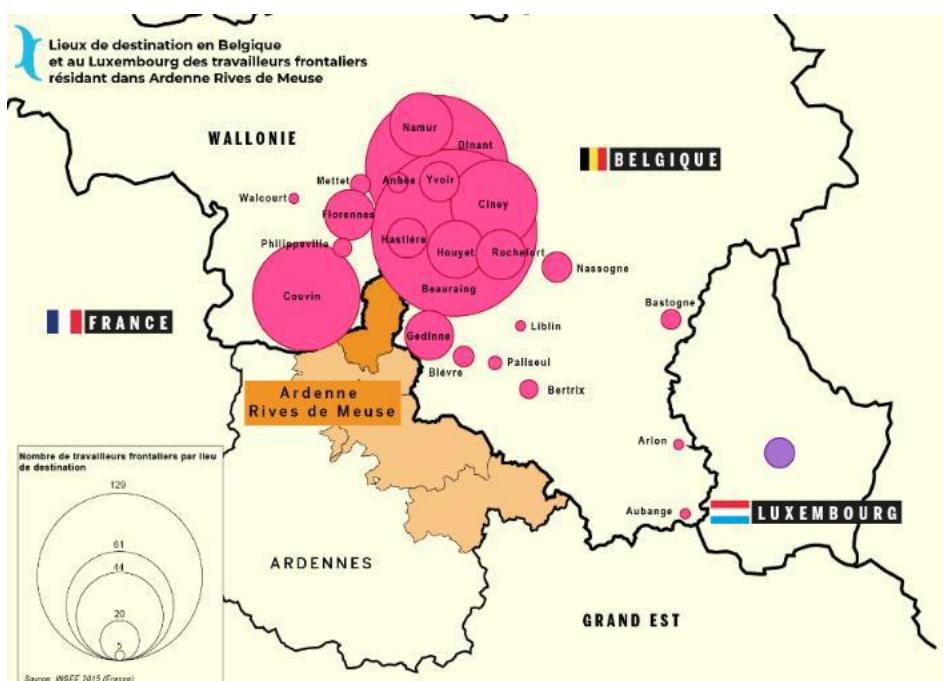
Domaine de la démographie



Source : SIG-GR et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

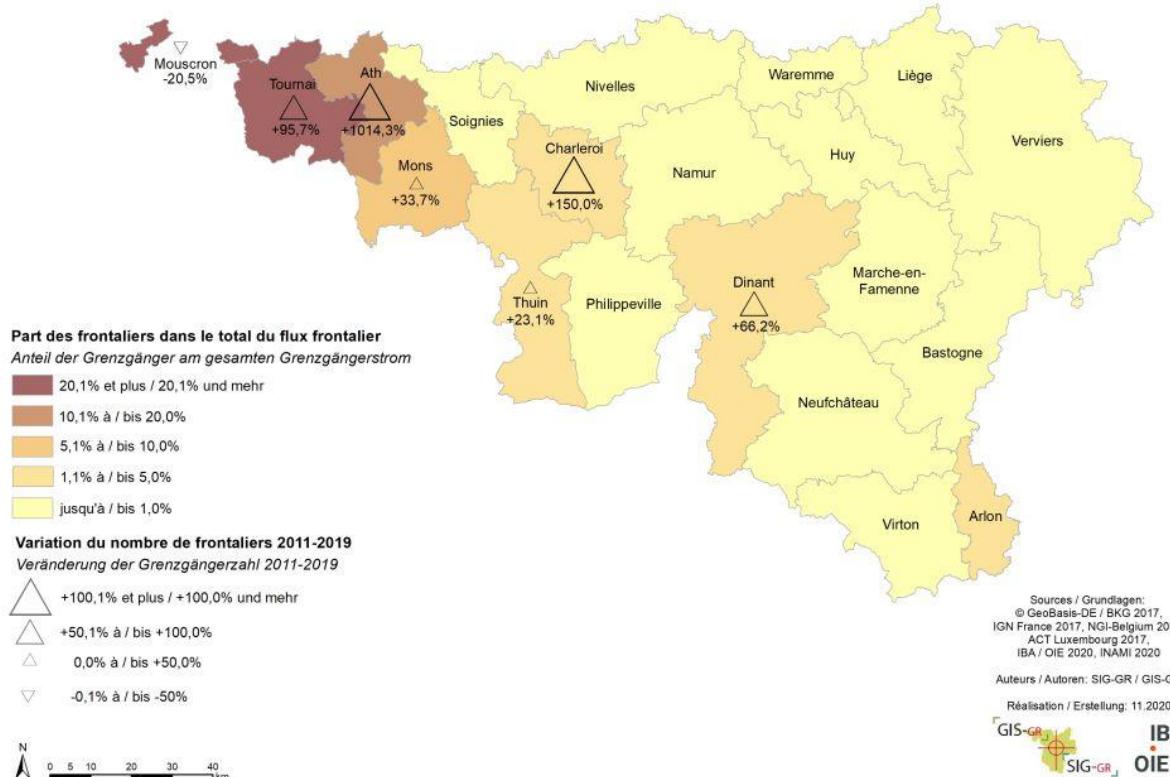
Domaine de l'emploi et des flux transfrontaliers

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



Source : Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière, Mission Opérationnelle Transfrontalière, avril 2020

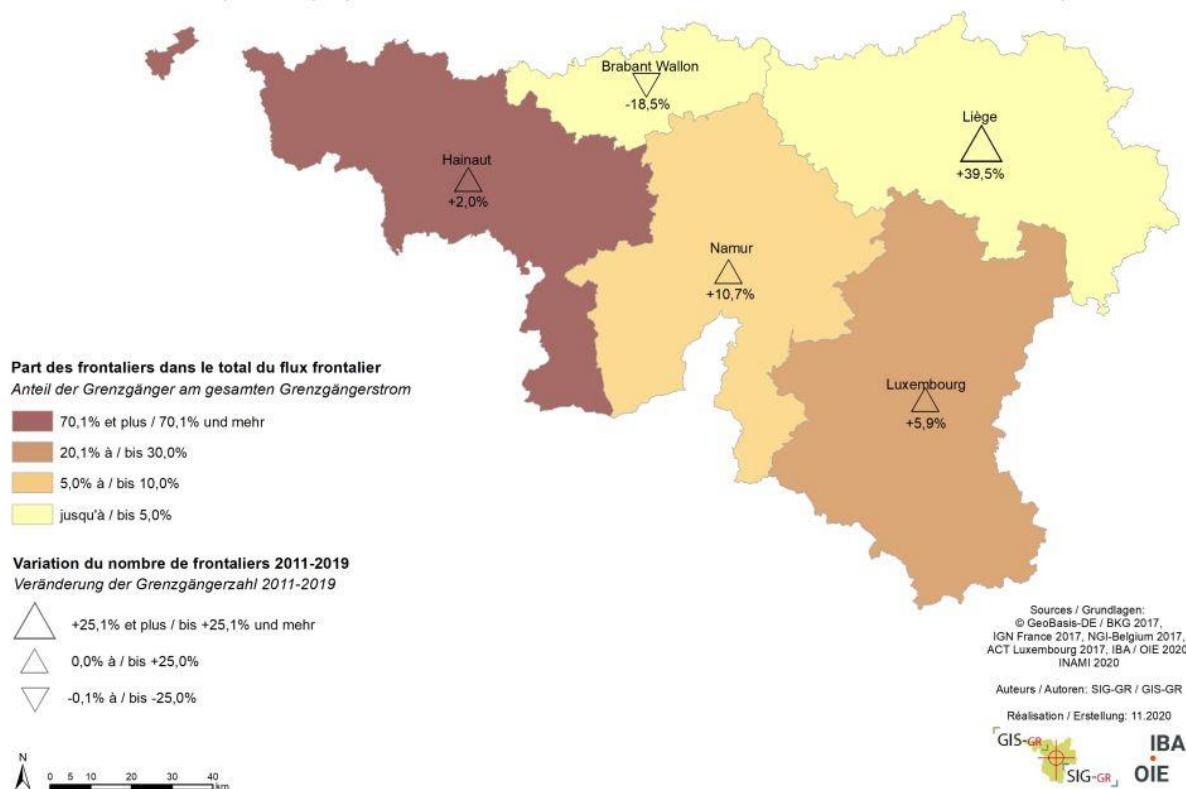
Frontaliers d'origine wallonne et travaillant en France par lieu de résidence (arrond.) au 30.06.2019, variation 2011-2019
In Frankreich beschäftigte Grenzgänger aus der Wallonie nach Wohnort (Arrond.) zum 30.06.2019 und Veränderung 2011-2019



Source : SIG-GR et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Frontaliers d'origine française et travaillant en Wallonie par lieu de travail (provinces) au 30.06.2019, variation 2011-2019
 In der Wallonie beschäftigte Grenzgänger aus Frankreich nach Arbeitsort (Provinzen) zum 30.06.2019 und Veränderung 2011-2019



Source : SIG-GR et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

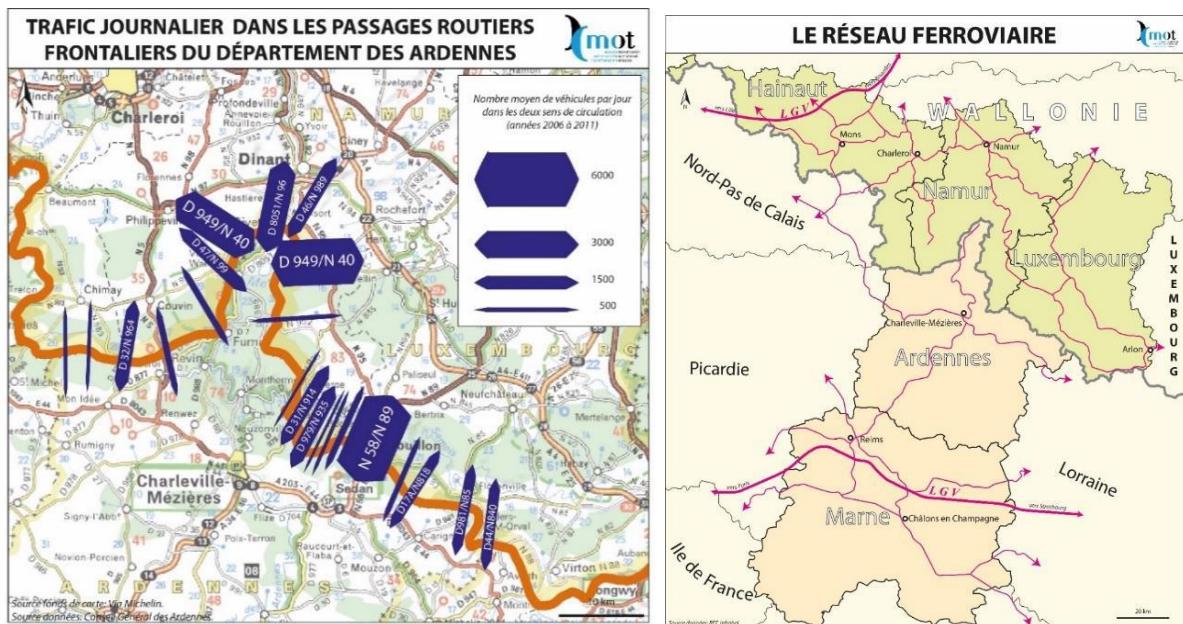
Dans le domaine de la santé



Source : Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2019/2020 pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), Publications de la Grande Région, 2020, 259 pages

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Domaine des déplacements



Source : Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière, Mission Opérationnelle Transfrontalière, avril 2020

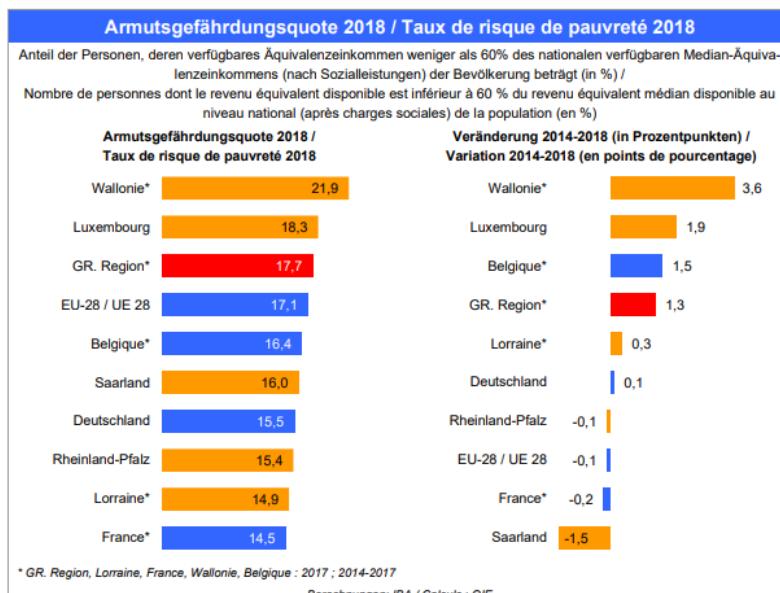
Avec 212 693 habitants supplémentaires, la population de la Wallonie devrait connaître une croissance importante d'ici 2050, soit + 5,8 % par rapport à l'année 2020. Mais, en Wallonie, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans est élevé (93 623), bien que l'augmentation en pourcentage soit plus faible (13,6 % depuis 2001)⁵.

Côté emploi, malgré une absence de recul sur les impacts de la crise de la COVID-19, la Wallonie enregistre, en 2019, le plus faible nombre de demandeurs d'emplois depuis 20 ans ou plus. Si le besoin en main-d'œuvre qualifiée n'est pas réel pour la Wallonie francophone, cette dynamique est positive pour les échanges de travailleurs et le développement économique transfrontalier. Il est à noter que le territoire wallon est considéré comme le plus sensible au risque de hausse de la pauvreté.

⁵

« Evolution démographique », 12^e Rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 17^e Sommet des Exécutifs de la Grande Région, 2021, 7 pages

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



Source : *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2019/2020*, Publications de la Grande Région, Alzette, 2020, 259 pages.

Le secteur tertiaire est dominant en Wallonie atteignant le taux de 39,9% des emplois en 2019. En matière de R&D en 2019, elle investit fortement dans l'enseignement supérieur (0,50 % en 2002 ; 0,57 % en 2017) et c'est elle qui investit le plus dans les entreprises (2,04 % en 2017, soit + 0,66 point par rapport à 2002). Cette politique pourrait être moteur d'initiatives transfrontalières.

Si, sur la province de Namur, le taux de frontaliers français travaillant⁶ en Belgique tend à être très inférieur à celui de la province du Hainaut, le taux de frontaliers belges travaillant en France demeure intéressant à étudier. 536 frontaliers français sont ainsi recensés à Dinant⁷ contre seulement 108 Belges en France. Les dynamiques constatées en termes de flux de travailleurs permettraient de souligner l'intérêt du facteur transfrontalier pour le territoire en matière d'emploi.

De manière générale, l'ex région Champagne-Ardenne et la Wallonie collaborent depuis 1991 au sein des générations successives du programme Interreg France/Wallonie-Vlaanderen. Cette coopération s'est poursuivie au sein de la Région Grand Est et porte notamment sur les domaines suivants :

- Compétitivité et internationalisation des PME, innovation, enseignement supérieur et recherche ;
- Formation, emploi et mobilité des travailleurs ;

⁶ D'après le droit communautaire, les frontaliers désignent des travailleurs salariés ou non-salariés qui exercent leur activité professionnelle sur le territoire d'un Etat membre et résident sur le territoire d'un autre Etat membre où ils retournent en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine.

⁷ « Mobilité des frontaliers », 12e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 17e Sommet des Exécutifs de la Grande Région, 2021, 94 pages

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Santé, vie quotidienne et services aux habitants, habitat ;
- Tourisme ;
- Infrastructures et transports.

De nombreuses actions sont menées avec les partenaires institutionnels français et belges comme la « Marque Ardenne » dans le cadre du GEIE Destination Ardenne.

Le système de santé diffère plus ou moins d'une région ou pays à l'autre au niveau de sa structuration, des compétences et du financement. Ainsi, dans le domaine de la santé, une coopération s'est créée avec la convention d'accès aux soins transfrontaliers, en zone transfrontalière, Zone d'Accès Aux Soins Transfrontaliers Ardennes (ZOAST qui consiste en un accord franco-belge qui offre à la population la possibilité de se rendre sans autorisation médicale préalable dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins) qui permet aux patients de se rendre aux urgences de l'Hôpital de Dinant notamment. Il est à noter le succès du micro-projet Interreg V FWVL MOSAN (micro projet qui a pour objectif de renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire) où plusieurs médecins spécialistes du CHU UCLouvain Namur (Centre Hospitalier Universitaire) ont obtenu au travers d'un appui juridique et administratif l'autorisation d'exercer au sein du pôle médical de santé français à Givet faisant suite à leur inscription à l'Ordre des médecins du département des Ardennes. A la date du 9 juillet 2020, 200 patients ont pu recevoir une consultation (en chirurgie cardio-vasculaire, médecine interne ou radiothérapie par exemple). Le défi du vieillissement des populations et de l'accueil des personnes en situation d'handicap est également un questionnement fort que cela soit en matière de *silver economy* ou de gestion de pathologies et de mobilité médicale.

En matière de mobilité, le développement du train avec la ligne Givet-Dinant reste un axe privilégié le ministère français chargé des transports ayant réaffirmé l'importance de cette liaison à son homologue belge, les dynamismes de Reims et de Namur étant regardés de près. Seule une ligne de bus relie la Belgique à la France sur le territoire communautaire.

En 2018, à l'occasion de deux rencontres, plusieurs acteurs du territoire de l'Ardenne transfrontalière se sont accordés sur la volonté de renforcer la coopération transfrontalière par la définition d'une stratégie commune dont les objectifs sont :

- d'améliorer le dialogue franco-belge pour partager une vision commune du développement du territoire transfrontalier ;
- de contribuer au développement du positionnement régional du territoire transfrontalier et à la notoriété du territoire ;
- de construire une vision spatialisée et partagée par les différents acteurs et institutions de part et d'autre de la frontière de l'avenir du territoire transfrontalier ;
- de permettre au territoire de l'Ardenne transfrontalière de participer pleinement à la stratégie transfrontalière franco-belge dans la perspective 2021-2027 (notamment dans le cadre de la programmation Interreg France Wallonie Vlaanderen).

A l'issue de l'étude menée par un consortium transfrontalier composé de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), d'IDELUX et du BEP de Namur et coordonné par

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

IDELUX et Ardenne Métropole, le comité de pilotage, réuni le 6 mars 2020 à Orval, a souhaité que la volonté de coopérer se manifeste par la signature d'une « convention de l'Ardenne transfrontalière », définissant notamment le cadre dans lequel s'inscrira la mise en œuvre de la stratégie. Cette convention est en cours de validation par les parties prenantes.

Au niveau de la Communauté de Communes, eu égard à l'angle de vue de la Stratégie de l'Ardenne transfrontalière façonnée, un cadre de référence pour tous les acteurs de la transfrontalité de notre territoire et bassin de vie est à construire en vue de mener à bien des projets tant communautaires que globaux comme la réouverture de la ligne GIVET-DINANT, les projets INTERREG, ou encore autour de la Meuse pour le développement économique et touristique et pour la sauvegarde du territoire (moyens coordonnés de lutte - crue) et l'énergie.

Plusieurs thèmes pourraient être abordés en la matière comme :

- convergence des politiques locales ;
- gouvernance des territoires ruraux et espaces naturels transfrontaliers (biodiversité, ressources naturelles, mutualisation des services publics) et outils statistiques et juridiques de la coopération ;
- développement économique, emploi, formation ; santé ; transports collectifs ; culture et intégration territoriale

Au regard de l'exposé ci-dessus, le fait transfrontalier appellerait à :

- une action visant à structurer les relations transfrontaliers ;
- générer des actions à dimension transfrontalières liées aux thématiques du PTRTE.

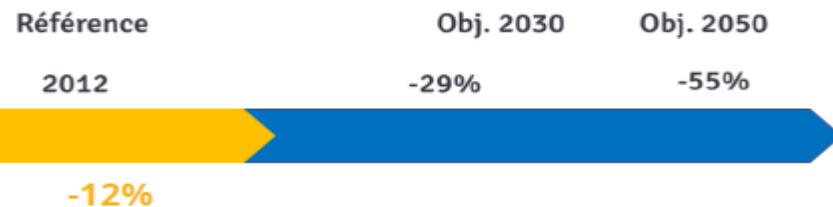
Déjà, la Communauté participe financièrement à la Maison d'Information Transfrontalière, initiées par le Pacte Ardennes (fiche action n°118), dont le travail est de renseigner les frontaliers sur diverses démarches administratives et du quotidien.

Dans le cadre du recrutement d'un étudiant pour la réalisation d'une thèse CIFRE en collaboration avec l'Université de Rouen et l'École de Commerce EM Normandie - Business School ainsi que des recherches qui seraient menées par cet étudiant, la Communauté souhaite mener une réflexion autour d'une stratégie transfrontalière, en vue d'une ébauche de planification spatiale transfrontalière sous l'angle d'un EPCI. Se reposant sur la notion de « bassin de vie transfrontalier », elle doit être l'élément de référence pour mener à bien coopération et montage de projets structurés.

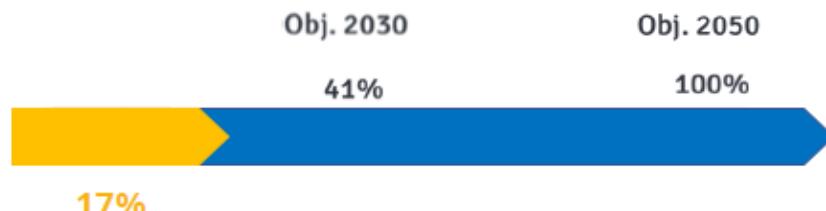
Positionnement de la Communauté vis-à-vis des objectifs du SRADDET en matière d'énergie et de l'air

• Consommation d'énergie finale

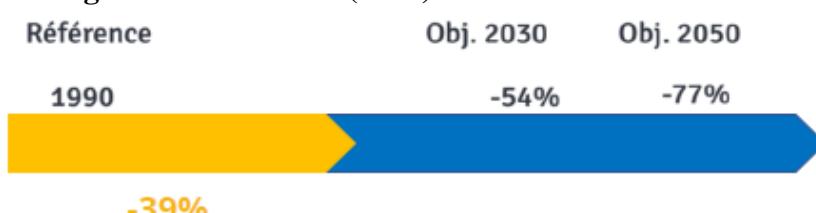
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



- Part des énergies renouvelables dans la consommation

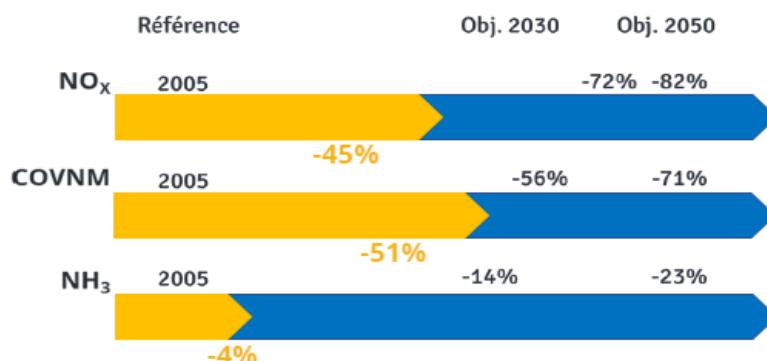


- Emissions de gaz à effet de serre (GES)



La séquestration carbone en 2018 sur la Communauté, Rives de Meuse couvre 86% des émissions de GES du territoire

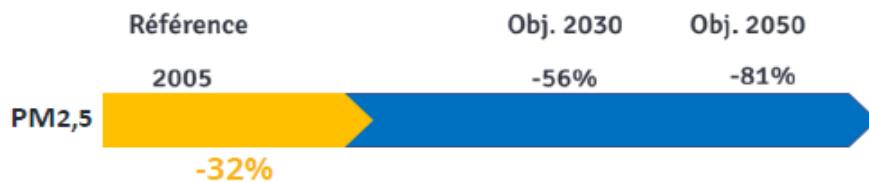
- Emissions de polluants atmosphériques



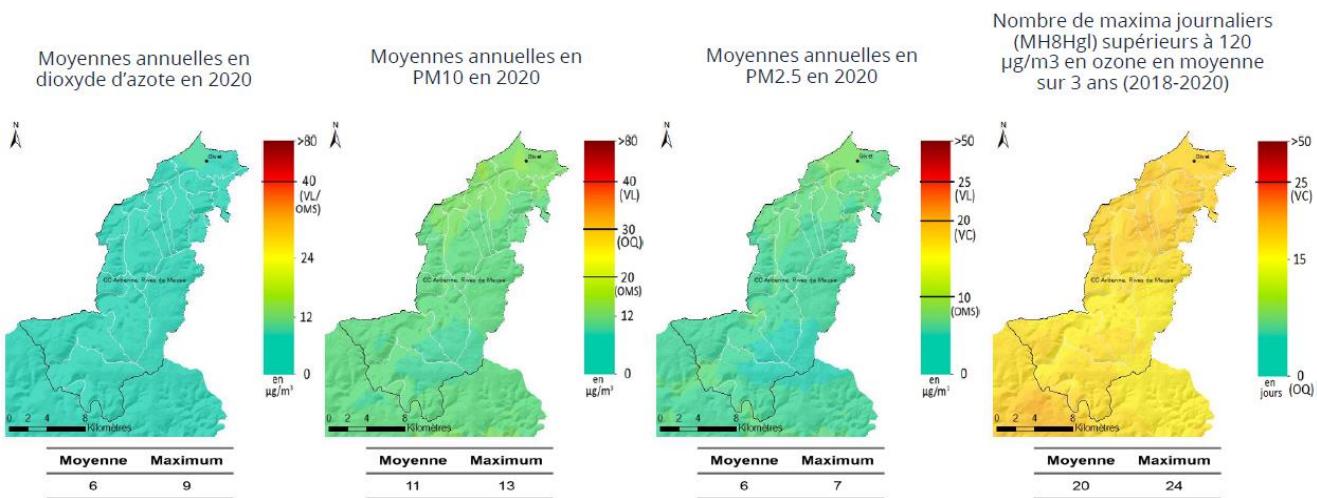
- Emissions de polluants en suspension dans l'air

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Les particules fines en suspension dans l'air sont classées selon leur taille et leur provenance : les PM10 sont émises à la fois par le secteur résidentiel, industriel et agricole et les PM2.5 étant émises par le secteur résidentiel plus précisément par le mode de chauffage utilisé.



- Niveaux de concentrations annuelles en polluants atmosphériques**



Sources : ATMO Grand Est, Invent'Air V2020

Les lois et objectifs auxquels le PTRTE doit répondre :

- Loi Grenelle I ou loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : cadre d'actions pour répondre à l'urgence écologique, des objectifs multiples par exemple la rénovation des passoires énergétiques, la promotion des éco-matériaux ou encore la réduction des déchets ;
- La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;
- La loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, préserver et restaurer les trames ;
- Obligation Réelle Environnementale (ORE) : la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement dite l'obligation réelle environnementale (ORE). Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrit dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Loi Grenelle II ou loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (parfois appelée loi ENE) : réduire de 20% la production de GES, diviser la consommation énergétique, favoriser les énergies renouvelables, définir une nouvelle gouvernance écologique, avec un objectif principal de lutte contre le changement climatique.
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM ;
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Organisation territoriale :

Les Présidents des EPCI composant le SCoT Nord-Ardennes ont décidé d'agir de concert sur la question du climat, de l'air et de l'énergie. Ainsi, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes s'est vu doter de la compétence d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), c'est-à-dire de la rédaction du plan jusqu'à la programmation d'actions pour chaque territoire.

Au-delà, il appartiendra à chaque EPCI d'adopter, porter et mettre en œuvre le plan d'actions façonné selon les particularités de chacun.

Dans ce domaine, la Communauté a constitué un groupe de travail avec le CNPE pour réfléchir aux actions conjointes.

Synthèse du diagnostic territorial du Projet de territoire

| Avantages | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Position géographique favorisant les échanges transfrontaliers, - Territoire situé sur un axe structurant Reims-Namur (Belgique), - Cadre naturel et infrastructures recherchés par les touristes : forêt des Ardennes, Voie Verte, haltes fluviales, ... - Activité agricole traditionnelle, - Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chooz qui emploie une main d'œuvre qualifiée, s'appuie sur un réseau de sous-traitants spécialisés et favorise les voyages d'affaires à travers la mise à disposition d'un système d'hébergement - Savoir-faire industriel, - Barrages sur la Meuse automatisés, - Port de Givet, plateforme multimodale, - Schéma des orientations stratégiques économiques adopté par le Conseil de Communauté le 1^{er} juillet 2015, - Politique ancienne (ORAC) en faveur du commerce - Politique en faveur de l'amélioration de l'habitat - Politique en faveur du maintien de la population avec notamment le programme de taxi à la carte ainsi que les structures telles que les SMA (Site Multi-Accueil) et les RAM (Relais Assistants Maternels) | <ul style="list-style-type: none"> - Une baisse de la population continue mais qui progresse - Solde migratoire négatif, - Indice de vieillissement élevé, - Baisse de l'emploi, - Niveau faible de formation des chômeurs, - Début de scolarisation dès 2nd degré à l'extérieur du territoire, devient total dès l'entrée universitaire avec peu de retour des diplômés, - Mis en lumière par le SDAASP : la sédentarisation territoriale ou l'absence de besoin nécessitant des déplacements entre communes - Infrastructures routières de liaison insuffisante, - Forte vacance commerciale en centre-ville, - Fortes vacances immobilières sur l'ensemble des communes, et plus ressentie dans les centres-bourgs. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Politique Régionale de développement du Très Haut Débit sur les 10 ans dans les Ardennes, - Développement de deux axes routiers majeurs à savoir l'A304 au Sud-Ouest du territoire et l'E411 au Nord, - Développement du port de Givet, - Développement des activités de production d'énergies hydroélectriques, - Développement d'infrastructures attractives pour les touristes : Charlemont, la Zone d'intérêt touristique Communautaire de Fumay, Développement de l'agriculture autour des circuits courts et du tourisme vert, - Labellisation de l'eurovélo 25 - Développement de la filière bois, - Développement des relations avec les autres partenaires institutionnels : PNR, Chambre d'Agriculture, ... - Mise en place de politiques publiques directrices : SCoT, PCAET, SRDEII, SRADDET, Territoire d'Industrie, Pacte Ardennes - OCMR et ORT - Agrandissement de la zone commerciale Rives d'Europe de Givet - Installation d'une ferme photovoltaïque à Givet (friche Cellatex) | <ul style="list-style-type: none"> - Crise sanitaire de la COVID-19 - Vieillissement de la population, - Risques de fermetures d'entreprises suite à la crise de la COVID-19 et de délocalisation industrielle et baisse de l'emploi, - Les conséquences d'une sortie progressive du nucléaire, - Les Collectivités locales, et les acteurs locaux de manière générale, réduisent leurs dépenses ce qui impactent les politiques locales - Baisse du nombre de médecins sur le territoire - Fermeture de classes - Fermeture des agences bancaires et des distributeurs - Raréfaction des services publics de l'Etat : trésor public |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Installation de West recyclage à Givet- Maisons France Services (MFS)- Ligne Givet-Dinant- Ligne Charleville-Givet à améliorer pour réduire le temps de trajet- La candidature UNESCO : fédérer les sites touristiques de mémoires des Ardennes, et son rayonnement transfrontalier- L'appel à projet e-campus, | |
|--|--|

2/ Les enjeux du territoire selon 6 orientations stratégiques

La partie qui suit présente le contexte socio-économique global, les principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire de la Communauté, et ce, pour chacune des six orientations stratégiques basées en grande partie sur les thématiques définies au Contrat de Ruralité 2017-2020 :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
2. La revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
5. La transition énergétique et les questions environnementales ;
6. La cohésion sociale.

La thématique de la « *transition écologique* » apparaît de façon transverse aux six grands enjeux retenus comme importants pour le territoire. Cela transparaît plus particulièrement dans le tableau synoptique des actions à entreprendre sur le mandat.

Parallèlement à la transition écologique, le volet transfrontalier est mis en exergue au sein de chacun des enjeux.

Ces 6 orientations sont tirées, également, du Projet de Territoire de la Communauté qui fonde le présent document.

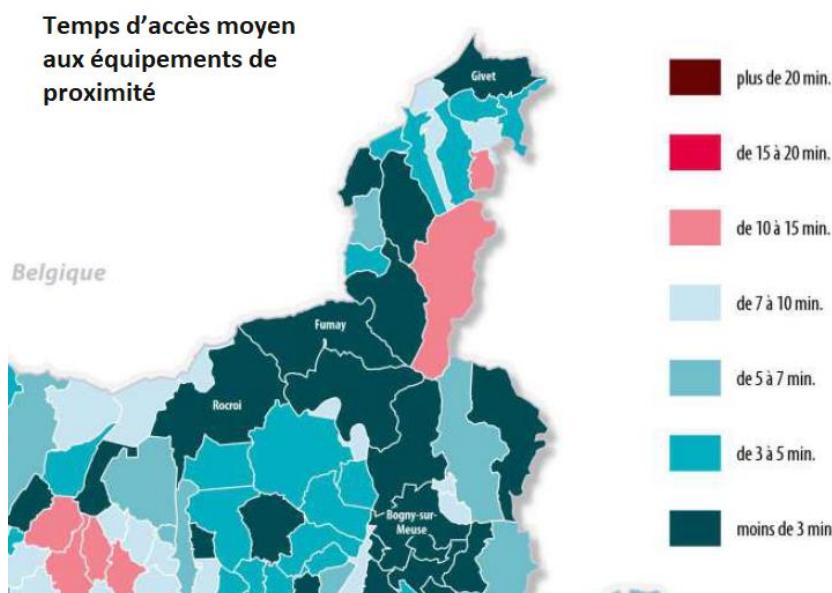
D'autres, non développées ici, figurent dans le Contrat de Territoire départemental 2017-2020, prolongé jusqu'en 2025. Des thématiques relèvent des compétences des Communes non déléguées, mais dont les projets participent à l'enrichissement du territoire, son attrait et son maintien à un niveau de services nécessaire.

Dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), après la fin des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) de Fumay (quartier du Charnois) et de Revin (quartier d'Orzy), une veille est maintenue par la Communauté malgré une politique désormais ancienne. En effet, il s'agit de maintenir un effort dans le domaine de la cohésion sociale.

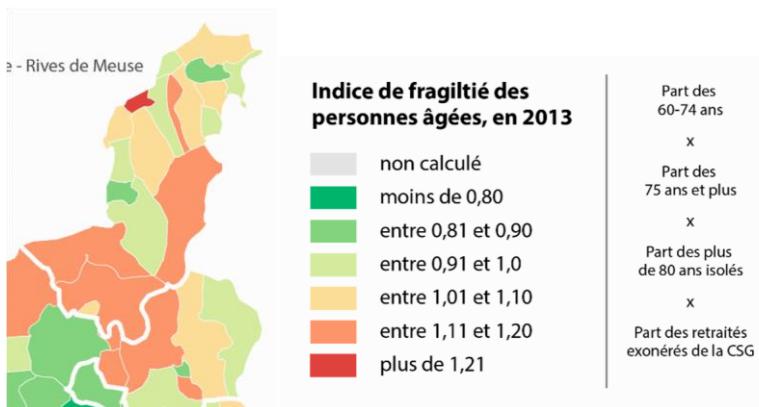
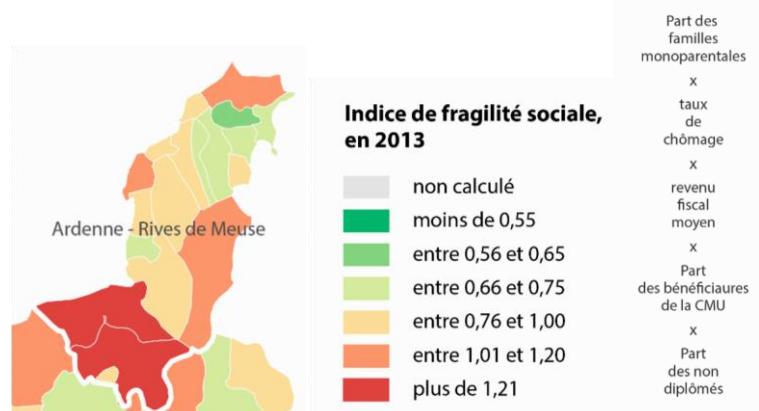
2.1/ L'accès aux services publics et marchands et aux soins

2.1.1/ Accessibilité aux services

2.1.1.1/ Éléments de diagnostic

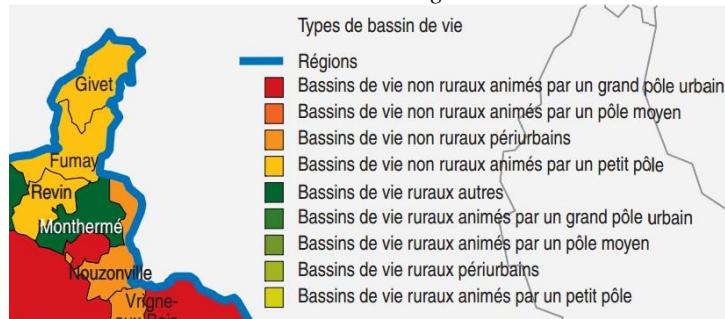


Source : Atlas cartographique des Ardennes 2018

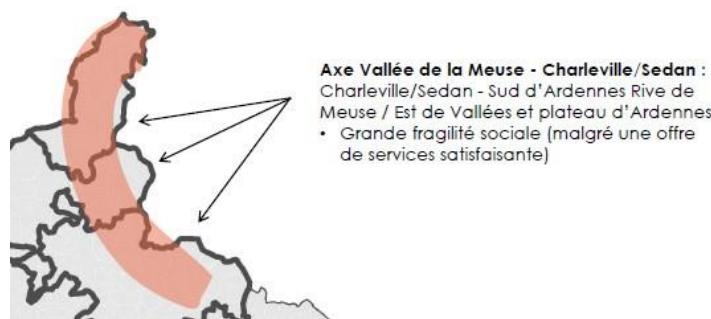
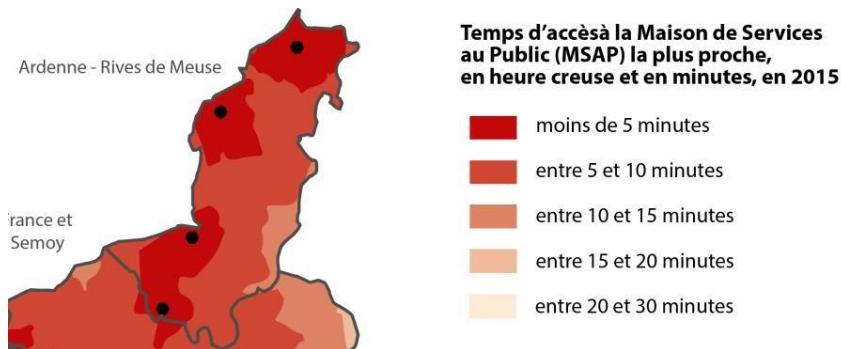
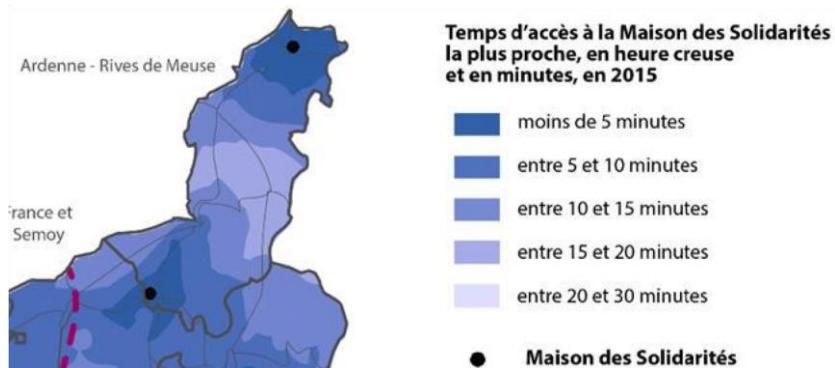


Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Cartes extraites du diagnostic SDAASP

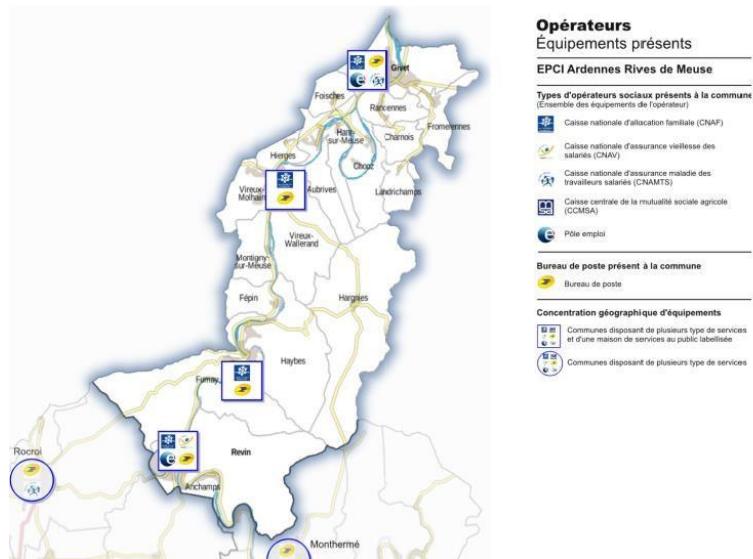


Carte Insee, RP 2009, in « Les bassins de vie en Champagne-Ardenne », décembre 2012, p.3.



Cartes extraites du diagnostic SDAASP

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



Carte de la Préfecture des Ardennes

La Communauté s'organise autour de 3 bassins de vie⁸ non ruraux animés par un petit pôle, selon la définition donnée par l'INSEE : Givet, Fumay, Revin. À ces bassins de vie, la Communauté ajoute l'influence du dynamisme du couple viroquois (Vireux-Molhain/Vireux-Wallerand) et celui de Haybes/Fumay. Cependant, malgré ces effets de polarité, la fragilité sociale est plus marquée dans le Sud du territoire.

Le temps d'accès aux commerces ou services de proximité les plus proche est relativement satisfaisant sur le territoire. La plupart des personnes peuvent avoir accès à ces services en moins de 5 minutes. De même, le temps d'accès à une Maison de Service au Public (MSAP), désormais, Maison France Services (MFS), la plus proche est, en général, inférieur à 10 minutes. Cependant, ces résultats sont à nuancer puisque les personnes fragilisées ne possèdent pas toujours de véhicule, ce qui les éloigne davantage de ces services.

La réforme issue de la création du label « France Services » a entraîné une demande de montée en gamme de l'Etat. Au 1^{er} janvier 2021, la totalité des MSAP du territoire ont été labellisées.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté est devenue compétente en matière de gestion des MFS. Il en est dénombré 4, réparties sur le territoire, qui se situe à Givet, Vireux-Molhain, Fumay et Revin. Elles permettent au public d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, à minima en matière d'emploi et de prestations sociales. Leurs missions vont du conseil à la rédaction de courriers avec l'usager, en passant par des appels téléphoniques aux référents des opérateurs publics, voire au conseil pour le renouvellement d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour. De la même manière, l'agent de la MFS est amené à rediriger les usagers vers le meilleur interlocuteur pour une question qu'il n'est pas en mesure de traiter par lui-même.

8

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (définition INSEE). Voir carte page 17.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Le 1er septembre 2008, la CCARM a mis en place, sur son territoire, un service de transport à la demande, ceci afin de faciliter aux habitants de la Communauté l'accès au transport privé par taxi.

Depuis, le service évolue régulièrement (extension du service au dimanche, délivrance de cartes d'adhérent provisoire pour des personnes dans l'incapacité temporaire de conduire, passage de 65 à 60 ans pour l'accès au service etc.) afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des usagers.

Le service Taxi à la Carte au 31 décembre 2020, ce sont :

- 1 124 inscriptions depuis la mise en place du service - 683 adhérents effectifs (1 148 inscriptions depuis la mise en place du service - 693 adhérents effectifs en 2018)
- 46 nouvelles inscriptions en 2020,
- 194 personnes, soit un tiers des adhérents, ont utilisé le service,
- 28 111 € ont été remboursés soit 62% du budget prévisionnel.

Les chiffres de ce bilan sont à regarder par le prisme de la situation particulière en France suite à la crise sanitaire de la COVID-19 et, notamment, le confinement (17 mars – 10 mai 2020) qui n'a pas permis une activité normale sur l'année 2020.

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Temps d'accès aux services satisfaisant, - Présence équilibrée des MFS, - Service de taxi à la carte, | - Fragilité sociale élevée, en particulier au Sud du territoire, - Vieillissement de la population, - Taux de chômage élevé, - Impact psycho sociaux de la généralisation de l'e-administration, |

2.1.1.2/ Enjeux

L'enjeu des MFS est de réduire les inégalités d'accès aux services, dans un contexte de réduction des implantations publiques, et d'une crainte de délitement de la cohésion territoriale. La distance pour entrer en contact physique avec une administration et les difficultés financières, sociales, d'expression orale ou écrite empêchent un certain nombre de personnes d'assurer leurs démarches que cela soit pour leur recherche d'emploi (Pôle Emploi), la demande d'une prestation (CAF) ou encore les questions de fiscalité (DDFiP). La prise de compétence par la Communauté est essentielle pour assurer aux habitants un accès aux services. De plus, il sera nécessaire d'assurer la stabilité des postes et des agents en place au sein des MFS.

La MFS de Vireux-Molhain assure aujourd'hui des permanences régulières en mairie de Hargnies. Ce type de service est un axe de réflexion en vue de promouvoir son extension sur le territoire.

Dans le cadre du plan France Relance de 2021, en vue d'accompagner la mutation de la société vers le tout numérique, des conseillers numériques doivent être déployés sur le territoire. La Communauté s'était, dans un premier temps, engagée à recruter un conseiller numérique. La majorité des France Services s'étant également portées candidates, in fine, l'ensemble des MFS

devrait pouvoir bénéficier d'un appui financier, soit pour le financement d'un poste existant (Fumay, Givet) soit pour l'embauche d'un conseiller numérique (Revin).

L'État a adopté, en octobre 2015, un Plan Interministériel en faveur du travail social et du développement social, dont l'un des axes est l'organisation d'un accueil social inconditionnel de proximité. Ainsi, le SDAASP a tenté de définir les modalités de mise en place de ce type de démarche. D'autre part, l'élaboration d'une stratégie d'accessibilité devant prendre en compte les freins que connaissent les publics fragiles (accès aux droits, recours aux administrations, mobilité ...) a été un des principaux enjeux de ce schéma.

Une meilleure lisibilité pour les usagers des acteurs de l'accompagnement social et de l'emploi devra aussi être prise en compte pour l'accessibilité aux services publics.

2.1.1.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) 2018-2023 élaboré par le Conseil Départemental a été approuvé par l'Assemblée départementale le 20 février 2018 et arrêté par le Préfet le 21 mars.

Les objectifs du SDAASP sont :

- Améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population en milieu rural comme en milieu urbain, pour toutes les catégories de public
- Favoriser la concertation autour de cette notion
- Activer des leviers de mutualisation
- Garantir une réelle solidarité territoriale

Les 6 orientations stratégiques sont quant à elles :

- Dématérialiser : faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services
- Informer / Orienter : garantir une cohérence de parcours de l'usager auprès des différents services publics
- Mutualiser : soutenir la mutualisation des services en faveur de la proximité
- Transporter : faciliter l'accès à la mobilité pour tous
- Renforcer l'offre sur le territoire : favoriser le maintien et les installations de services et de populations sur le territoire ardennais
- Mettre en œuvre le schéma : suivre et animer le schéma jusqu'en 2023

De ce schéma, la Communauté a surtout observé une certaine mobilisation pour la lecture publique.

Les actions à engager :

Complémentaire à l'action de revitalisation des 4 centres-bourgs, la Communauté n'en oublie pas pour autant les petites Communes, voire celles dont les habitants sont éloignés des services et commerces. Pour cela, elle entend engager une réflexion, pour :

- Faire du soutien au « dernier commerce rural »,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Associer commerce et service dans la logique de proximité dans un mode itinérant : aller vers l'habitant, le citoyen, l'administré, le consommateur,
- Mettre en avant les circuits courts alimentaires,
- Identifier les lieux de socialisation dans les Communes rurales : en cas de recours à l'itinérant, développer l'idée de rendez-vous public (permanence) et adapter le réseau des MFS sur le territoire tant aux enjeux du numérique que de l'accès au citoyen,
- Insérer le futur Wifi Territorial aux enjeux définis,
- Suivre la mise en œuvre par les Maisons France Services du dispositif des conseillers numériques auprès des populations et des professionnels via les MFS
- Soutenir le plan alimentaire territorial du PNRA et des Communes volontaires

Les actions en lien avec l'axe transversal « transition écologique » :

- Assurer une accessibilité des services de proximité afin d'éviter l'isolement de population et des flux routiers trop importants sur les réseaux routiers et les bourgs-centres ce qui permettrait de contribuer à la baisse des émissions de GES,
- Mettre en avant les circuits courts alimentaires, avec une veille sur les initiatives commerciales liées (boutiques de vrac).
- Favoriser le développement et l'accès à des services de proximité afin de limiter les déplacements en voiture
- En ce qui concerne les pratiques internes, toute flotte de véhicules de plus de 20 véhicules doit être constituée, lors de son renouvellement, d'au moins 20% de véhicules propres, soit des véhicules électriques, hybrides, GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) ou encore hydrogène. Toutefois cela se heurte à une limite, celle du coût très élevé additionné à un impact relatif en termes d'émission de GES.
- A travers l'usage de Maisons France Service en tant que relais d'informations voire comme coordinateur pour le covoiturage, il serait possible d'encourager à la mobilité douce sur le territoire. De plus, pour favoriser l'usage des transports collectifs en entrée de ville, les collectivités devront intégrer le développement de parkings-relais dans les objectifs des plans de mobilité.

Dans le cadre de la loi biodiversité 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, l'objectif serait de limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C. Cet objectif impose une adaptation des stratégies des collectivités locales en matière de planification ou encore de mobilité.

La Communauté pourrait alors, dans ses usages internes, mener une réflexion sur l'éclairage urbain de ses bâtiments comme le PACOG et autres sites communautaires. Il serait également envisageable de naturaliser les espaces de parking dans le cadre du dispositif ORE (Obligation Réelle Environnementale). Des espaces naturels correspondant à différentes trames, brune, verte et bleue qui représentent des supports physiques pour la végétation. L'objectif « Zéro Phyto » est, quant à lui, déjà appliqué sur le territoire.

La Communauté s'inscrit dans cette démarche à travers la reconversion des friches industrielles de son territoire telle que la friche Cellatex SA, cela lui permet de rentrer également dans les objectifs de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

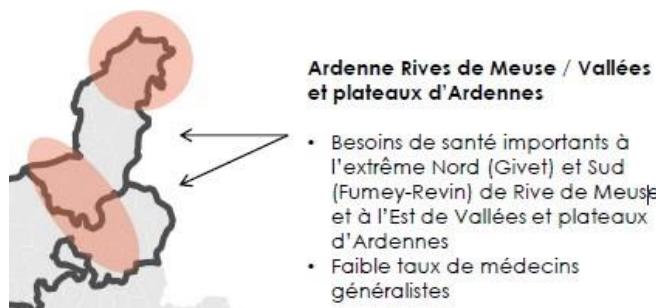
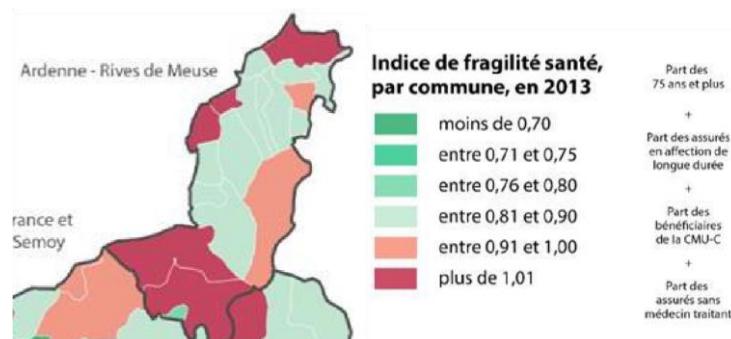
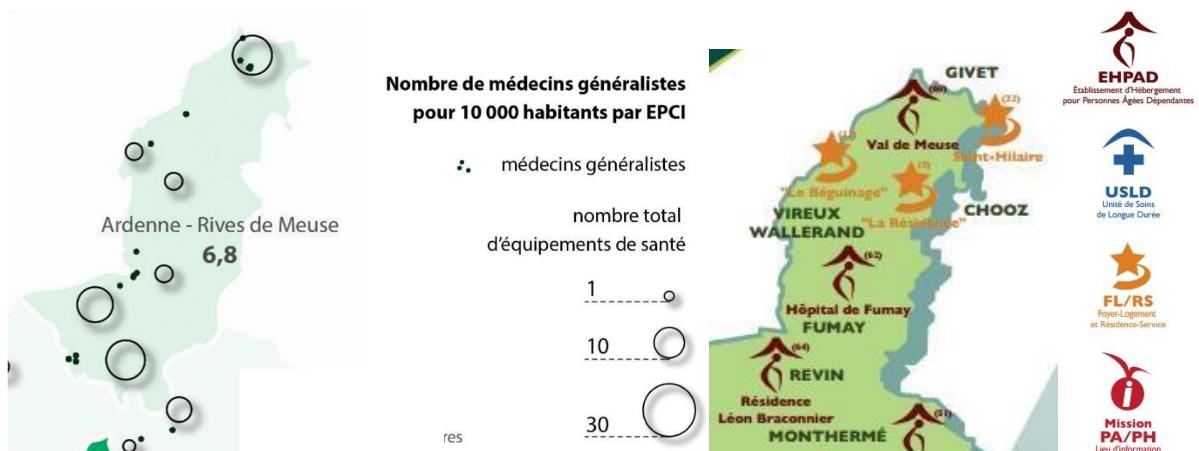
Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Dans le cadre du Pacte Ardennes, un point d'information transfrontalier a été créé en 2020 à la Maison de la Région à Charleville-Mézières. La Communauté assure une part du financement du dispositif et pérennisera son engagement auprès de la structure.

Régulièrement, des permanences sont effectuées sur le territoire de la Communauté.

2.1.2/ Santé et accès aux soins

2.1.2.1/ Éléments de diagnostic



Cartes extraites du diagnostic SDAASP

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| Offre de soins (nombres, temps d'accès moyen) | Effectif | Part des 55 ans et plus (en %) | Temps d'accès (en min) | Temps d'accès régional (en min) |
|--|----------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| 21 Temps d'accès moyen aux services des urgences * | | | 59,2 | 14,3 |
| 22 Médecins généralistes libéraux ou mixtes | 21 | 66,7 | 1,3 | 1,5 |
| 23 Pédiatres libéraux ou mixtes | 0 | n.d. | 17,9 | 12,1 |
| 24 Gynécologues obstétriques libéraux ou mixtes | 0 | n.d. | 24,9 | 10,8 |
| 25 Ophtalmologues libéraux ou mixtes | 0 | n.d. | 59,2 | 10,4 |
| 26 Psychiatres libéraux ou mixtes | 0 | n.d. | 59,2 | 14,0 |
| 27 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes | 8 | 50,0 | 17,9 | 11,9 |
| 28 Infirmiers libéraux ou mixtes | 41 | 29,3 | 1,5 | 1,4 |
| 29 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes | 35 | 14,3 | 0,8 | 1,8 |
| 30 Sages-femmes libérales ou mixtes | 1 | 0,0 | 6,9 | 6,1 |

* Les temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les hôpitaux belges, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.

Source : « Présentation de la Communauté de communes Ardenne, Rives de Meuse »,
Observatoire Régional de la Santé, 28/08/2019

Le nombre de médecins généralistes sur le territoire est faible par rapport aux besoins grandissant de la population, d'autant plus que la moyenne d'âge de ces médecins est relativement élevée. Il y a actuellement un hôpital local à Fumay et 2 maisons médicales, respectivement à Givet et Vireux-Molhain.

Les temps d'accès aux services d'urgence français sont notables et rappellent l'enjeu du traitement des patients sur le sol français et les liens noués avec la Belgique notamment dans le cadre de la ZOAST.

La crise de la COVID-19 a rappelé toute l'importance d'une médecine de proximité pour la détection et la prise en charge des maladies.

Le soutien aux personnes âgées dépendantes a été développé et inscrit dans le premier Contrat Local de Santé (CLS), signé le 17 décembre 2015 entre la Communauté, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Allocation Maladie (CPAM) et le Conseil Départemental des Ardennes. Dans ce domaine, le Contrat Local de Santé évoquait les actions d'animation et de développement de la prise en charge individuelle pour le maintien à domicile.

La Communauté ajoute l'ensemble de ses aides à l'installation des Professionnels de la Santé par l'ACCIM, l'ACCEM etc. Ce dispositif généralisé au maintien de compétences sur nos territoires est issu de l'ACCES, aide financière en direction des étudiants poursuivant un cursus universitaire.

Un premier pas a déjà été fait avec la création du guichet unique destiné à l'information des médecins pour leur installation sur le territoire de la Communauté.

Achevé aujourd'hui, ce contrat sera suivi d'un CLS 2 dit de 2^e génération et mis en œuvre par un agent dédié. Ce nouveau volet comprendra de nouvelles actions :

- Santé environnementale

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Accès aux soins de proximité (1^{er}/2^e recours)
- Prévention, promotion de la santé et jeunesse

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Dispositifs d'aides à l'installation des professionnels de Santé / Contrat Local de Santé,- Schéma départemental d'autonomie des personnes âgées et de personnes handicapées, | <ul style="list-style-type: none">- Vieillissement de la population,- Manque de médecins généralistes et de spécialistes,- Distance importante pour un accès à certains soins, |

2.1.2.2/ Enjeux

Les enjeux liés à l'allongement de la durée de la vie et au grand âge nécessitent un changement dans l'approche, aujourd'hui répartie entre les Communes, le Conseil Départemental, et l'État, notamment grâce à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

De plus, il faudra veiller à compléter le dispositif du CLS 2 dans le cadre de la réflexion sur la prise de compétence.

L'accueil de médecins et de spécialistes apparaît comme un enjeu important pour la population du territoire et devra être maintenu pour couvrir l'ensemble du besoin du territoire et dans le cadre d'une compétence renforcée sur l'action sociale.

Le maintien des personnes âgées ou fragile en milieu rural appelle un accompagnement spécifique, adapté à leurs besoins.

2.1.2.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à engager :

En matière de santé, plusieurs actions doivent être mises en place dans les années à venir :

- Sur l'accès aux soins de proximité (1^{er} et 2nd recours) :
 - Accueil des internes en médecine en développant l'offre des terrains de stage ;
 - Projet d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP) à Givet ;
 - Développement des consultations avancées (Fumay et Givet) ;
 - Promotion du Guichet Unique Installation Santé (GUIS) et son intégration avec la mise en place du guichet unique national ;
 - Accompagnement des professionnels de santé dans leur installation.
- Prévention, promotion de la santé et jeunesse :
 - Actions de prévention et d'éducation auprès des enfants, des adolescents et des personnes atteintes de maladie chroniques ;
 - Aide à la parentalité ;

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Suivi plus étroit de la souffrance psychique
- Suivi régulier en addictologie avec un développement de la prévention en addictologie plus particulière auprès des jeunes
- Développement d'un dispositif « sport, santé, bien-être » afin de promouvoir le sport auprès des personnes en affections longue durée (ALD) orientées par un médecin généraliste
- Développement d'un dispositif « Pass Ecout-Emoi » pour lequel le département des Ardennes est territoire expérimental pour 4 ans. Ce dispositif propose un parcours coordonné d'information, de prise en charge et d'accompagnement du jeune âgé de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique.

La Communauté et la Commune de Chooz se mobilisent pour ouvrir la première salle équipée de télémédecine qui devrait ouvrir dans les prochaines années.

Les actions en lien avec l'axe transversal « Transition écologique » :

- Le CLS prévoit un volet d'actions spécifiques en lien avec l'enjeu n°1 intitulé « Santé environnementale » :
 - Action sur l'Habitat indigne,
 - Action sur l'Air intérieur dans les ERP,
 - Gestion des eaux usées destinées à la consommation humaine,
 - Revalorisation des friches industrielles,
 - Répondre à un projet d'aménagement urbain et à d'autres usages : création d'espaces dédiés à la biodiversité, implantation de productions d'énergies renouvelables etc.

La notion de « bien-vivre » doit être prise en compte et les CLS doivent contribuer à offrir un cadre de vie facilitant notamment le vieillissement et la vie au quotidien.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

En matière de médecine transfrontalière, il existe déjà une Zone Organisée d'Accès aux Soins (ZOAST) offrant la possibilité à la population de « se rendre sans autorisation médicale préalable dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins hospitaliers et/ou ambulatoires. »

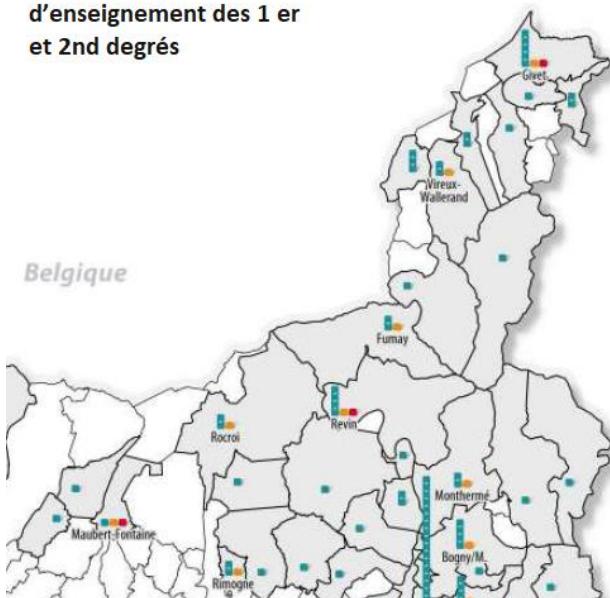
Elle s'applique à tous les assurés sociaux belges et français qui résident de façon habituelle et permanente dans la zone définie et qui bénéficient des prestations de l'assurance maladie obligatoire quel que soit leur régime d'affiliation.

En vue d'assurer un accès aux soins de 1^{er} recours, la Communauté souhaite qu'un rééquilibrage puisse se faire afin d'aider l'installation de praticiens sur le territoire français.

2.1.3/ Services enfance jeunesse

2.1.3.1/ Éléments de diagnostic

**Établissements
d'enseignement des 1 er
et 2nd degrés**



**Nombre d'établissements par commune
(Ecoles publiques et privés confondues)**

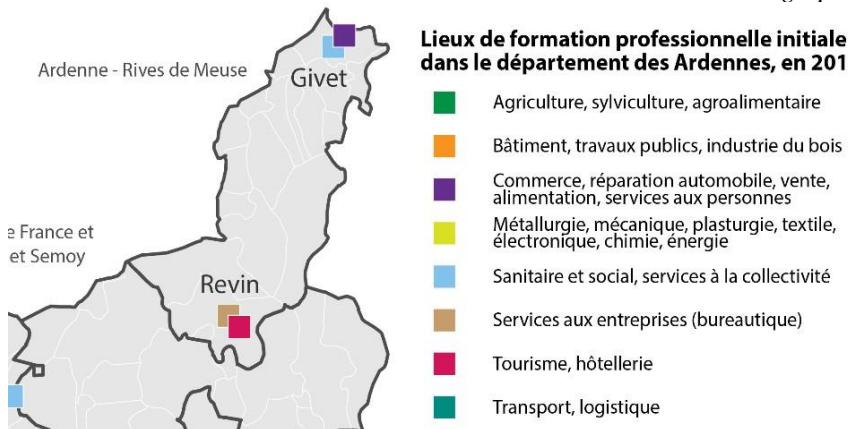


**Type d'établissement scolaire
(Filières générales et professionnelles confondues)**



Source : Atlas cartographique des Ardennes 2018

**Lieux de formation professionnelle initiale
dans le département des Ardennes, en 2016**



Cartes extraites du diagnostic SDAASP

La Communauté poursuit sa politique, avec désormais un réseau de Sites Multi-Accueil (SMA) complet (Revin, Fumay, Vireux-Wallerand et Givet). Ainsi, l'ensemble du territoire est couvert en matière d'accueil collectif de jeunes enfants, où la Communauté peut pourvoir à un total de 102 enfants actuellement : 24 à Revin, 24 à Fumay, 24 à Vireux-Wallerand et à 30 au Site Multi Accueil de Givet (auparavant 20 à la Halte-Garderie).

Si le nombre d'enfants des régimes CAF et MSA de moins de 3 ans du territoire de la Communauté est estimé à environ 700, le nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans qui fréquentent les EAJE atteint un taux de 53 %, alors qu'il était de 17 % pour le département aux dernières statistiques connues (données CAF 2016).

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Par courrier du 27 août 2019, le Maire de Vireux-Wallerand avait sollicité une augmentation de l'agrément du SMA de Vireux-Wallerand devant le nombre grandissant de demandes d'inscriptions émanant de parents de Vireux-Wallerand et Vireux-Molhain. Cette situation a suscité un projet d'adaptation du bâtiment afin de porter l'agrément à 30 enfants qui devrait voir le jour au second semestre 2021.

Le SMA de GIVET a confirmé sa progression en termes de fréquentation pour afficher un taux d'occupation annuel à 85 %, soit 10 points de plus que le prévisionnel. Pour rappel, le SMA de GIVET a un agrément de 30 places, mais le bâtiment a été conçu pour accueillir jusqu'à 40 enfants.

En 2019, les 4 Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants ont affiché un taux moyen de remplissage de 79% pour 371 enfants inscrits. Ce taux représente 172 346 heures d'accueil facturées.

A ces équipements, s'ajoutent le Relais Assistantes Maternelles de Vireux-Wallerand et son antenne de Revin.

Le 14 janvier 2020 a été signé avec les Communes de Fumay, Givet, Revin, le SIVOS « Terre Querelle » et la Caisse d'Allocation Familiale, le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ). Il est composé de 24 actions.

Pour la Communauté, ce CEJ a pour objectifs :

- L'optimisation des structures d'accueil et du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM),
- La valorisation du métier des assistantes maternelles,
- Le soutien éducatif en direction des familles et le soutien technique aux parents dans leur fonction employeur,
- Le renforcement dans les pratiques professionnelles du personnel petite enfance et des assistantes maternelles.
- Mise en place et développement d'un e-campus à Givet

Afin de répondre au mieux à ses différents objectifs, le Relais Assistantes Maternelles va évoluer en Relais Petite Enfance courant 2021.

La loi ASAP⁹ d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), propose de modifier l'appellation RAM en Relais Petite Enfance (RPE) afin de permettre à la population de mieux identifier le service. En effet, la loi positionne le Relais Petite Enfance comme le "service de référence de l'accueil individuel, tant pour les parents que pour les professionnels".

Elle précise que les RPE ont pour rôle « d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil, collectifs ou individuels, de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants».

Du côté des professionnels, le texte prévoit que les relais petite enfance "participent à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants, au renforcement de l'attractivité des métiers d'assistant maternel et de garde d'enfants à domicile et à leur professionnalisation, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile".

⁹

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre
2020cd'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « ASAP »

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

L'évolution du RAM en RPE pourrait donc permettre de faire évoluer la structure afin qu'elle réponde davantage aux besoins des habitants.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du territoire de la Communauté se décline sur la période 2019-2022.

Il est à souligner qu'une circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) officialisant le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et le remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) est parue le 17 janvier 2020. Elle clarifie les nouvelles modalités de contractualisation avec les Caf, et détaille la réforme du financement. Ce nouveau contrat prendra effet dès 2023 sur notre territoire.

Cette compétence s'appuie également sur un tissu d'assistantes maternelles regroupées en associations sur certaines Communes.

Bien qu'actuellement le maillage des établissements d'enseignement sur le territoire soit correct, l'Éducation Nationale annonce régulièrement avoir l'obligation de fermer certaines classes dans les années à venir, par manque d'effectifs ou de rationalisation avec les équipements existants.

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Contrat d'Enfance-Jeunesse signé avec la CAF le 14 janvier 2020,- Nombreuses structures d'accueil pour les jeunes enfants,- Schéma des Services aux Familles du Département des Ardennes,- Développement d'une filière nucléaire réaffirmée au sein du Pacte Ardennes | <ul style="list-style-type: none">- Offre d'établissements secondaires faible, départ des jeunes,- Fermeture de classes prévues,- Crainte sur la pérennité du Lycée Vauban de Givet,- Absence d'espaces d'e-learning. |

2.1.3.2/ Enjeux

En matière d'accueil de la petite enfance, il conviendra de maintenir une offre suffisante sur le territoire, notamment grâce à l'amélioration des synergies entre les différents SMA et leur intégration au tissu local. Le Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale a été renouvelé afin de pérenniser cette action.

Concernant l'offre de formation sur le territoire, l'enjeu est de maintenir une offre en établissements d'enseignement répondant aux besoins de la population afin de limiter les départs des jeunes. De plus, il est important de mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins des entreprises et d'assurer la promotion de l'offre existante.

La Communauté envisage toutes les actions et tous les métiers possibles pour ce soutien. L'inscription au sein du Pacte Ardennes de la « Mise en place d'une formation post-bac à Givet dans le domaine de la maintenance Industrielle » (Fiche projet 110) entre pleinement dans cette optique.

Elle maintient une relation étroite avec les établissements, collèges et lycées, ainsi qu'avec les entreprises structurantes de son territoire.

Des filières originales pourront également être créées à l'instar de travaux de corde sur les monuments historiques.

Il ne pourrait être ignoré, aussi, les formations linguistiques eu égard à la situation géographique tant du territoire que du Département.

2.1.3.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

La Communauté poursuit sa politique, avec notamment, le déménagement du RAM de Vireux-Wallerand ainsi que le maintien opérationnel des structures existantes notamment avec les travaux sur la verrière du SMA de Revin.

Les actions en lien avec l'axe transversal « Transition écologique » :

Les travaux menés sur le SMA de Revin amélioreront l'habitabilité du lieu mais également sa consommation énergétique.

Les programmes d'éveil développés par les personnels des SMA pourront concourir à initier les enfants aux grands enjeux de demain sous une forme ludique et non anxiogène, concourant également à la notion du « bien-vivre ».

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

En matière d'accueil de jeunes enfants, le volet transfrontalier est moins prégnant. Il demeure une réflexion sur le maintien des effectifs dans les écoles primaires et secondaires, champ de travail dépassant celui des compétences de la Communauté.

2.1.4/ Loisirs culturels et sportifs

2.1.4.1/ Éléments de diagnostic



Cartes extraites du diagnostic SDAASP

La Communauté dispose d'une large offre d'équipements sportifs sur son territoire avec notamment 4 piscines. On distingue la fréquentation des piscines selon les visiteurs. Ainsi, en 2019, les 3 piscines communautaires de Vireux-Wallerand, Fumay et Revin ont accueilli près de 17 000 enfants en apprentissage. Si en 2019, le nombre d'entrées à Rivéa était de 195 615 contre 179 190 en 2016, le

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

chiffre est tombé à 75 116 clients en 2020 en raison des fermetures imposées par la propagation de la COVID-19. La piscine communautaire François Mitterrand de Revin étant fermé depuis avril 2018 pour travaux, il est dénombré pour les deux autres piscines communautaires 16 433 entrées en 2019. 10 130 membres d'association et clubs (plongées, natation, etc.) fréquentent Rivéa, seulement 5 044 en 2020 en raison de la crise sanitaire. En ce qui concerne la baignade au bassin de Givet, fermée au public actuellement, la Ville de Givet envisage une réouverture pour la saison estivale 2022.

Le travail de collaboration engagé avec les écoles, les collèges et la SPL Rives de Meuse sur l'apprentissage de la natation a abouti à la définition d'un projet pédagogique, qui peut se poursuivre dans les deux classes « sports » soutenues par la Communauté de Communes (football au collège de Vireux-Wallerand, natation au collège de Givet).

Le territoire dispose, également, deux salles de spectacle à Givet et Revin, dont une qui est également un cinéma (Givet).

Un musée consacré à l'activité des ardoisières et de l'ardoise, pré existant à Fumay est en cours de rénovation pour offrir un espace dédié plus grand et adapté. Son ouverture est programmée fin 2021.

Sans avoir l'objectif direct de porter une compétence qui fait actuellement l'objet d'une évaluation, la Communauté a porté avec le Comité d'Animation de la Citadelle de Namur un spectacle de théâtre sur 2 années dans le cadre de la saison d'ouverture de Charlemont. Elle soutient ponctuellement certaines initiatives visant à dynamiser la vie culturelle et sociale du territoire.

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombreux équipements sportifs communaux,- Label « Terre de Jeux 2024 » à Fumay et Givet,- Deux équipements culturels de qualité à revitaliser : le Manège à Givet, l'espace Jean Villars à Revin, | <ul style="list-style-type: none">- Équipements sportifs couteux à entretenir,- Répartition inégale des bibliothèques,- La politique culturelle reste une compétence des Communes,- Absence d'espaces muséaux et d'interprétation du patrimoine ou des paysages, |

2.1.4.2/ Enjeux

Il s'agit d'établir une synergie avec l'ensemble des équipements communautaires et communaux et de leur mode de gestion y compris avec la SPL, l'Office de Tourisme Communautaire, le PNRA et le GEIE de la marque Ardenne. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des états des lieux participatifs sur les pratiques, les équipements avec les clubs et les associations afin de préciser les objectifs d'un projet communautaire en matière de politique sportive (mutualisation de lieux ou d'animateurs sportifs, création d'équipes communautaires).

Les Jeux olympiques de Paris 2024 et l'intégration des Communes de Fumay et Givet parmi les villes labellisées « Terre de Jeux 2024 » seront une occasion de mobiliser les équipements communautaires, communaux et Terr'Altitude. Cette labellisation peut servir de moteur à des projets privés que la Communauté pourra appuyer dans la limite de ses compétences et moyens.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La crise de la COVID-19 a, cependant, fragilisé le tissu associatif et les équipements culturels et sportifs dont la fréquentation post-crise devra faire l'objet d'une reconquête auprès des usagers.

2.1.4.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à engager :

- Appuyer la pratique sportive en tant qu'élément identitaire et vecteur potentiel d'un esprit communautaire ;
- Définir un projet de politique sportive : faire un état des lieux et réfléchir avec les associations sur les pratiques et sur les équipements (avant de parler d'un éventuel « office communautaire des sports », proposition de diffuser un questionnaire auprès des habitants et des éducateurs sportifs pour mieux identifier les besoins du territoire etc.) ;
- Sujets de réflexion :
 - Enjeu du départ des jeunes au plan sportif : intérêt de travailler à la création « d'équipes phares » pour faciliter le maintien des jeunes sportifs sur le territoire,
 - Besoin d'un soutien aux bénévoles par des éducateurs sportifs (trop peu nombreux sur la Communauté),
 - Travailler sur l'information et la sensibilisation : des habitants des Communes limitrophes à la Communauté pratiquent leur sport sur la Communauté mais la réciproque semble moins vraie,
 - Possibilité de mutualisation du fonctionnement de certains équipements sportifs à plusieurs Communes.
 - Promouvoir le label « Terres des Jeux 2024 » à destination du public, des fédérations françaises et étrangères et de professionnels (hôtellerie, installations sportives, constructeurs etc.).

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

Dans le domaine du sport, la Communauté pourra s'inspirer de la Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable du Sport (SNTEDDS) avec notamment :

- Une limitation et une sensibilisation à l'impact des grands évènements et manifestations publics sur le climat et l'environnement ;
- Une sensibilisation pour des déplacements raisonnés des sportifs, action favorable à la baisse des émissions de Gaz à effet de serre (GES) ;
- Une adaptation des équipements aux nécessités environnementales, concourant ainsi à la réduction de la consommation énergétique.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Les échanges entre les clubs français et belges existent d'ores et déjà. La Communauté n'a pas de stratégie spécifique en la matière.

2.2/ La revitalisation des centres-bourgs, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes / bourgs

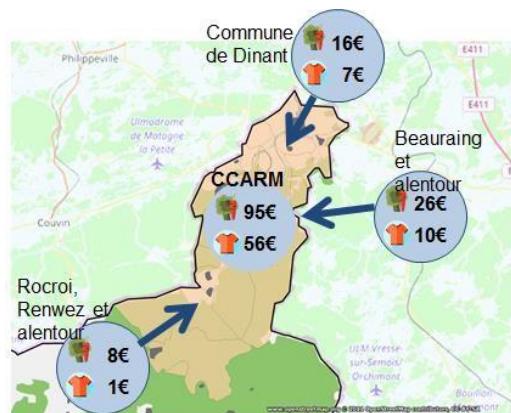
2.2.1/ Armature urbaine, redynamisation des bourgs-centres, soutien au commerce de proximité et à l'artisanat

2.2.1.1/ Éléments de diagnostic

513 activités commerciales, artisanales et de services de proximité ont été recensées en 2016, sur l'ensemble du territoire de la Communauté. 76 % de la consommation des ménages de la Communauté de Communes est réalisée au sein des commerces du territoire.

De plus, selon les données, les magasins alimentaires attirent les consommateurs belges, notamment ceux de la région de Beauraing.

Dépenses alimentaires et non alimentaires sur le territoire (sur 100 €)



Carte extraite de l'Enquête ménage réalisée pour les CCI Ardennes par AID observatoire - 2016

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une part importante de commerces alimentaires, jouant un rôle de proximité, - Existence d'une offre de tournée assurant le maillage du territoire, à revaloriser, - 6 marchés à différents jours de la semaine : Fumay, Givet, Revin, Vireux-Wallerand, Haybes, - Une politique de soutien à l'artisanat et au commerce ancienne (5 ORAC successives sur le territoire), | <ul style="list-style-type: none"> - Forte vacance commerciale : taux moyen de 28.1 %, - Revenus limités, - Vieillissement de la population, - Concurrence prochaine de zones commerciales belges, |

2.2.1.2/ Enjeux

L'enjeu pour les années à venir est de structurer l'offre commerciale dans les 2 centres-bourgs (Givet, Revin) et des 2 bourgs de centralité (Vireux-Molhain/Vireux-Wallerand et Fumay/Haybes) pour dynamiser l'attractivité du territoire. En effet, un fort taux de vacance commerciale demeure sur le territoire, ce qui provoque un impact psychologique négatif sur les habitants, les passants et visiteurs.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Une attention particulière doit être portée aux communes de moins de 500 habitants afin qu'il soit soutenu et dynamisé les commerces de proximité existants ou à venir.

2.2.1.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à renforcer :

La Communauté entend soutenir et maintenir l'opération Chèque Cadeau La Pointe. Elle veillera notamment à impliquer des associations de commerçants et des entreprises afin qu'elles adhèrent à la démarche. Le Chèque Cadeau La Pointe est un dispositif qui a été mis en place en mai 2011, à l'initiative de l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG), et avec le concours de la Communauté, pour endiguer l'évasion commerciale observée vers Charleville-Mézières, et ce, dans l'objectif de contribuer au maintien et au développement du tissu commercial et artisanal du territoire communautaire.

Parallèlement à ce soutien, la Communauté entend aider les projets portant sur une amélioration de l'accès aux centres-villes, notamment des bourgs-centres, comme l'aménagement ou l'extension de parkings, ou encore la conception et l'implantation d'une signalétique adaptée. Ainsi, elle avait reconnu l'intérêt de la création d'un nouveau parking dans le centre-ville de Givet en vue d'accroître la capacité d'accueil et l'attractivité de ce dernier, point de départ des activités touristiques développées par la Communauté : visites guidées de Charlemont, départ des croisières sur la Meuse.

Enfin, soutenu par l'Etat, la région Grand Est s'investit dans le cadre de vie et l'attractivité des territoires au travers, notamment, d'une application de repérage des « points noirs ».

Au cœur des préoccupations de l'amélioration du cadre de vie, ruines, bâtiments anciens en déshérence, toiture en amiante, friches commerciales et pas-de-porte vacants sont également inscrits dans la liste des éléments véhiculant une image négative.

Une attention particulière sera portée au dispositif d'aide financière de la Région Grand Est existant ou en gestation qui pourrait, en se combinant à des aides communautaires, contribuer à faire effet levier.

Les actions à poursuivre :

Dans le cadre de la candidature de la Communauté à l'appel à projets FISAC (Opération Collective en Milieu Rural ou OCMR) en 2016 (dossier déposé en 2017, fin d'opération en janvier 2022), le Conseil de Communauté, réuni en séance le 28 février 2017, a approuvé un programme d'actions qui contribue à redynamiser le tissu commercial et artisanal des 4 centres-bourgs du territoire communautaire :

- Action 1 : Harmoniser et moderniser la signalétique commerciale intercommunale ;
- Action 2 : Améliorer la lisibilité des pôles commerciaux de proximité : mobilisation de la boîte à outil règlementaire ;
- Action 3 : Conduire une analyse qualitative des commerces et proposer une formation à la mise en valeur des produits et services ;
- Action 4 : Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement pour la mise en valeur des enseignes, vitrines et devantures commerciales ;

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Action 5 : Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement pour la mise en valeur des enseignes, vitrines et devantures commerciales pour les entreprises non éligibles ;
- Action 6 : Accompagner la modernisation et la mise en accessibilité des aménagements urbains dans les centralités marchandes ;
- Action 7 : Accompagner les entreprises à l'utilisation de l'e-commerce ;
- Action 8 : Connecter les centralités : mise en place de bornes wifi ;
- Action 9 : Élargir le dispositif "Chèque Cadeau La Pointe" à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ;
- Action 10 : Mener un repérage et une veille sur les locaux vacants ;
- Action 11 : Animer les vitrines vacantes les plus stratégiques ;
- Action 12 : Accompagner les Communes pour l'acquisition et la réhabilitation de pas-de-porte vacants ;
- Action 13 : Accueillir des événements éphémères ;
- Action 14 : Développer une pépinière commerce.

Parallèlement, la Communauté doit poursuivre son Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) visant à développer l'attractivité des centres-bourgs en particulier dans le volet habitat.

Cette action sera soutenue également sur l'ensemble des Communes dans son approche par une OPAH portée par le PNRA, compléter de l'animation du SARE pour les Communautés de Communes d'Ardenne rives de Meuse, Ardenne Thiérache et Vallée et plateau d'Ardennes.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

La valorisation des commerces de proximité et de centres-villes concourt à la limitation des déplacements et à la promotion des productions locales.

Parallèlement, l'amélioration de l'intégration des centres commerciaux dans leur environnement pourrait être étudiée notamment dans le cadre de la politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui s'inscrit dans la volonté de préserver la qualité des sols et les protéger à travers la réhabilitation de friches par exemple, et la candidature à l'UNESCO du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes pour l'inscription du réseau des fortifications Nord-Ardennaises à la liste du Patrimoine Mondial.

L'ORT doit entraîner des réflexions sur le réaménagement urbain (végétalisation, solutions nouvelles d'éclairage etc.) et ce sous fond d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT (cf. Document d'Aménagement Artisanal et Commercial ou DAAC) et du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

De par une action spécifique sur les bourgs-centres et l'accès à un commerce de proximité, la Communauté tente de maintenir l'attractivité des centres que cela soit pour la population que les touristes qu'ils soient transfrontaliers ou non. Eu égard aux flux constatés sur les centres commerciaux de Givet, ce renforcement d'attractivité doit permettre de créer de nouveaux circuits de passage et de vie.

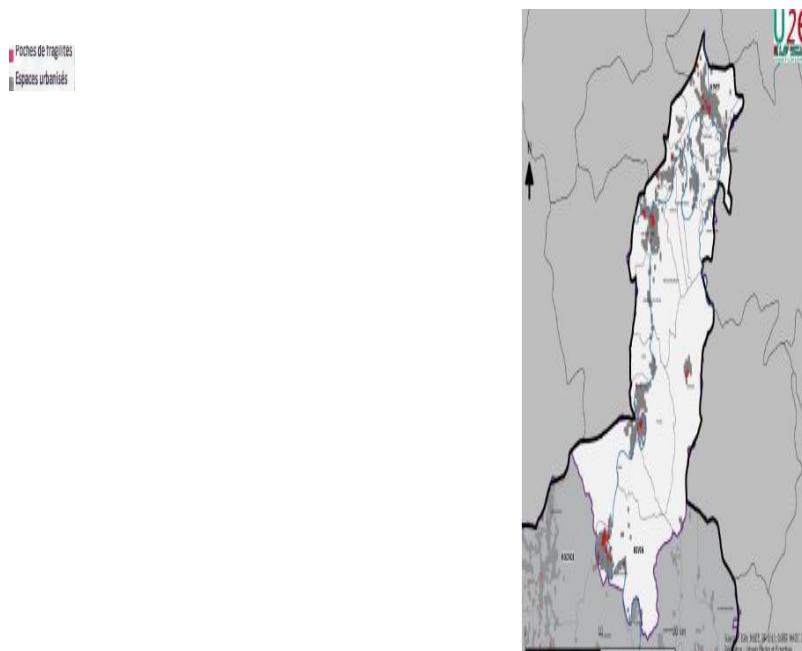
2.2.2/ L'habitat

2.2.2.1/ Éléments de diagnostic

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Sur le territoire, 24,7% de ménages sont exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 2 900 ménages¹⁰. Plus précisément, sur cet état, il est constaté que :

- 61% des ménages sont composés d'une personne, soit 1 800 ménages ;
- 49% ont plus de 60 ans, soit 1 400 ménages ;
- 40% sont des femmes seules, soit 1 200 ménages ;
- La majorité vit dans une maison : 70%, soit 2 000 ménages ;
- La plupart sont propriétaires : 53%, soit 1 500 ménages ;
- Une forte proportion utilise du gaz de ville : 45%, soit 1 300 ménages ;
- 44% des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté, soit 1 300 ménages.

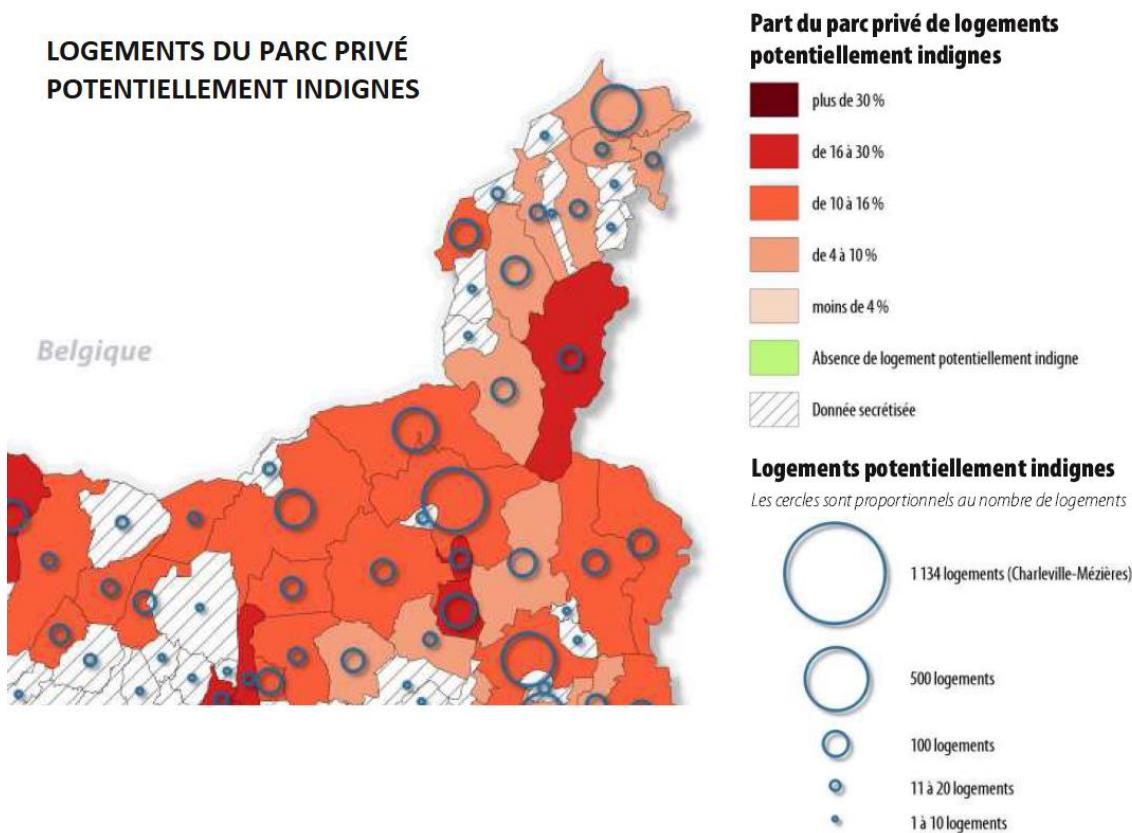


Carte issue de l'étude pré-opérationnelle réalisée dans le cadre du PIG Habitat des Ardennes

¹⁰

Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



Source : *Atlas cartographique, DDT des Ardennes, 2018*

Historiquement, la Communauté participe activement à la rénovation de l'habitat privé. Deux Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), 1998-2000 et 2001-2004, ont été menées successivement sur le territoire de la Pointe des Ardennes (Communauté et canton de Revin). Malgré ces opérations, il existait encore un potentiel de logements vacants à réhabiliter pour les remettre sur le marché. Aussi, des situations de mal-logement subsistaient justifiant d'étudier une nouvelle opération sur le territoire.

Ainsi, une Convention d'OPAH, dite de Revitalisation Rurale, a été signée le 25 janvier 2007 pour une durée de 5 ans. Elle s'est achevée le 25 janvier 2012.

Lancé depuis le mois d'avril 2012 et prévu pour cinq années, « Habiter Mieux en Ardennes », un Programme d'Intérêt Général (PIG), est mené par le Conseil Départemental et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ce programme vise à soutenir technique et financièrement les travaux visant à résorber les situations des logements susceptibles de présenter un état de dégradation nuisible à la santé ou à la sécurité de leurs occupants. Le dispositif a également pour objectif d'aider les propriétaires ayant des revenus modestes à rénover leur logement pour atteindre un meilleur confort thermique. La Communauté, via le Syndicat Mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy (dissous aujourd'hui) a participé, ainsi, de 2012 à 2017, financièrement à la rénovation énergétique de l'habitat privé. En pratique, ce programme consistait à octroyer des subventions, émanant de l'ANAH et des collectivités locales, aux propriétaires privés, afin de mettre en œuvre des travaux de rénovation énergétique.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Les résultats obtenus localement ont été largement au-delà de la moyenne départementale, grâce, à la mise en place d'un suivi-animation soutenu, avec, notamment, le recrutement de deux ambassadeurs de l'efficacité énergétique, dans le cadre de contrats d'avenir.

Forte de ces résultats, la Communauté a eu l'opportunité de participer à un nouveau PIG dénommé « Habiter Mieux en Ardenne » qui a pris le relais du premier dès septembre 2018, en étendant les thématiques traitées, outre la précarité énergétique, à la perte d'autonomie, la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) et la résorption des copropriétés fragiles.

Ainsi, par délibération n° 2018-06-119 du 27 juin 2018, le Conseil de Communauté a confirmé son engagement dans un nouveau PIG, ayant validé les taux de subvention de la Communauté et de la Région Grand Est dans le cadre du Fonds Commun d'Intervention (FCI), ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif, en fonction des objectifs annuels fixés et approuvés.

Une convention partenariale 2019-2021 avec le Conseil Départemental des Ardennes, la Région Grand Est et l'ANAH a donc été signée le 21 septembre 2018 afin définir les modalités de cette opération. Au regard des différents résultats, pour renforcer la thématique « autonomie », un avenant a été signé à la convention.

Le nouveau PIG Habitat est en cours d'achèvement, prolongé jusqu'en septembre 2021 par le Conseil Départemental.

Il sera suivi d'une nouvelle OPAH en 2022 à l'échelle du PNRA.

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Politique Habitat ancienne,- Nouvelle politique de l'Habitat en cours d'élaboration,- L'existence d'un tissu artisanal actif et très compétent : couvreur, façadier, thermie, ... | <ul style="list-style-type: none">- Forte vacance des logements,- Programme de construction EDF, proposant des logements neufs,- Absence d'un PLH intercommunal traduisant l'action de la Communauté sur ce champ,- Le prix des matériaux et des énergies, |

2.2.2.2/ Enjeux

La Communauté s'engage dans le PIG pour subventionner les sorties de la vacance et la rénovation thermique. Elle maintient et maintiendra ses aides en direction des bâtiments en secteurs « sauvegardés » (modifiés par la loi LCAP du 07/07/2016), ainsi que des projets communaux.

La Communauté entend pouvoir mener deux combats : la lutte contre la vacance et celle contre la désertification des commerces de proximité des centres-bourgs anciens. Elle entend mettre en place un système d'aides adaptées aux Communes s'engageant dans une politique d'acquisition et de location de pas-de-porte vacants. Cet objectif est traité notamment par l'actuelle ORT.

De son expérience, la Communauté sait combien la qualité de l'animation de terrain importe. Ainsi, la création d'une plateforme de rénovation énergétique, implantée en centre ancien, permettrait de :

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe « RGE » (reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

2.2.2.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Pour répondre aux enjeux de l'habitat déjà identifiés (rénovation des centres-bourgs, rénovation de l'habitat vacant, possibilité d'un parcours résidentiel pour les jeunes actifs incluant du locatif social, adaptation des logements au maintien à domicile des personnes âgées), la Communauté souhaite redévelopper cette compétence.

Les actions à renforcer :

- Maintenir les aides à l'habitat portées par le PIG « Habiter Mieux en Ardennes » jusqu'à son terme ;
- Gérer le patrimoine environnemental et architectural, notamment d'intérêt touristique, en y incluant désormais la notion d'animation ;
- Finaliser le PIG et s'inscrire dans la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le cadre du PNRA ;
- Contribuer à la réussite du SARE porté par le PNRA ;
- Maintenir le repérage pour traitement de situations indignes et indécentes : étudier la création d'un observatoire partagé avec l'État, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (Adil), les Centres Communaux d'Actions Sociales, etc.
- Assurer l'insertion de ces ambitions au sein du futur SCoT Nord-Ardennes.

Les actions à engager :

- Importance d'une action portant sur l'habitat au regard de l'inadaptation du parc local (selon le « Diagnostic habitat » de l'étude opérationnelle d'un PIG en cours) ;
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- Définition d'une politique communautaire pour faire face au double phénomène des
- Recentralisation et densification sur les 4 centres-bourgs en déshérence et extension de l'urbanisation par construction de nouveaux lotissements « périphériques » ;
- Un double travail est à envisager en matière d'adaptation au maintien à domicile et de rénovation thermique : porter des appels à projet sur le logement (rénovation des centres villes) en direction des Communes membres, favoriser le maintien à domicile qui s'inscrit dans le CLS (cf. ci-dessus) et l'étude d'opérationnalité d'une nouvelle OPAH ;

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- S'engager dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), voire le Programme Local de l'Habitat (PLH), sans attendre la mise en œuvre du SCoT : moyens d'animation et budget variable selon le cadre choisi ;
- Aider à la transformation des commerces vacants en logements en dehors des périphéries de centralité commerciales et des bourgs-centres ;
- Mener la pleine intégration dans le programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) portée par l'ADEME afin d'accompagner les populations dans les démarches de rénovation énergétique des logements et des locaux.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

- Le maintien des aides dans le cadre du PIG Habitat concourt à la lutte contre l'insalubrité et, tout particulièrement, aux passoirs énergétiques.
- La revitalisation des bourgs-centres concourent, également, à la réduction des flux sur les aires commerciales en périphérie et à l'amélioration des espaces de vie.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Par une action en faveur du maintien à domicile, la Communauté tend à faciliter le vieillissement et sa population amenée parfois à quitter le territoire français pour des maisons spécialisées en Belgique.

2.3/ L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)

2.3.1/ Couverture et accès aux services numériques

2.3.1.1/ Éléments de diagnostic

Renforcé par les contraintes sanitaires dues à l'épidémie de la COVID-19 et les nouvelles applications d'accès aux services publics, le développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est au cœur des enjeux de la société, et particulièrement dans un tissu rural vieillissant.

Ici, la Communauté projette d'innover en matière de dématérialisation, entre ses Communes membres et son siège, afin de faire du déploiement du très haut débit, porté par la Région Grand Est, un atout pour faciliter l'accès aux Services Publics en ligne sur internet et concourir à compléter l'offre actuelle, particulièrement avec les MFS.

En matière d'enseignement supérieur la Communauté a répondu favorablement à la candidature de l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour la création d'un e-campus sur le territoire portant notamment sur la médecine et les technologies de l'information. La candidature de l'Université doit naturellement aboutir pour concrétiser le projet.

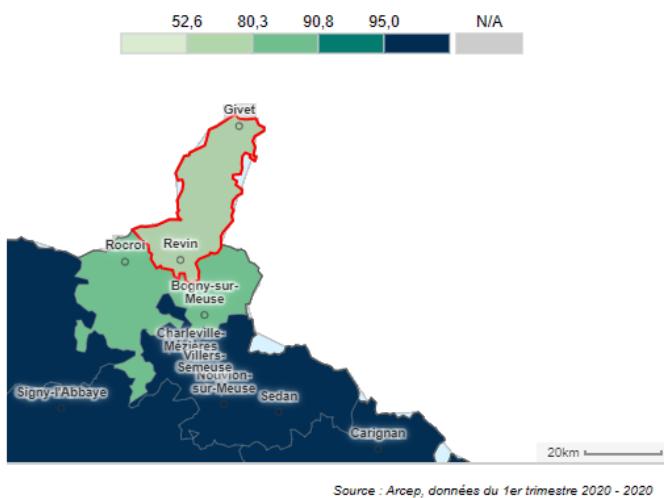
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Après le succès du passage à la TNT HD sur son territoire, lié au transfert de la bande de fréquences des 700 MHz aux services de téléphonie mobile, la Communauté maintient un suivi de la bonne réception de la TNT. Au-delà, la Communauté n'effectue plus d'actions spécifiques dans ce domaine.

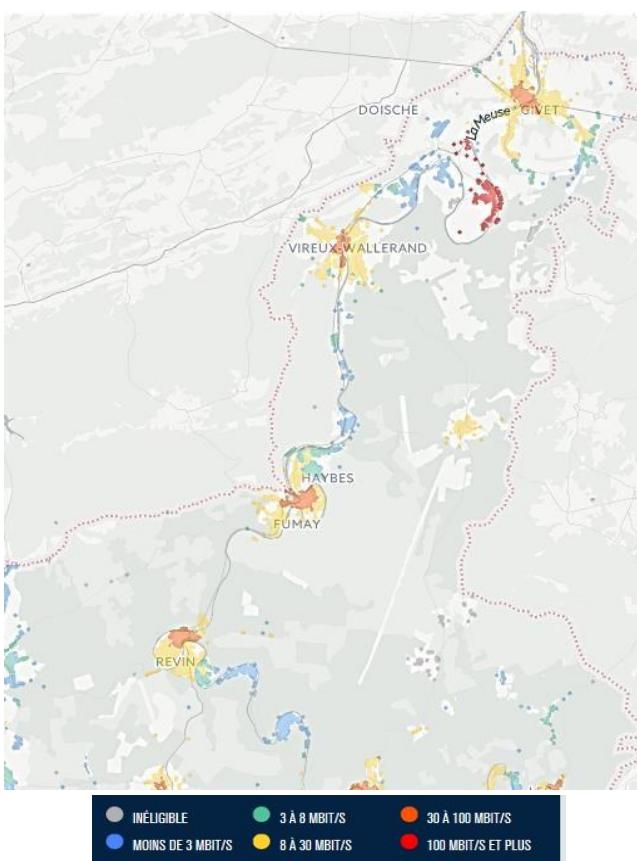
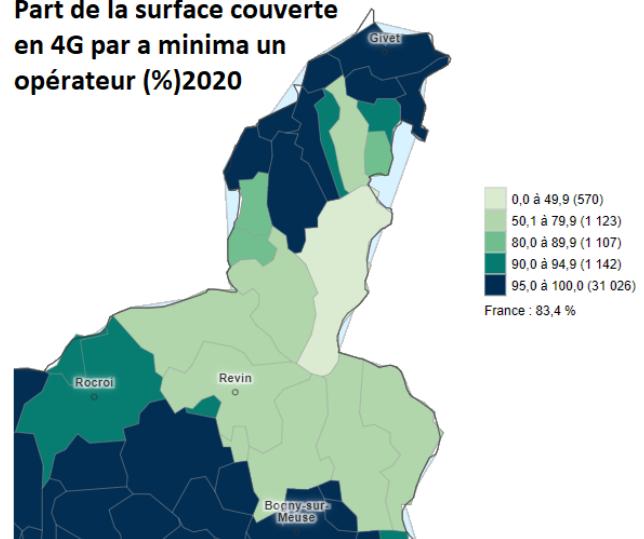
La Communauté se doit aujourd'hui d'adapter son site internet aux personnes en situation de handicap.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)



Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur (%) 2020



Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)



La Poste a créé un nouveau métier accompagné d'une promotion, le facteur-guichetier, une alternative à la Poste agence commerciale ou au relais poste communal, notamment dans les milieux ruraux. Également, en parallèle de la réorganisation des trésoreries (fermeture des centres de Fumay et Givet), La Banque Postale assure la réception des dépôts et retraits des espèces début juin 2021.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Cette évolution doit être prise en compte dans le dimensionnement des MFS mais également du maintien des liens dans les secteurs en sous densité et vieillissant. La Communauté envisage des rapprochements avec d'autres structures publiques pour renforcer la cohérence et la proximité de sa population.

La politique d'aménagement numérique du territoire s'est poursuivie en lien avec les autorités départementales et régionales. La Communauté s'est positionnée sur l'amélioration des débits et sur le déploiement du Très Haut Débit (THD) pour les zones d'activités et l'ensemble de ses Communes en approuvant le portage régional du plan directeur de déploiement du Haut Débit.

Prévues à partir de 2018, les installations se poursuivent sur le territoire dans le cadre du Schéma Régional numérique. De plus en plus de Communes du territoire bénéficient désormais d'un accès à la fibre. Il demeure des disparités d'accès à une téléphonie mobile stable quand elle n'est pas inexistante.

Des obligations réglementaires (loi ELAN) tendent également à renforcer l'utilisation du numérique pour diverses démarches administratives pour les usagers et/ou les collectivités locales ou EPCI comme avec la dématérialisation de l'application du droit des sols

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| - Schéma Régional numérique qui prévoit l'accès à la fibre optique d'ici à 2026, - Plan France Relance qui renforce la stratégie pour l'inclusion numérique, - l'appel à projet e-campus, | - Personnes fragilisées qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, - Certains Communes n'ayant pas accès à un réseau de téléphonie mobile stable, |

2.3.1.2/ Enjeux

L'accès au Haut Débit, voire au Très Haut Débit, est un enjeu majeur du développement du territoire.

En effet, il impacte notamment l'installation d'entreprises, qui se doivent de pouvoir échanger rapidement avec les partenaires extérieurs. De plus, avec le développement du télétravail, l'accès au Haut Débit pourrait devenir un facteur d'attractivité pour de nouveaux habitants, recherchant un meilleur cadre de vie. Il intervient également en faveur de la formation.

D'autre part, il conviendra de veiller à accompagner les publics les plus en difficultés face au numérique (absence d'internet, illectronisme), notamment dans la conduite de leurs démarches administratives, afin de ne pas les fragiliser davantage et de les éloigner de l'emploi.

2.3.1.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

- Achever rapidement l'accès à une offre Haut Débit minimale pour l'ensemble des foyers restant en « zone blanche » ;

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Accentuer les modes de Communications dématérialisés, notamment pour l'enregistrement des demandes en matière d'autorisation du droit des sols dans les Communes, télétransmises au service instructeur de la Communauté. La loi impose cette procédure aux Communes de plus de 3 500 habitants (recevoir et instruire) à compter du 1er janvier 2022. Les autres Communes seront concernées par l'obligation d'être en mesure de recevoir les demandes de permis, déclarations préalables et certificats d'urbanisme par voie dématérialisée dans le cadre de la saisine par voie électronique (SVE) ; Ceci est permis par la création d'un site dédié, le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) qui consiste en une plateforme de dépôt des pièces qui a pour but de faciliter les échanges avec l'administration.
- Accompagner les populations des Communes éloignées des équipements techniques numériques permettant, notamment, l'accès aux plateformes des Services Publics, appréhender les services CNI et passeport,

Les actions à engager :

- Création de point de connexion par WIFI ou l'installation de borne d'accès aux Services Publics accessibles sur internet (éviter les déplacements en Préfecture) dans les bâtiments publics et les MFS ;
- Création d'un WIFI territorial pour les touristes
 - 1^{ère} étape : créer le site du portail du Wifi territorial,
 - 2^{ème} étape : équiper les haltes fluviales puis les campings et caravanings municipaux,
 - 3^{ème} étape : équiper les hébergeurs soumis à la taxe de séjour, cela en retour des premières phases de déploiement
 - Zone de WIFI gratuite autour des bâtiments de la Communauté,
 - Développement d'une carte de la Communauté en réalité augmentée, liée au portail du Wifi territorial de la Communauté.
- Appuyer l'installation d'un e-campus à Charlemont Citadelle de Givet.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

Le déploiement de services numériques voire du télétravail permet la réduction des distances et tendre, sans remplacer le contact humain, vers un accès de proximité. Pour autant, le numérique demeure un facteur important d'émission de gaz à effet de serre. Les pratiques internes d'utilisation sont notamment en jeu (taille des serveurs, consommation énergétique liée).

La Communauté pourrait envisager toutefois la création d'un centre de données (data center) unique ouvert aux Communes du territoire et au-delà.

Le data center soulève néanmoins un questionnement en ce qui concerne la consommation énergétique et le respect des données tel qu'il est mentionné dans le Règlement sur la Protection des Données (RGPD).

Le réseau des MFS offre à la population des premiers accès aux informations et aux services publics sans qu'un déplacement long soit nécessaire de prime abord.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Sur cet enjeu, la Communauté n'a pas d'actions spécifiques en lien avec cet axe transversal.

2.3.2/ Accueil et accompagnement des entreprises

2.3.2.1/ Éléments de diagnostic

La Communauté est globalement perçue comme un territoire qui résiste à tout fatalisme et cherche à progresser, tant en termes de population que d'emploi. Ce sentiment ressenti par la grande majorité des acteurs est corroboré par les statistiques de l'INSEE. Objectif prioritaire, le développement économique s'est traduit par, d'une part, l'affirmation d'une politique foncière et immobilière forte, tant en termes d'acquisition qu'en terme d'aménagement (Parc d'Activité Communautaire de Givet (PACOG), Z.I. Sud de Vireux-Molhain et Z.A de Fumay), et d'autre part, par la réussite en matière de croissance des demandes de créations d'entreprises enregistrées au CISE, en particulier au regard des territoires voisins. En complément de l'économie productive, l'activité touristique est marquée par des efforts de valorisation – encore inachevée – des sites communautaires et par une structuration collective de la destination « Ardenne », point développé au IV.3.

La politique volontariste en matière de développement économique de la Communauté s'est toujours appuyée sur une notion de parcours. Deux exemples illustrent particulièrement cette intention :

- **Le *parcours de l'entreprise*** : en parallèle aux moyens d'ingénierie d'accompagnement mis en place par la Collectivité au travers de son Pôle Développement du Territoire, la Communauté a également misé sur des moyens fonciers et immobiliers mis à disposition du parcours de croissance de l'entreprise, selon le schéma suivant : installation dans la pépinière d'entreprise puis location d'un bâtiment ou d'une cellule d'un bâtiment économique communautaire, puis achat d'un terrain sur une zone d'activité communautaire pour y réaliser une construction immobilière.
- **Le *parcours du demandeur d'emploi*** : par ses différentes actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi (montage, financement et soutien aux dispositifs PLIE, soutien des chantiers d'insertion, aides à la formation, aides à la mobilité...), la Communauté a toujours œuvré pour donner à ces personnes les conditions favorables à un parcours de retour à l'emploi et de sortie de la précarité. Aujourd'hui soutenu par plusieurs dispositifs (Pacte Ardennes - Territoire d'Industrie) avec le Plan de Relance qui consiste, ici, en un Contrat entre l'Etat et associant la Région et le Département, le présent PTRTE.

L'action économique a été marquée par la poursuite de l'aménagement des parcs d'activité, en particulier le développement du PACOG, la maîtrise de sa réserve foncière et l'extension ou la requalification des autres zones. Par exemple dans le cadre de la démarche de réhabilitation des friches industrielles avec l'entreprise Porcher. Cette démarche renvoie à la réhabilitation de la friche industrielle de Cellatex SA en ferme photovoltaïque. Au-delà des actions de gestion courantes, des réflexions ont été engagées sur le développement de l'immobilier d'entreprise nécessaire au renforcement de l'économie tertiaire sur le territoire (nouveau bâtiment en blanc à vocation tertiaire, participation à la réalisation d'une salle multimédia à Chooz) et devront être poursuivies.

En matière de politique de l'emploi, plusieurs partenariats ont été établis entre les entreprises, via le CISE, le Point Emploi Formation de Fumay¹¹, et les associations locales : Mission Locale (MILO), Ardennes Compétences Territoriales (ACT), Association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences (AVEC).

Pour ce qui est des actions autres que celles déjà évoquées précédemment, et notamment à propos du développement exogène du territoire, la Communauté a toujours été partenaire, si ce n'est acteur, voire moteur, d'un certain nombre d'initiatives. À ce titre, la Communauté peut rappeler son rôle dans l'élaboration de l'Agence de Développement économique des Ardennes et plus récemment dans la réalisation de la contribution de tous les acteurs ardennais rassemblés au SRDEII (POCE/ORT). Elle peut également mettre en avant son partenariat dans le cadre touristique de la promotion de la marque « Ardennes ».

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'accompagnement des entreprises construite, - POCE / ORT, - Réserve foncière, - Nombreux partenariats locaux - SCoT, - Présence du CNPE de Chooz stimulant un réseau de sous-traitants | <ul style="list-style-type: none"> - Déclin industriel, - Personnes sans emploi avec un niveau de formation faible ; - Barrière psychologique aux déplacement inter « urbain » |

2.3.2.2/ Enjeux

L'inscription du territoire dans l'économie tertiaire mérite d'être renforcée et complétée par de nouvelles initiatives susceptibles d'irriguer le territoire au-delà des seules zones d'activités (nurserie numérique, pépinière d'entreprises « éclatée », sites touristiques et de loisirs, etc.).

Au plan commercial, le territoire doit se mettre en capacité de mieux soutenir les derniers commerces/services de proximité, en particulier dans les Communes semi rurales et de faible densité, en cohérence avec le Schéma Départemental d'Accessibilité Aux Services Publics (SDAASP) en cours d'élaboration.

¹¹

Crée en 1991 et installé dans le quartier du Charnois jusqu'en 2016 avant son transfert en mairie annexe, située en centre-ville de Fumay, il est destiné à appuyer les personnes à la recherche d'emploi et de formation.

Les nouvelles compétences de la Communauté, sur les zones d'activités et le commerce, permettront d'assurer un développement concerté et équilibré du territoire (relation centre-ville, périphérie), mais également spécialisé au niveau industriel par l'affirmation des vocations des différentes zones du territoire.

Enfin, le renforcement de l'attractivité du territoire passera, notamment, par l'accès au Haut Débit et la définition d'une stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises et entrepreneurs.

2.3.2.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

Aménagement et zones d'activités communautaires :

- Territorialisation du développement économique : spécifier les zones d'activités de compétence communautaire par activité, notamment dans les documents stratégiques et de planification urbaine ;
- Positionner le port de Givet comme un port fluvial d'intérêt Européen avec la CCI ;
 - Aide à la construction de bâtiments logistiques,
 - Acquisition foncière pour extension du Port et développement des Entreprises portuaires,
 - Étude et recherche d'un dépôt et d'une station de carburant ¹² ;
 - Évaluer la possibilité de l'installation d'une activité de chantier fluvial regroupant les corps de métiers : électrique, hydraulique, mécanique, peinture, soudeur (métal / aluminium) et soutenir son installation, si opportunité démontrée ;
- Extension du PACOG :
 - Développement,
 - Plan de commercialisation,
 - Aménagement : travaux de lotissement, VRD, éclairage,
- Connexion routière directe du Parc d'activité à la Belgique (proximité des autoroutes belges).

Formation / Insertion :

- Le soutien à la formation, notamment de la spécialisation aux métiers du nucléaire au Lycée Vauban de Givet : du Baccalauréat Professionnel vers un B.T.S, etc.
- Adhésion au fond d'enseignement supérieur pour garder et attirer sur le territoire les « diplômés » dans le cadre du Schéma de développement de l'enseignement supérieur de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole ;
- Etudier le développement d'un campus numérique en lien avec le Campus Sup Ardennes notamment en lien avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne ;
- Etudier la mise à disposition d'un espace pour l'accueil de formation pour les professionnels et les administrations comme expérimenté au CISE avec l'accueil de séminaires du CNPE ;

¹²

CCI, ...

Appel à investisseur : publicité, partenariat

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Soutenir et créer des chantiers écoles sur la restauration et la préservation du patrimoine sur les sites tels que Charlemont.

Les actions à renforcer :

Aménagement et zones d'activités communautaires :

- Poursuivre la politique d'acquisition, voire d'expropriation, pour constituer les réserves foncières suffisantes au développement du Parc ;
- Assurer une veille du vieillissement des installations, réseaux et éclairage et moderniser en vue notamment d'assurer une sobriété dans les consommations d'énergie.

Les actions à engager :

Développement économique :

- Pérenniser les actions du POCE, déclinaison locale du SRDEII, auprès des PME et TPE,
- Promouvoir l'usine du futur,
- Promouvoir l'innovation et l'internationalisation : accès à l'export.
- Promouvoir les sites à revitaliser pouvant accueillir des activités en relocalisation en France suite à la crise de la COVID-19 et le Brexit.

Aménagement et zones d'activités communautaires :

- Accompagnement d'un nouveau projet immobilier pour activités tertiaires (partenariat public/privé) ;
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un guichet ou agence « valeur bois », de la mise en réseau à la réservation d'emplacement industriel ou d'écoconstruction,
- Développer l'idée d'une « pépinière éclatée » : en particulier dans les principaux pôles d'emplois de la Communauté. Le besoin de locaux tertiaires est avéré sur le territoire. En effet, pour les locaux tertiaires de la Communauté, le Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE) est quasiment plein et le Pôle d'Entreprises Communautaire (PEC) de Vireux-Molhain également. Il est donc important de se poser la question d'une nouvelle offre, soit en la localisant au CISE, par une extension, soit en créant un ou plusieurs nouveaux sites dans les bourgs-centres, ce qui contribuerait aussi à la redynamisation de ceux-ci. Les services communs seraient centralisés notamment par l'accueil téléphonique ;
- Développer le co-working et le co-learning ;
- L'aménagement commercial est un aspect important de l'aménagement et de l'attractivité du territoire : question à aborder dans le cadre du SCoT (Document d'Aménagement Commercial) ;
- Dans le cadre de la stratégie communautaire de développement économique, porter une attention spécifique à la problématique commerciale des centres-bourgs ;
- Développer un Plan Friche en créant un plan de transformation des friches industrielles du territoire
- Etudier la création de la plateforme multimodale transfrontalière de Givet

Activité agricole :

- Inclure l'agriculture, les agriculteurs et l'agroalimentaire dans la compétence « développement économique » de la Communauté en circuit court ;
- Soutenir une économie locale valorisant ses ressources territoriales.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

- Soutenir une économie locale valorisant ses ressources territoriales par l'adhésion à la démarche du PNR dans le plan alimentaire territorial
- Les engagements environnementaux pourraient coïncider avec un plan pluriannuel de remplacement des éclairages des voiries et des parkings existants, par des solutions moins consommatrices d'énergie.
- Les Contrats d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) signés entre les collectivités et l'ADEME qui ont pris la suite des Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TDZG) incitent les collectivités à définir et mettre en œuvre un plan d'actions territorial visant à optimiser les ressources locales issues des déchets ménagers et des entreprises.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Les différents sites mis à disposition pour le développement économique ou encore les actions envisagées en matière de formation vise les populations de part et d'autre de la frontière. La Communauté souhaite limiter, cependant, le départ de jeunes vers la Belgique afin de maintenir les compétences sur le territoire notamment en matière d'apprentissage.

2.3.3/ Développement de l'économie touristique

2.3.3.1/ Éléments de diagnostic

En complément de l'économie productive, l'activité touristique est marquée par des efforts de valorisation – encore inachevée – des sites communautaires et par une structuration collective de la destination « Ardenne » comme cadre de promotion touristique s'appuyant sur un nom à forte notoriété : Charlemont.

En 2020, le site de « TerrAltitude » a connu son meilleur été (juillet-août) depuis 15 ans tant en recettes que fréquentation. Malgré cela, les conséquences de la COVID-19 sont notables avec un nombre de visiteurs tombés à 11 132 et 12 942 activités effectuées.

Les conventions d'objectifs avec l'OTC ont montré leur efficacité. La démarche initiée de mettre en place, par la Région, des destinations touristiques (Destination Charlemont) offrira un nouveau cadre de travail pour envisager l'accueil, l'animation et la promotion touristique, en lien avec les Communes membres et les territoires voisins. La convention signée en 2017, comprend désormais l'animation culturelle des bâtiments et sites remarquables du territoire de la Communauté.

Le travail sur l'appropriation économique et touristique des espaces naturels déjà évoquée, a été engagé depuis plusieurs saisons, à l'exemple de l'appropriation de la Meuse par les touristes au travers de croisières à bord du bateau communautaire, *le Charlemagne*, financé en partie dans le cadre du CRSD. Son exploitation confiée à l'OTC doit cependant trouver son équilibre et u contexte sanitaire plus

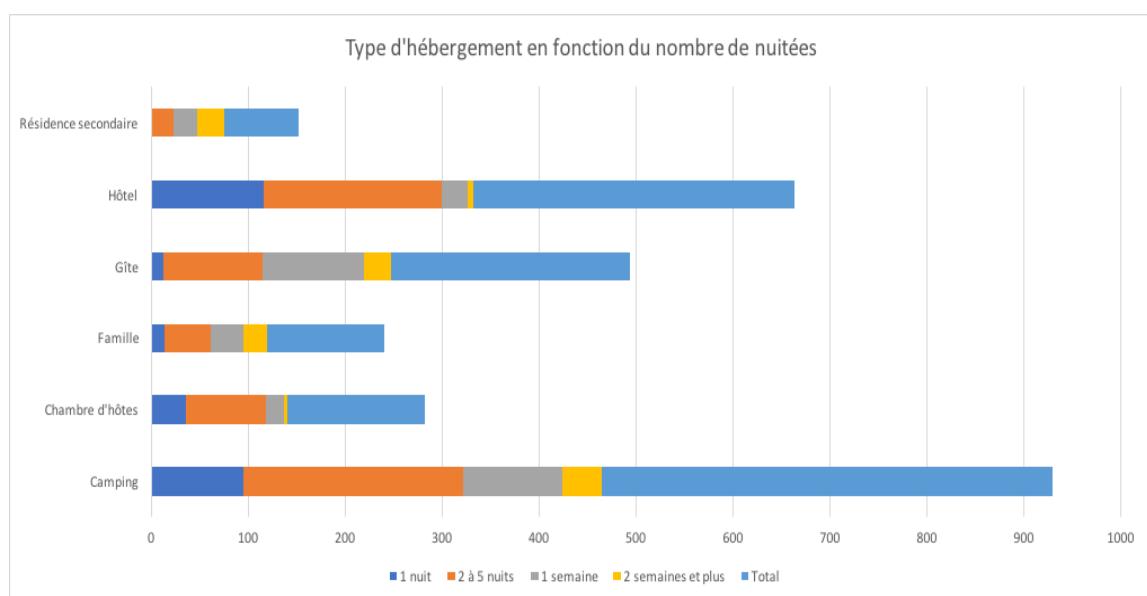
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

propice à la mise en place d'une saison complète et cohérente. En effet, les croisières ont dénombré 3 621 personnes en 2020 contre 4 034 en 2019, même si le chiffre est à mettre en perspective d'une saison raccourcie.

En matière de fréquentation touristique, l'OTC comptabilise en 2020 6 068 accueillies contre 8 859 en 2019 et une augmentation des demandes non physiques (1 225 contre 946 en 2019), reflet d'une attractivité, nouvelle du secteur suite au premier confinement.

Sur la base des questionnaires qualité 2016 de l'OTC (1 272 réponses, représentant 24% des flux de l'office de tourisme), il est constaté que 51% des personnes fréquentant l'office de tourisme sont hébergées sur le territoire de la Communauté. Un taux important qui peut s'expliquer par l'action complémentaire aux aides du Département des Ardennes, à la création et à l'amélioration de gites et chambres d'hôtes.

Détail des nuitées par type d'hébergement

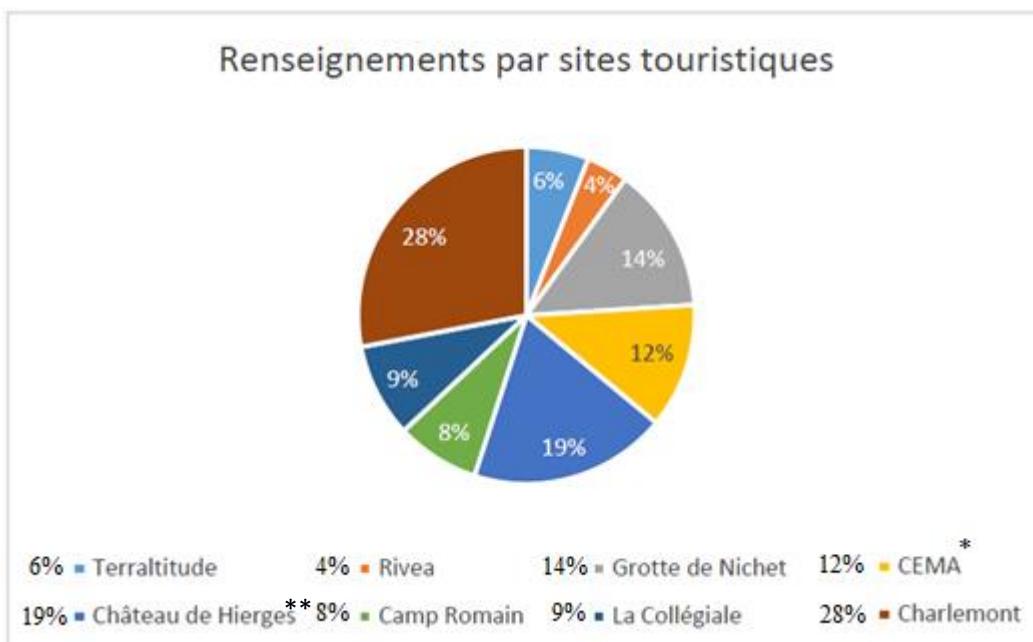


Le bilan de la fréquentation 2019 présente un portrait du territoire intéressant.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| La fréquentation 2019 | Hébergements | | Sites de visites et de loisirs | | Accueil (hors halte fluviale) | |
|------------------------------|----------------|-------------|--------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
| | Nuitées | | Visiteurs | | Visiteurs | |
| | total | Répartition | total | Répartition | total | Répartition |
| Argonne Ardennaise | 104 431 | 11,1% | 57 806 | 10,7% | 2 851 | 3,4% |
| Ardenne Métropole | 276 777 | 29,5% | 206 827 | 38,4% | 43 401 | 52,1% |
| Crêtes préardennaises | 62 251 | 6,6% | 106 829 | 19,8% | 6 948 | 8,3% |
| Pays Rethélois | 18 881 | 2% | 2 081 | 0,4% | 802 | 1% |
| Portes du Luxembourg | 87 003 | 9,2% | 10 592 | 2% | 1 500 | 1,9% |
| Ardennes Thiérache | 66 947 | 7,1% | 2 895 | 0,5% | | 0% |
| Vallées et Plateau d'Ardenne | 156 771 | 16,7% | 88 830 | 16,5% | 18 812 | 22,6% |
| Ardenne Rives de Meuse | 167 539 | 17,8% | 63 112 | 11,7% | 8 949 | 10,7% |
| TOTAL Général | 940 600 | 100% | 538 972 | 100% | 83 263 | 100% |

En 2016, interrogeant également sur l'intérêt du territoire et leur venue des touristes, les questionnaires de l'OTC clients ont été renseignés par 5 993 personnes. Sur ce nombre, seulement 2 257 touristes souhaitent une information sur un site précis.



Enfin, sur l'ensemble de la demande touristique (total de 5 993 questionnaires), la Communauté constate :

- 51% : demandes d'infos générales sur le territoire (que faire, que visiter ?),
- 17% : Randonnée,
- 12,6% : la Voie Verte,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- 5,8% : les visites guidées,
- 5% : les croisières sur la Meuse,
- 3,7% : les hébergements touristiques,
- 2,2% : les restaurants,
 - 1,8% : actualités/événements,
 - 0,8% : informations locales.

Compte tenu des engagements en cours, complémentaires pour certains à des projets structurants, de la voie Trans'Ardennes, dite « Voie Verte », labellisée Eurovélo 19, reliant des équipements et éléments d'intérêt culturel, local etc., les investissements évoqués ci-dessus sont à poursuivre ou à renforcer. Ils se justifient par l'attractivité à consolider et le maintien sur site à susciter. En effet, L'itinéraire EuroVelo 19 "la Meuse à Vélo" emprunte la voie verte Trans'Ardennes et longe le fleuve Meuse de Remilly-Aillicourt à Givet durant 179 km, justifiant la structuration d'une offre de séjour, de destination, de son accès de qualité.

La valorisation du patrimoine environnemental et culturel a pu se poursuivre, notamment grâce à la mise en valeur d'un certain nombre de sites touristiques emblématiques du territoire ainsi que la création, l'entretien et le développement d'un réseau de sentiers touristiques d'intérêt communautaire en lien avec le Département (Voie Verte) et les Communes (relais VTT).

La Communauté est riche d'espaces boisés classés, de réserves naturelles, d'une Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et Natura 2000. Des organisations environnementales sont, dès lors, vécues comme un atout touristique avec lesquels l'ensemble des services gestionnaires, les animateurs, les aménageurs, composent pour mettre en valeur cet environnement.

Le territoire offre un potentiel de 2 519 lits d'hébergement touristique avec :

- 358 en hôtellerie
- 1 414 en hôtellerie de plein air
- 510 en meublés
- 234 en hébergement groupé

La Communauté occupe la seconde place en nombre de lits en campings dans le département des Ardennes.

Vis-à-vis du département des Ardennes, une faible concurrence en hébergement touristique du côté Belge est constatée. En effet, la Wallonie présente un potentiel très ciblé avec à Bouillon près de 3 900 lits en 2017 et La-Roche-en-Ardenne (4 800 lits). La Province de Namur, dans son ensemble, présente une offre assez peu développée avec 14 800 lits, contre 30 100 pour la Province de Luxembourg.

Pour la Communauté, cette concurrence n'est pas négligeable mais elle peut être utilisée afin d'amener les touristes à se rendre sur le territoire.

La présence de « points noirs » peut brouiller l'image d'un territoire. Ces points noirs ont été définis par la DDT des Ardennes de la manière suivante :

- Panneau et autre signalisation
 - Signalisation obsolète, publicité illégale ;
 - Signalisation routière (dégradée, surchargée...) ;
- Bâtiment (ruine (ancien bâtiment agricole...), friche (industrielle, agricole, commerciale...), commerce vacant, façade dégradée etc.) ;
- Voirie et réseaux publics ;
- Élément à valeur patrimoniale (patrimoine public dégradé (lavoir, halles, église...)) ;
- Divers (tag ; dépôt illégal de déchets, mobilier urbain (abri bus, banc...) dégradé, etc.) ;

Suivant les compétences détenues par la Communauté, une action de prévention et de corrections pourra être menée. Le marketing territorial vient ici

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Une part importante de cafés, hôtels, restaurants - Tourisme vert en plein essor - Des équipements structurants : Trans'Ardenne, Charlemont, TerrAltitude, etc. - Présence d'un Office de Tourisme Communautaire à Vireux-Wallerand avec un point info à Givet - Définition d'une stratégie touristique communautaire | <ul style="list-style-type: none"> - Faible mise en valeur du territoire, notamment sur internet - Manque de cohérence entre les multiples opérations visibles sur internet - Peu d'implication des opérateurs privés du tourisme - Faible synergie transfrontalière |

2.3.3.2/ Enjeux

La stratégie touristique, décidée le 17 janvier 2017 par le Conseil de Communauté, doit nécessairement comprendre un volet promotion de son territoire, lequel intégrera la mise en valeur numérique du territoire. Il s'agit de procéder :

- à la définition d'une nouvelle stratégie de développement touristique pour intégrer notamment les enjeux récents que sont les deux Zones Touristiques de Charlemont et TerrAltitude,
- au positionnement touristique de la Communauté, méritant d'être affirmé et d'être renforcé, en particulier dans le cadre des nouvelles destinations touristiques Charlemont et TerrAltitude à établir avec la Région Grand Est,
- la candidature par le Syndicat Mixte de SCoT Nord-Ardennes à l'UNESCO pour inscrire à la liste du patrimoine mondial le réseau de fortifications Nord-Ardennais,

L'idée d'une valorisation de certains sites communautaires s'est appuyée sur la notion de zone d'activité touristique issue de la loi NOTRÉ, incluant une hiérarchisation et une programmation des investissements à venir. Les aménagements de plusieurs sites ont été achevés dans la Zone d'Activité Touristique Charlemont-Condé-Walcourt : le travail de la définition stratégique du produit à sa commercialisation allotie et l'animation des sites remarquables devra se poursuivre.

Concernant l'aménagement et la valorisation de la Zone d'Activité Touristique « TerrAltitude » à Fumay qui a totalisé 13 721 visiteurs sur la saison estivale 2016, il est envisagé de créer un stade d'eaux vives, sous 3 ans. L'ancienne ardoisière pourrait accueillir des habitations légères de loisirs.

2.3.3.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

- Les travaux à Charlemont : achèvement des travaux inscrits au PPI financés dans un premier temps par le FRED, travaux d'entretien inscrits au plan de gestion pluriannuel, travaux promotionnels (aménagements des visites, maquette, etc.) ;
- Le stade d'eaux vives de la zone d'activités touristiques de Fumay : les études techniques, les acquisitions foncières, la définition du mode de gestion, réalisation ;
- Réactiver l'étude de faisabilité d'une halte fluviale à TerrAltitude ;
- Mener le raccordement de la Voie Verte avec le réseau cyclable belge (Ravel) avec notamment la liaison Beauraing-Fromelennes.

Les actions à renforcer :

Il s'agit de développer une politique de promotion touristique du territoire, s'appuyant sur la « Destination Charlemont », site à forte notoriété et à protéger :

- Définir la stratégie du développement, promotion, marketing des zones d'activités touristiques et leur commercialisation ;
- Repérer et évaluer les besoins identifiés en nouveaux métiers, avec la MILO, la CCI, les Fédérations du BTP, les établissements de formation : les manques recensés et engager les moyens nécessaires à l'ouverture de formations spécifiques (exemple : métiers de corde, métier chantiers historiques), dans les 2 cas, vers des chantiers école à Charlemont ;
- Mettre en œuvre l'étude de valorisation des sites touristiques communautaires :
 - Structurer et promouvoir une offre autour de la zone d'activité touristique de Fumay « TerrAltitude »,
 - Renforcer la notoriété des produits ardennais et affirmer la marque Ardenne en partenariat avec des marques nationales (Cristaline – LU ...),
 - Mettre en place une stratégie de communication évènementielle pour l'animation des sites remarquables de la Communauté : Collégiale, Journée Européenne du Patrimoine, ... (OTC, cf. mutualisation)
 - Inciter les touristes qui passent à s'arrêter et à consommer sur place ;
 - De la même manière, valoriser la Meuse (haltes fluviales, ...) et réactiver l'étude transfrontalière sur le tourisme fluvial ;
 - Organiser l'animation des sites patrimoniaux avec l'appui des associations locales et des habitants en lien avec l'agenda annuel de l'OTC ;
 - Améliorer l'accès routier aux sites touristiques, tel que le massif du Malgré Tout et le plateau de Nichet ;
- Optimiser le potentiel des espaces naturels pour la création et l'entretien des Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire (STIC) :
 - Établir un nouveau programme annuel de travaux (balisage, nettoyage, marquage, cartographie, ...) et une hiérarchie d'intervention selon l'intérêt communautaire,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Établir une stratégie particulière pour chaque site : un chemin d’interprétation adapté,
- Reprise de l’action de transfert et mise à disposition des chemins communaux pour une transformation en STIC ;
- Optimiser l’axe touristique de la Voie Verte Trans’Ardennes de Givet à Charleville :
 - Création de la signalétique vers les Communes, les lieux et sites remarquables de la Communauté,
 - Installation de mobilier,
 - Développer et soutenir les services d’initiative communale, communautaire, associative : relais VTT, point étape (assistance technique à vélo), - Articuler chaque point de croisement avec un STIC.
- Raccorder Charlemont et TerrAltitude à la Voie Verte Trans’Ardennes, Eurovélo 19¹³ :
 - Pose d’éléments de signalétique spécifique à ces destinations,
 - Aménager au besoin les liaisons manquantes ou les croisements,
 - Créer une cartographie « animée » numérique en partenariat avec le Département, ..., portée par l’OTC, permettant de recenser sur le parcours de la Voie Verte :
 - Les animations locales, patronales,
 - Les sites et lieux remarquables ou d’intérêt,
 - Les communes,
 - Les services,
 - Les STIC et leur potentiel de randonnées : durée, point de départ, niveau de difficulté.
- Appuyer le classement à la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO le réseau de fortifications Nord-Ardennais afin de préserver l’environnement, le paysage ainsi que la biodiversité spécifique aux sites visés.

Les actions à engager :

- Dans le cadre de la réduction de sa consommation de papier, la Communauté mise, par le développement des modes de connexion et d’information en ligne, sur des outils de communication spécifiques, en lien avec sa demande de promotion territoriale : WIFI territorial, plateforme de services publics.
- Dans le cadre du développement des STIC, notamment de l’attrait du réseau ELFES, la Communauté, pourrait soutenir l’implantation d’une Maison de la Nature et des Randonnées à Hargnies. En effet, inscrite au Contrat de Territoire 2017-2025, la Maison de la Nature a pour objet de faire découvrir la richesse patrimoniale de la forêt ardennaise et notamment de ses zones humides (marais ou fagne d’Ardenne) ainsi que ses traditions et métiers liées à la forêt. Elle est ainsi à la fois un lieu d’exposition ; un espace artisanal ; un lieu d’accueil pour les touristes, les scolaires et les habitants du territoire ; et un point de départ de sentiers de randonnées permettant de découvrir la biodiversité du massif, la sylviculture, la géologie, la flore et la faune etc.

¹³

Voie cyclable reliant le plateau de Langres à Rotterdam, via Hoek van Holland, 3 pays (France, Belgique et Pays-Bas) et de plus de 1 050 km de routes balisées.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

Le développement de la Voie Verte et des diverses liaisons à usage touristique contribue à faciliter l'usage du vélo au sein des Communes pour les déplacements courts ainsi que le cyclotourisme néerlandais selon l'Agence Départementale du Tourisme (ADT). La configuration du territoire ne permet cependant pas une réelle utilisation au quotidien en particulier sur les trajets de moyenne et longue distance.

La mise en valeur et la promotion des zones humides du territoire peut offrir au territoire un nouvel élément d'attractivité en matière de tourisme tout en concourant à la protection de ces milieux sensibles.

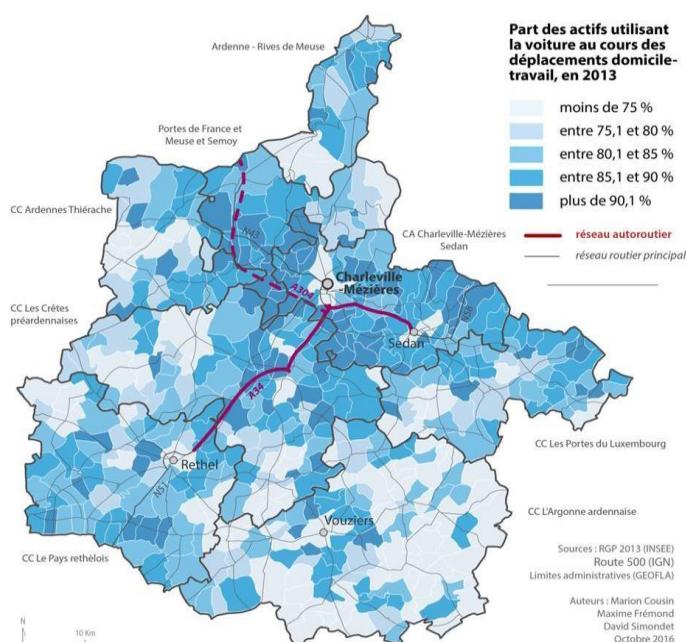
Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

La Communauté s'inscrit toujours dans les travaux du Groupement Européen d'Intérêt Economique « Destination Ardenne » destiné à promouvoir les Ardennes comme destination touristique avec notamment la création de la marque « Ardenne ». Pour autant, le souhait réaffirmé de la Communauté est de pouvoir bénéficier d'une représentation spécifique.

Le travail sur une stratégie transfrontalière au niveau de la Communauté vise ainsi à étudier le bassin de vie franco-belge et extraire les dynamiques d'échanges et de complémentarité de part et d'autre de la frontière dans le domaine du tourisme.

2.4/ Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

2.4.1/ Éléments de diagnostic



Carte extraite du diagnostic du SDAASP

Selon les dernières données chiffrées disponibles à l'INSEE, 4% des actifs occupés de la Communauté se rendent sur leur lieu de travail en transport en commun en 2013 (INSEE, RP 2017, Atlas des Ardennes 2018)). 80% des déplacements s'effectuent en voiture. Cette faible fréquentation des transports en commun s'explique par la présence de gares dans 8 villes sur 19 et l'absence d'un réseau de transports

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

en bus, hormis la présence des TEC (opérateur de transport public belge wallon) à Givet et de deux lignes RDTA reliant Revin à Rocroi, d'une part, et Revin à Charleville-Mézières, d'autre part. Pour nombre de personnes, il n'est ainsi pas toujours possible d'utiliser ce mode de transport. Par contre, les données proposées par Gares & Connexions (SNCF Open Data) montrent une hausse de l'estimation de fréquentation des voyageurs dans la plupart des gares du territoire entre 2014 et 2015.

Seuls les transports scolaires vers les équipements aquatiques sont pris en charge par la Communauté.

La Loi sur les Mobilités a suscité une réflexion étendue sur le portage de la compétence ad hoc. En effet, elle vise à redéfinir le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « mobilité » autour de deux niveaux de collectivités :

- la région, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- l'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Pour les Communautés de Communes, la LOM fixait un calendrier de mise en œuvre se déployant ainsi :

- Le Conseil de Communauté délibère au plus tard avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence (transfert de droit commun).
- Les Communes ont ensuite 3 mois pour délibérer à la majorité qualifiée.
- Sur la base des délibérations concordantes, le Préfet arrête le transfert qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2021. Si l'EPCI prend la compétence d'AOM, les services de mobilité organisés par les communes sont transférés à l'EPCI.

La Communauté a, in fine, voté en défaveur de la prise de compétence par délibération n° 2021-03-028 du 23 mars 2021. La Région est devenue, par voie de conséquence, AOM « locale » sur le périmètre de l'EPCI.

Toutefois, cette décision n'impacte pas l'action sociale de la Communauté sur le programme « Taxi à la carte ». En effet, le 1^{er} septembre 2008, la CCARM a mis en place, sur son territoire, un service de transport à la demande, ceci afin de faciliter aux habitants de la Communauté l'accès au transport privé par taxi.

Par la signature de la convention cadre de participation à la rénovation de la ligne de chemin de fer reliant Givet à Charleville Mézières, la Communauté s'inscrit aux côtés de la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, les EPCI Vallées et plateau d'Ardenne, et Ardenne Métropole, dans un contrat Etat Région 2015-2020, essentiel au maintien des services de transport.

Dans le cadre de l'étude en cours sur la réouverture de la ligne ferroviaire Givet-Dinant, une vigilance est maintenue tant pour la pérennisation de la ligne d'origine qu'est Givet-Charleville-Mézières que les évolutions techniques envisagées en Belgique. En effet un rapport de février 2021 incite à l'électrification complète du réseau belge. Or, la ligne côté français est adaptée aux trains diesel. Ainsi, le développement d'une ligne projet avec des trains hybrides (électricité par caténaire/diesel) ou hydrogène permettrait de rendre originale cette réouverture.

Côté transports individuels, la Communauté a mené une expérience d'autopartage de véhicules électriques en partenariat avec le CNPE. Cette expérience de plateforme de location de véhicules en

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

libre-service n'a malheureusement pas fait ses preuves en raison d'une insuffisance de demandes et d'un système de location peu adapté. Les réflexions et expérimentations en la matière doivent se poursuivre en tenant compte, notamment, des perspectives ouvertes par les nouvelles technologies et des évolutions des comportements ainsi que du développement propre aux Communes.

Cette question rejoint celle de l'accès aux services à la population des bourgs-centres et bourgs de centralité, et au-delà, où les déplacements peuvent être regroupés en un seul point d'information et traitement (guichet unique, MFS...).

La mobilité est un enjeu à multiples facettes au-delà de la question de prise de compétence. Elle porte également sur l'énergie employée. Le mix énergétique est à étudier avec notamment l'hydrogène : sous sa forme gazeuse, l'hydrogène est un moyen de stocker l'électricité produite par le biais des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques etc.), grâce à l'électrolyse de l'eau. L'hydrogène gazeux ainsi produit et stocké, peut être restitué en temps voulu en électricité, par le biais d'une pile à combustible. Un véhicule à hydrogène : bénéficie d'une autonomie doublée par rapport à un véhicule électrique.

Eu égard à la présence du CNPE de Chooz et à la future ferme photovoltaïque sur la friche Cellatex et le contexte du développement des énergies vertes et durables, la Communauté pourrait étudier le développement de l'hydrogène comme alternative aux carburants fossiles. Cela se matérialiserait à travers la création d'une unité de production et de distribution d'hydrogène qui consiste en un PER (Réacteur Pressurisé Européen) qui est à la fois plus compétitif et plus respectueux de l'environnement en pouvant produire 22% de plus d'électricité qu'un réacteur traditionnel à partir de la même quantité de combustible nucléaire.

Également, les évolutions des pratiques appellent à être prise en compte. En effet, en novembre 2019, 7,2% des salariés pratiquaient occasionnellement le télétravail en France. Après la crise, ils sont 30%. Selon une étude réalisée par l'ADEME en juillet 2020, plus de la moitié des gens interrogés souhaiteraient poursuivre avec des jours de télétravail. Si le télétravail apparaît de plus en plus comme la solution au désengorgement des transports publics et à la diminution du trafic routier concourant à la réduction des émissions de carbone, un enjeu d'attractivité et l'utilité des transports doit être aussi pris en compte.

Le programme pluriannuel de restructuration lourde des Voirie d'Intérêt Communautaire (VIC) entrepris entre 2005 et 2016, aura permis de rénover 10 kms de voirie, sur les 15 repérés, sur les Communes de plus de 2 000 habitants. Ces opérations ont contribué à aménager des espaces publics, des mises en lumières, des espaces de transferts de qualité ainsi que la mise en sécurité des abords des écoles. Les VIC, par définition, reliaient des bâtiments d'intérêt communautaire aux routes départementales.

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Ligne de train TER desservant les principales villes du territoire,- Lignes de bus RDTA et TEC, sur seulement une mince partie du territoire,- Organisation locale importante du transport scolaire interne et externe (liaison TEC avec établissements en Belgique),- Atouts pour production d'énergies dites renouvelables (énergie hydraulique, biogaz, solaire, hydrogène), | <ul style="list-style-type: none">- Infrastructures de transport limitant le développement local,- Pas de Plan de Déplacement Urbain- Faible mobilité des personnes fragilisées, |

2.4.2/ Enjeux

La réalisation d'un SCoT permettrait de développer une vision de l'aménagement du territoire, dans l'objectif de favoriser un accès équitable des habitants de toutes les Communes aux équipements et services (possibilité de déplacement vers le centre et/ou services itinérants dans les Communes). Il faudra alors prendre en compte les besoins des publics spécifiques (jeunes, personnes à mobilité réduite...) et anticiper les évolutions en cours (nouvelles technologies facilitant le covoiturage dynamique, télétravail à temps partiel, etc.).

De plus, le SDAASP imposé par la Loi NOTRÉ et réalisé par le Conseil Départemental identifie des enjeux qui peuvent être déclinés sur le territoire à savoir : améliorer les réseaux de transport et de l'intermodalité, valoriser l'offre de transport public, le développement de nouveaux modes de transport et d'usage, enfin faciliter la mobilité des publics les moins mobiles.

À sa parution, la Communauté n'a pas mené d'initiatives spécifiques. Cependant, le document demeure un outil sur lequel elle pourra ajuster progressivement les moyens aux usages (financement de type « à la demande » et non par des services collectifs surdimensionnés ; vélo à assistance électrique ; réseau de point-stop...) et s'appuyer sur l'expérience de collectivités inscrites dans cette démarche.

Ainsi, il faudra veiller à adapter l'offre aux différents besoins de la population, aussi bien les jeunes que les personnes âgées ou à mobilité réduite. De plus, il sera essentiel de prévoir les évolutions sociétales qui auront un impact sur la mobilité telles que les applications dynamiques de mobilité (en temps réel), le « partage de services » entre particuliers etc.

2.4.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à engager :

- Établir une cartographie de l'accessibilité aux services : mise en corrélation dans une carte spécifique (SIG) des PAVE communaux, des ADAP déposés et de la vacance en pas de porte : infléchir et soutenir les actions publiques et privées en faveur de l'accessibilité.
- Organiser des visites auprès de territoires ayant développé une offre de transport public à coût maîtrisé en secteur rural.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

La mobilité sobre et décarbonée pourrait être prises en compte, si toutefois elle relevait de la compétence de la Communauté de Communes.

La Communauté a fait une analyse précise et une contribution argumentée auprès de la Région Grand Est, sur le SRADDET, notamment sur les enjeux suivants :

- Transfrontalité,
- Transport et mobilité,
- Santé,
- Économie,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Tourisme,
- Paysage, trame verte, trame bleue,
- Transition écologique et énergétique.

Dans le domaine de la mobilité, la Communauté a réaffirmé l'importance de la réouverture de la ligne-Givet-Dinant.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

La réouverture de la ligne de chemins de fer Givet-Dinant est symbolique du besoin de fluidité dans les voies de communication entre la France et la Belgique.

2.5/ La transition énergétique et les questions environnementales

2.5.1/ Éléments de diagnostic

Environnement / déchetteries :

Devenue obligatoire, la compétence « environnement » depuis la loi NOTRÉ, est pleinement portée par la Communauté qui maintient une action dynamique par l'investissement régulier afin de s'adapter aux changements et à l'arrivée de nouvelles filières.

Ainsi, dans les trois déchetteries historiques de Givet, Vireux-Molhain et Haybes, ouvertes au public en 2000, ont été aménagées, en 2009, des box de stockage destinés à l'accueil des D3E, des produits dangereux, et pour les recycleries. En 2016, la Communauté a réalisé des travaux modificatifs des quais des déchetteries de Givet et de Vireux-Molhain, permettant l'accueil d'une nouvelle benne destinée à la collecte des déchets d'ameublement. En 2014, lors de l'intégration de Revin à la Communauté, la déchetterie communale a été transférée à la Communauté.

En 2020, 7 652,21 tonnes de déchets dans les 4 déchetteries toutes filières confondues :

- bois : 1 148,90 ;
- cartons : 188,44 ;
- déchets verts : 1 074,80 ;
- tout venant : 2 660,25 ;
- gravats : 2 579,82

6 640,74 tonnes d'ordures ménagères et 1 222,84 tonnes en tri sélectif en porte à porte.

La construction de la nouvelle déchetterie de Fumay, implantée à proximité immédiate de l'actuel site de Revin, pour un coût d'environ 1 000 000 € HT (honoraires divers compris), répondra aux critères qualitatifs des 3 déchetteries existantes, aux attentes du personnel, offrira les mêmes services aux usagers, et sera dimensionnée et organisée pour absorber toutes modifications ou nouvelles filières à venir.

De nombreuses actions ont été réalisées – et doivent être poursuivies – en lien avec le SMTDA Valodéa en matière d'optimisation du système de collecte à domicile, de gestion des déchets verts ou encore de sensibilisation des publics en matière de tri. De ce fait, un dispositif de tri à la source des biodéchets est

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

envisagé en lien avec l'entreprise VALODEA qui va proposer un dispositif d'accompagnement au déploiement du compostage individuel et collectif sur le territoire. Ainsi, si on considère le premier scénario proposé, les pavillons individuels se verront dotés d'un composteur par foyer tandis que les logements collectifs seront dotés d'un site de compostage collectif, il en sera de même pour les établissements scolaires ainsi que les EHPAD. Cette action présente une économie conséquente due en partie à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devra être une décision importante pour l'incitation/la responsabilisation à la poursuite de la réduction des déchets par les foyers. Cette recette pourrait être principalement affectée à la recherche et au progrès en matière de tri et de recyclage, y compris dans une économie solidaire adaptée.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Une gestion de l'eau réfléchie et respectueuse du milieu doit être menée afin de protéger la ressource et limiter des effets indésirables sur la Meuse et ses affluents, au-delà de la simple adhésion des communes à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA). La Communauté a travaillé, avant l'actuelle législation, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbage thermique par les services techniques) ou encore sur la mise aux normes des assainissements non collectifs dans le respect du cycle de l'eau (MISE, GEMAPI, NOTRÉ).

En matière de cours d'eau, de la Meuse à ses affluents, la Communauté avait peu investi le champ d'action d'entretien et de restauration, en l'absence de contrat de rivière. Nonobstant, elle s'est finalement impliquée dans le champ de la protection des populations contre les inondations.

La compétence GEMAPI à la parution des lois MAPTAM et NOTRÉ a impliqué de fait les EPCI. Auparavant cette compétence mal définie relevait soit de l'Etat soit des Communes.

Aussi la Communauté a participé à de nombreux travaux pour répondre à cette nouvelle obligation afin d'être le plus efficient possible :

- Refonte des statuts de l'EPAMA : dans le contexte de la loi, l'EPAMA a été le premier concerné par ces nouvelles obligations. Elle était nécessaire afin de répondre à ses obligations mais, également, du souhait des adhérents à l'EPAMA. Aussi l'étude Meuse Aval a été intégrée aux travaux de l'établissement avec l'adhésion financière, par convention, des EPCI concernés.
- Par délibération n°2018-12-247 du 19 décembre 2018, le Conseil de Communauté a défini le périmètre des ouvrages de protection et par délibération n°2018-08-152 du 29 août 2018 décidé d'élaborer le système d'endiguement. Seule ville concernée, Givet a souhaité conserver ses prérogatives en matière de défense contre les inondations. Une convention de gestion avec la Communauté et la Commune s'est donc imposée. Cette convention est en cours d'élaboration.
- Mise à jour du système d'endiguement suite au transfert.

Nouvelles énergies :

En opposition avec ce que le Contrat de Ruralité constatait, des avancées ont eu lieu sur les questions énergétiques et de développement durable : la création de la SEM ENR doit permettre le développement de sites de production d'énergie alternatives et décarbonées.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Comme mentionné ci-dessus, la création de la SEM ENR fournit une piste de développement de fermes photovoltaïques ou de barrages hydrauliques même si les projets doivent désormais aboutir.

En matière d'habitat, comme précisé également ci-dessus, la Communauté continue à œuvrer financièrement par son abondement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux en Ardennes ». Son insertion au sein du SARE viendra compléter cette action tout comme le choix de mener une OPAH à l'échelle étendue des Communautés de Communes Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne.

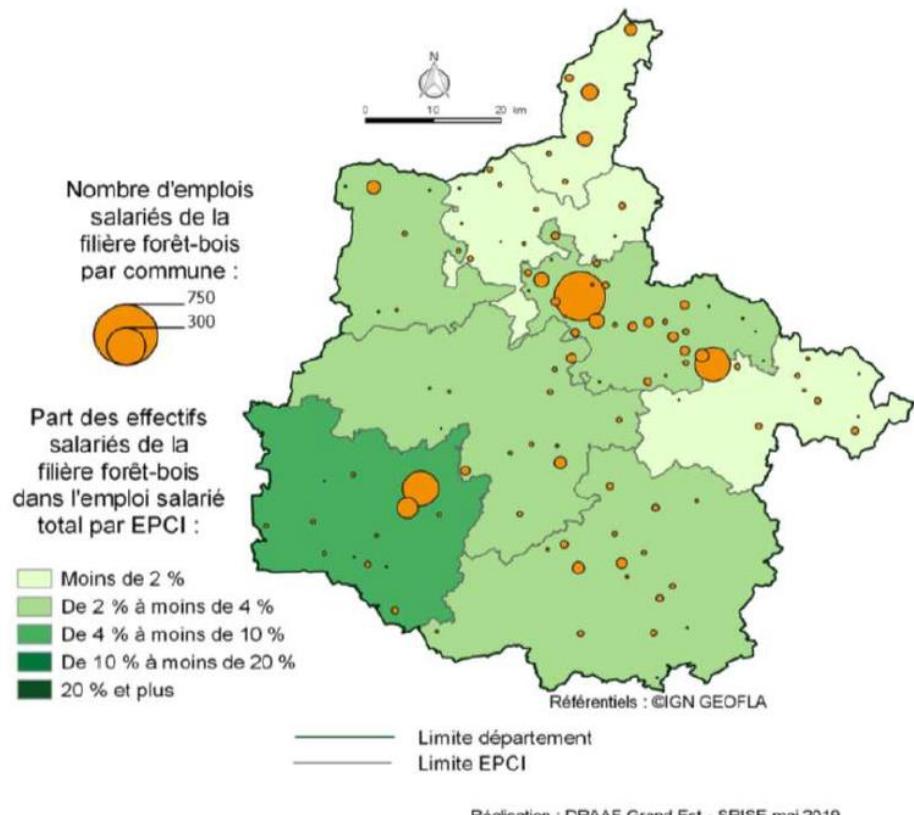
Des actions de maîtrise de l'énergie ont été réalisées en matière d'éclairage public et d'aménagement de certains bâtiments communautaires (SMA de Revin par exemple). Cette action se poursuivra sur l'ensemble des bâtiments de la Communauté, ainsi que sur l'éclairage public des zones et parkings dont elle est propriétaire. Cet effort est, en partie, compensé désormais par les économies réalisées sur la consommation énergétique après la mise en concurrence pour la fourniture du gaz et de l'électricité. Par ailleurs, peu d'avancées ont été enregistrées en matière de développement de la filière bois-énergies ou d'autres sources de production (thermique, photovoltaïque, éolien).

Cette composante des enjeux environnementaux est à la croisée de plusieurs champs d'intervention de la Communauté :

- l'habitat avec les programmes successifs de soutien à la rénovation thermique,
- l'économie toujours en recherche de porteurs de projet, où le bois fait figure de ressource dans le Département des Ardennes,
- l'environnement en termes de ressource à protéger.

Le bois reste au cœur des réflexions pour ses caractéristiques durables, répondant aux critères de Haute Qualité Environnementale (énergie, production, construction, etc.).

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



La ressource en bois est, cependant, un facteur d'avenir du territoire. Il est notamment évoqué dans le cadre du futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027.

Resté sans écho technique durant tout le mandat précédent dans le cadre du schéma de mutualisation, notamment lié à des décisions politiques extérieures, la question du bois et de la gestion forestière a connu un renouveau en 2020. La première réunion des Communes forestières de la Communauté s'est tenue à l'initiative de M. Bernard DEFORGE, Maire de HARGNIES le 9 décembre 2020. Des rencontres régulières sont prévues avec l'Office National des Forêts (ONF) à la suite d'une enquête auprès des Communes début année 2021 et d'une rencontre d'échanges sur les questionnements soulevés.

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 4 déchetteries permettant une large collecte des déchets, construction d'une nouvelle déchèterie prévue, - Politique de l'habitat ayant permis la rénovation thermique de nombreux logements, - Véhicule d'autopartage électrique non polluant, - Un potentiel forestier important, | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de politique en matière de développement durable et d'énergie, - Filière bois peu développée, de même que les autres sources de production énergétique, - Peu de coordination avec les études et travaux du PNRA concernant le territoire et ses potentialités, |

2.5.2/ Enjeux

Elaboré au sein du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes après un transfert de compétence acté en 2020 par les EPCI membres, mais dont le programme d'actions sera mis en œuvre par les EPCI eux-

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

mêmes, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), tel que défini à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.229-56, devra être élaboré à partir de l'année 2021.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la Collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Élaboré et animé au niveau du territoire du SCoT Nord-Ardennes, il est constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ;
- un plan d'actions portant sur :
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique,
 - le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,
 - l'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
 - la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération,
 - les possibilités de développement du stockage et optimisation de la distribution d'énergie,
 - le développement du territoire à énergie positive,
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
 - l'anticipation des impacts du changement climatique.

De plus, d'autres démarches pourraient être prises en compte, même si elles ne relevaient pas de la compétence de la Communauté de Communes :

- la mobilité sobre et décarbonée ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie de l'éclairage public ;
- le schéma directeur de développement de réseaux de chaleur, son inscription dans un schéma directeur ad hoc.

La Communauté a œuvré en faveur du contrôle de la qualité de l'air intérieur en partie sous l'impulsion de la réglementation.

Enfin, en cas d'élaboration d'un plan de protection de l'atmosphère, la lutte contre la pollution atmosphérique sera également un des enjeux de la transition écologique.

2.5.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à poursuivre :

- Réduire et valoriser les déchets,
- Aménager une nouvelle déchetterie à Revin : étude de faisabilité et préalable (Environnement, topo, étude de sol...) ;
- Travailler avec Valodéa sur le maintien et la modernisation du centre de transfert de Revin ;
- Recherche en eau (potable) et autre sur le territoire communautaire en priorité :
 - Forages de Vireux-Wallerand, Givet, Chooz et Aubrives,
 - Étude d'extension de réseaux d'alimentation intercommunale,
- Recherche de nouvelles ressources en eau potable,

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Établir les plans de récolement des réseaux communaux d'eau potable et assainissement dans une seule base de données géomatique¹⁴ accessible sur le SIG de la Communauté,
- Poursuivre l'état des lieux des moyens, des pratiques et de la tarification du cycle de l'eau : de l'échelon communal à la prise de compétence programmée par la loi.

Les actions à engager :

- Valoriser les déchets bois, hors filière ameublement = veille des expériences,
- Étudier et dimensionner les besoins pour la mise en place de la taxe incitative : logiciel, mode de pesée, bac, puce (RFID), etc.,
- Suivi de l'élaboration du PCAET par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes et participation active à la rédaction du programme d'actions pour la Communauté ;
- Maintenir un suivi de la prise de compétence « Eau / Assainissement » gérée par les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement ;
- GEMAPI :
 - Veille juridique sur les contours de la compétence,
 - Étude pour adhésion, constitution, délégation par item,
- Cycle de l'eau :
 - Engager différentes actions en matière de sensibilisation à l'entretien et la restauration des cours d'eau par les propriétaires concernés,
 - Travailler sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbage thermique par les services techniques),
 - Travailler sur la mise aux normes des assainissements non collectifs :
- Recenser les propriétés concernées,
- Recenser les dispositifs existants, le résultat des derniers contrôles des installations réalisés,
- Les secteurs existants,
- Les zonages existants,
- Les règlements, coûts et moyens du contrôle,
- Éditer une cartographie dédiée,
- Réaliser les études à la parcelle si inexistantes et nécessaires (compatibilité des solutions installées avec la composition physicochimique des sols).

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

Dans une optique de sensibilisation écologique, la Communauté de Communes met en place des usages internes :

- La valorisation énergétique des bio déchets et des déchets tels que les pneumatiques et le textile est en cours
- Une action de sensibilisation menée notamment par les ambassadeurs du tri par le biais de multiples supports (numérique par exemple), dans le but d'inciter à mieux consommer,

¹⁴

La géomatique (de « géo », terre et « matique », informatique) regroupe l'ensemble des connaissances et technologies nécessaires à la production et au traitement des données numériques décrivant le territoire, ses ressources ou tout autre objet ou phénomène ayant une position géographique

- La consigne des déchets de type bouteilles en plastique est en cours de réflexion,
- Une volonté de sensibiliser le personnel à l'impact des impressions abusives en matière à la fois d'écologie mais également d'économie,
- Via les Régies d'eau Intercommunales, il est possible d'envisager des actions en lien avec la gestion des boues et de la réutilisation des eaux usées. En effet il pourrait être étudié la possibilité d'une réutilisation des eaux traitées pour l'arrosage des légumes et des parcelles agricoles, mais également la redistribution des boues au profit des agriculteurs du territoire pour l'épandage. A partir des déchets organiques collectés par les régies de l'eau on peut aussi étudier la possibilité de la production de biogaz par un processus de méthanisation.

Les actions en lien avec l'axe transversal « relations transfrontalières » :

Les relations transfrontalières dans le domaine sont multiples :

- Gestion forestière : sur cette thématique, le questionnement porte sur la gestion des éventuels contentieux lors de l'exploitation de parcelles situées à la frontière et sur l'exportation vers la Chine depuis la Belgique. La filière bois doit se structurer en France de manière à faciliter les exportations et les échanges transfrontaliers.
- Ressources en eaux et cours d'eau : les échanges entre les autorités belges et françaises au niveau local et national doivent être améliorés notamment lorsque des risques de pollution sont relevés.
- Déchets : les déchetteries de la Communauté accueillent un certain nombre de ressortissants belges bénéficiant d'une adresse en France. Certains frontaliers belges sont cependant confrontés à des difficultés dans le ramassage de leurs déchets : absence de ramassage côté français et distance importante pour le dépôt côté belge.

2.6/ La cohésion sociale

2.6.1/ Éléments de diagnostic

Le soutien aux associations de la Communauté est essentiel. Il passe par plusieurs degrés d'implications que sont : finances, dons, soutien et implication des élus du territoire.

La Communauté soutient financièrement les associations dont l'objet entre dans le champ de ses compétences. Elle verse aussi des subventions aux associations dont le fonctionnement est intercommunal.

En matière sociale, ce domaine croise celui de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : notons le financement de la Mission Locale Nord Ardennes ou l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences (AVEC).

Par ailleurs, une Radio Locale associative, FUGI, subventionnée par la Communauté à hauteur d'environ 150 000 €, émet de Givet à Revin. Le signal depuis Givet s'affaiblissant pour couvrir Revin et Anchamps, la Communauté travaille à son rapprochement avec l'autre radio existante sur le territoire, Radio PANACH' à Revin, en vue de garantir à tous les auditeurs l'accès aux informations diffusées concernant la Communauté.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Cependant, avec l'ouverture de nouvelles fréquences par le CSA, ouvert à l'offre privée et commerciale, sur Givet en 2021, le paysage radiophonique pourrait changer.

Dans la mesure où la Communauté est compétente en matière de TNT, elle envisage l'accessibilité à la télévision numérique sur son territoire. Dans ce contexte, une chaîne d'information numérique, Pointe Info, est en gestation. Cette web télévision numérique locale devrait être lancée depuis la Commune de Chooz dans le dernier trimestre 2021 voir premier trimestre 2022.

Le Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage des Ardennes a été adopté le 19 décembre 2002, modifié par avenants. Il est en cours de révision actuellement.

La Communauté s'est associée à la Commune de Revin, avant son intégration, pour aménager une aire répondant aux obligations respectives des deux territoires. Ainsi, l'aire d'accueil des gens du voyage a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2008.

Doté de 30 places, son taux d'occupation annuel était de 40,71 % en 2016 soit 10 155 personnes pour 4 470 caravanes ont occupé l'aire. Tombé à 38,95 % pour 30 places en 2020, le taux d'occupation annuel a atteint 45,04 % en 2019. Par nuitées, en 2020, 10 373 personnes pour 4 277 caravanes ont occupé l'aire contre 13 137 personnes et 4 943 caravanes en 2019. Le taux de 2020 est, anormalement bas, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cependant, ce taux ne reflète pas la réponse au besoin. En effet, la communauté des gens du voyage sur le territoire fréquente massivement l'aire au printemps et l'été. Lors de ces pics de fréquentation, de nombreuses « familles » s'isolent soit sur le parc, soit à ses abords. En effet, il n'existe aucune obligation imposant à des « familles » à se répartir sur des sites différents. Ainsi, il arrive que, par manque de disponibilité suffisante, certaines installations « sauvages » s'organisent. Une réflexion est menée afin qu'une délégation de service public (DSP) soit établie pour la gestion du site.

Par conséquent, bien que la Communauté réponde à ses obligations, elle réfléchit à la création et implantation d'une aire de passage de plus petite taille sur l'une de ses Communes membres. Cette réflexion pourrait s'élargir, du fait de la loi NOTRÉ, aux terrains familiaux locatifs. Toutefois compte tenu du caractère privé et de l'objet de ces terrains, ces aménagements ne figurent pas dans la programmation de projets de la Communauté.

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Soutien aux associations,- Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage des Ardennes structurant les actions mises en place. | <ul style="list-style-type: none">- Aires d'accueil des gens du voyage insuffisantes à certaines périodes de l'année. |

2.6.2/ Enjeux

La Communauté est consciente du dynamisme local que développent les associations du territoire et souhaite continuer à les soutenir, malgré les restrictions budgétaires qui la frappent.

Ainsi, l'approche du subventionnement pourrait évoluer et s'articuler autour d'appels à projets. L'appel à projet est une procédure qui permet à une collectivité de définir un cadre général, une thématique particulière, tout en laissant aux associations l'initiative de proposer des solutions. Cela dynamisera le tissu associatif et le mode de subventionnement des associations qui ne peut plus être fléché, exclusivement, sur le fonctionnement. Cela permettrait à la Communauté de s'appuyer sur un tissu associatif, plutôt que d'engager des créations de Syndicats qui, désormais, sont restreintes par la Loi.

Une Charte d'engagements réciproques entre associations et la Communauté de Communes pourrait être envisagée, en déclinaison de celle signée par l'État, le vendredi 14 février 2014 qui est une charte d'engagement réciproque entre l'État, les associations d'élus et le mouvement associatif. Celle-ci réaffirmerait la contribution des associations à l'intérêt général. La Charte propre à la Communauté pourra être rédigée, en collaboration avec les associations de la Communauté, reprenant les termes des conventions en cours, d'ici la fin du mandat. Cela permettrait d'avoir un document unique liant la Communauté au tissu associatif du territoire.

En matière d'associations de cohésion sociale et de promotion des valeurs de la République, la Communauté prévoit de s'appuyer sur les associations existantes afin de mener les actions inscrites dans ses statuts ou dans ses intérêts tels que l'apprentissage de la natation, l'aide au retour à l'emploi (ACT, MILO, AVEC), ou encore le soutien aux associations qui luttent contre les addictions (Le Lien et l'Alliance). Dans cette démarche, la Communauté se réserve la possibilité d'actions au cas par cas ou, si nécessaire, une révision statutaire.

2.6.3/ État des lieux des projets et dynamiques locales repérés

Les actions à engager :

Économie Sociale et Solidaire (ESS) :

- Développer les démarches de type ESS (circuits courts, groupement d'employeurs et temps partagé pour les sites touristiques, accompagner l'accès aux financements, soutien aux initiatives coopératives, création d'un Groupement Économie Solidaire, etc.).

En matière d'associations, cohésion sociale et promotion des valeurs de la République :

- Appuyer la pratique sportive en tant qu'élément identitaire et vecteur potentiel d'un esprit communautaire ;
 - Tout en refusant de s'engager sur un projet de politique culturelle, la Communauté, entend, par son Office de Tourisme Communautaire, renforcer l'attractivité résidentielle du territoire et l'esprit communautaire en maintenant à jour le calendrier des événements communaux, associatifs, etc. (expositions, concerts, foires, ...) et rendre accessible, depuis son site, les informations sur les programmations et les événements.
- Création d'une plateforme de partage de données entre la Communauté et ses Communes membres : agenda des élus, accès en téléchargement aux dossiers des assemblées, réunions, commissions, etc. ;

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Etudier la création d'une MFS itinérante en lien avec un accès aux biens de premières nécessités ;
- Préparation à la prise en compte (dimensionnement et positionnement) des MFS, en lien avec le SDAASP établi ;

En matière d'accueil des Gens du Voyage :

- Engager la réflexion sur une DSP.

Les actions liées à l'axe transversal « transition écologique » :

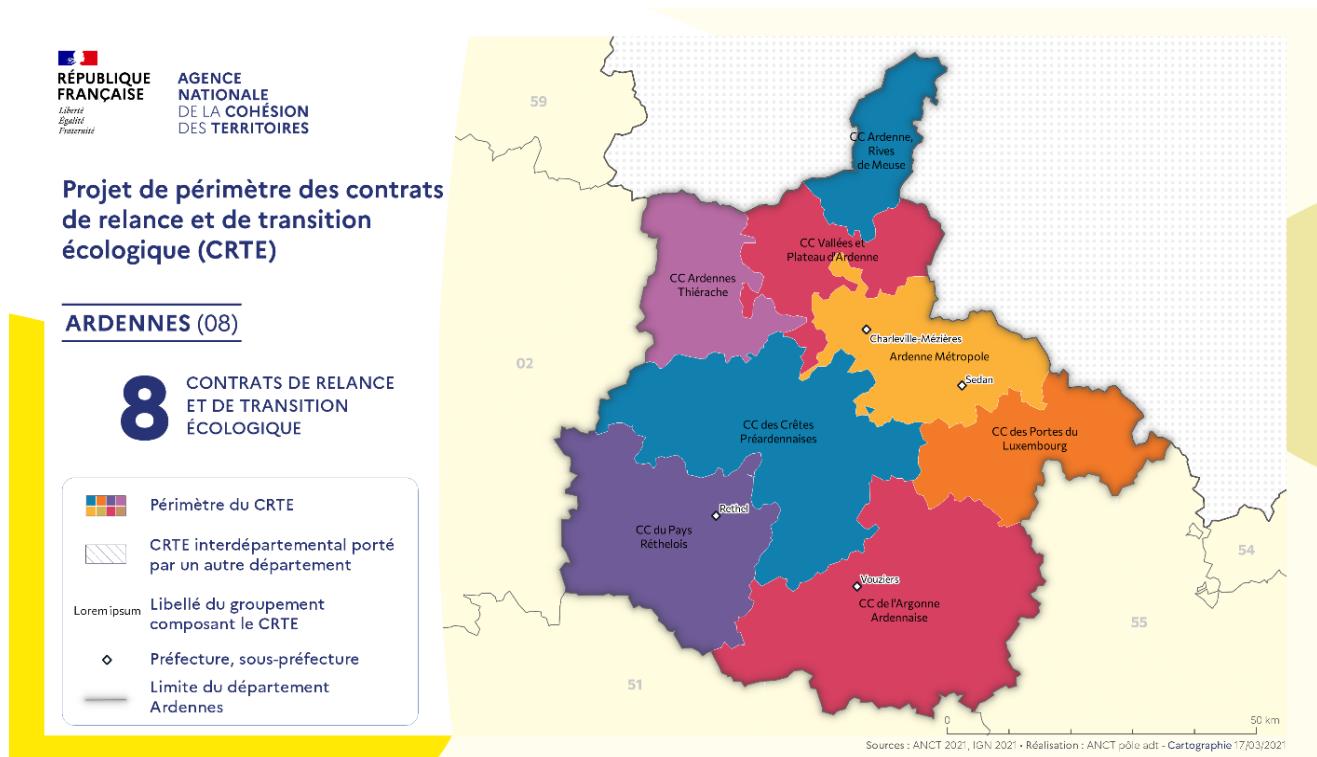
Le développement de circuits courts concourt à assurer un approvisionnement local et respectueux de l'environnement par la limitation des transports longs. Le territoire ne dispose pas suffisamment de sites de productions locales mais la Communauté œuvre à sa promotion.

3/ Moyens d'intervention de l'État et des partenaires

L'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux dans le souci de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée visant à garantir le développement de chaque territoire. Par leurs ressources et aménités naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, ces espaces sont une force et une chance pour la France.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent Pacte. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du PTRTE.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique



L'État y ménagera, de manière adaptée, un accès à l'ensemble des programmes de financements disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, et la politique de la Ville, crédits sectoriels et territoriaux du CPER, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (React) en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse, etc. Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « grandes priorités » etc.).

L'État n'est pas forcément co-financeur de toutes les actions inscrites. Il peut y avoir des actions inscrites qui sont soutenues dans leur principe par l'État mais sans avoir besoin d'un apport financier de sa part (par exemple pour des actions soutenues uniquement par la Région).

Parallèlement aux actions de l'État, la Communauté de Communes participe à l'action du Conseil Départemental des Ardennes et du Conseil Régional Grand Est pour le développement local, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires.

Le Département des Ardennes poursuivra son soutien aux projets du territoire par :

- la voie de son dispositif financier « Contrat de Territoire 2017-2025 » permettant le financement des actions du programme. Dans le cadre du contrat signé entre le Département et la Communauté de communes, une enveloppe de 1 177 746 € est allouée au territoire Ardenne-Rives de Meuse. Au 1^{er} avril 2021, cette enveloppe est engagée à hauteur de 69,50 %.
- la mobilisation de ses services et de son réseau de partenaires (actuellement l'Agence Départementale du Tourisme, la SPL XDemat, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, le Parc Naturel Régional des Ardennes) dans le cadre de son outil d'ingénierie « Ardennes Ingénierie » visant à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation de leurs

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

projets. Au 1er avril 2021, 41 demandes de conseils et d'accompagnements ont été traitées ou sont en cours de traitement sur le territoire Ardenne-Rives de Meuse.

Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. D'autres schémas régionaux fournissent des axes de réflexion et de développement comme le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). En réunissant divers schémas régionaux existants, le SRADDET a permis de prendre en compte l'interdépendance des champs d'intervention thématiques que sont la mobilité, la cohérence écologique, les enjeux climatiques et énergétiques et la prévention des déchets. Ce dernier item fit d'ailleurs l'objet d'un schéma nouveau, instauré par la Loi NOTRe, rédigé puis intégré au SRADDET (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ou PRPGD).

Fascicule n° 2 – Objectifs, plan d’actions opérationnel et projets prioritaires

Dans une logique de projet de territoire, le Pacte définit **des objectifs** pour les 6 thématiques exposées ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d’atteindre ces objectifs, **pour la période 2021-2026, des actions concrètes et opérationnelles** sont proposées, dont le tableau ci-après présente le contenu.

L’ensemble des projets exposés intègrent une stratégie de la Communauté. Leur éligibilité sera appréciée par les partenaires.

Le projet numérique territorial devra répondre aux nouveaux comportements issus de l’omniprésente utilisation d’internet, amplifiée par la crise de la COVID-19.

En effet, pour pallier et annihiler le déficit de notoriété, cet outil de marketing territorial doit permettre de développer l’intérêt des touristes nationaux, frontaliers (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne) et susciter un sentiment d’appartenance de la population endogène. Ce projet repose sur la technologie internet, le développement du site, de la plateforme d’accès et de service. La Communauté mise sur le développement d’une application. C’est en cela que la Communauté porte ces projets au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et non les frais annexes de fonctionnement (coût d’impression, hébergement de portail etc.).

Dans cette même logique, les actions portant sur la voirie sont insérées car quelques crédits pourraient être alloués ou ces actions seront financées hors crédits de l’État.

Ce fascicule « projets prioritaires » est nécessairement évolutif. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l’objet d’une actualisation annuelle. Ces modifications issues de l’émergence de nouveaux projets seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l’eau » dans le Pacte sans procédure d’avenant.

| | Partenaires | Liens avec dispositifs |
|--|---|--|
| ORIENTATION 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS | | |
| ACCES AUX SOINS | | |
| Accès aux soins de proximité (1er et 2nd recours) | <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des internes en médecine en développant l'offre des terrains de stage ; - Développement des consultations avancées (Fumay et Givet) ; - Promotion du Guichet Unique Installation Santé (GUIS) et son intégration avec la mise en place du guichet unique national ; - Accompagnement des professionnels de santé dans leur installation. | <ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand est - CPAM 08 - Préfecture 08 - Conseil régional - Conseil Départemental 08 - Elus du territoire de la Communauté |
| Prévention, promotion de la santé et jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention et d'éducation auprès des enfants, des adolescents et des personnes atteintes de maladie chroniques ; - Aide à la parentalité ; - Suivi plus étroit de la souffrance psychique - Suivi régulier en addictologie avec un développement de la prévention en addictologie plus particulière auprès des jeunes - Développement d'un dispositif « sport, santé, bien-être » afin de promouvoir le sport auprès des personnes en affections longue durée (ALD) orientées par un médecin généraliste - Développement d'un dispositif « Pass Ecoute-Emoi » pour lequel le département des Ardennes est territoire expérimental pour 4 ans. Ce dispositif propose un parcours coordonné d'information, de prise en charge et d'accompagnement du jeune âgé de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique. | <ul style="list-style-type: none"> - ARS - Hôpital Charleville-Mézières/Sedan - CHU UCL Namur, site de Godinne - CSAPA 08 (lutte contre les addictions à l'hôpital de Fumay) |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|---|--|---|--|
| Santé environnementale | <ul style="list-style-type: none"> - Action sur l'Habitat indigne, - Action sur l'Air intérieur dans les ERP, - Gestion des eaux usées destinées à la consommation humaine, - Revalorisation des friches industrielles, - Répondre à un projet d'aménagement urbain et à d'autres usages : création d'espaces dédiés à la biodiversité, implantation de productions d'énergies renouvelables etc. | <ul style="list-style-type: none"> - ARS - Conseil départemental - Médecins généralistes | |
| ACCES AUX SERVICES | | | |
| Les actions de l'axe 6 sont transverses à l'accès aux services. L'axe 4 Mobilités permet également d'apporter des réponses à cet axe. | | | |
| Sites Multi-Accueils | <ul style="list-style-type: none"> - Extension des capacités d'accueil du SMA de Vireux-Wallerand | <ul style="list-style-type: none"> - PMI - CAF - FEADER - Région Grand Est | |
| Action n°1 : Travaux d'Aménagement | <ul style="list-style-type: none"> - Terrasse couverte et zone d'ombre du SMA de FUMAY | | |
| Action n°2 : Travaux de sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le SMA de Revin : à travers un système de défense incendie - Amélioration du SAS d'entrée avec un point de contrôle | <ul style="list-style-type: none"> - PMI - CAF - FEADER - Région Grand Est | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| ORIENTATION 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES | | | |
|---|--|--|---|
| | | Partenaires | Liens avec dispositifs |
| Action n° 1 | - Requalification de l'espace public et extension des parkings de centres-villes - Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ou culturelle, et de l'habitat. | - État bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI, ANAH, bailleurs sociaux). | FISAC PIG habiter mieux en lien avec l'OPAH SREII |
| Action n° 2 | Finaliser l'OCMR | - État - Région Grand Est | |
| Action n° 3 | Aide à l'acquisition des pas de porte vacants | - Communes - Région Grand Est | |
| Action n° 4 | Aide communautaire à l'installation et au développement des commerces en centre-ville | - CCARM | |
| Action n°5 | Poursuivre le programme Pépishop et boutiques éphémères | - CCARM - Communes | |
| Action n°6 | Poursuivre l'ORT | - Etat - CCARM - Communes | |
| Action n°7 | Harmoniser et moderniser la signalétique commerciale intercommunale | - CCARM | |
| Action n°8 | Aide aux commerces et habitat des communes de moins de 500 habitants | - CCARM | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| ORIENTATION 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE | | | |
|--|--|---|--|
| | | Partenaires | Liens avec dispositifs |
| Réhabilitation de friches | <ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation de la zone d'activités économiques de Revin dite « EPO » - Projet ferme photovoltaïque sur la friche Cellatex | <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise - Préfecture 08 / Etat - Conseil Régional - Conseil Départemental 08 - CCARM - Protéame - EPFGE | <ul style="list-style-type: none"> - DSIL - DETR |
| | <ul style="list-style-type: none"> -Développement d'un WIFI Territorial -Etude marketing -Développement des aires de cyclotourisme le long de l'Eurovélo 19 | | |
| Renforcement de la zone d'Intérêt Touristique de Fumay : - Aménagement, - Diversifier l'accès : bateau, vélos, - | <ol style="list-style-type: none"> 1. Aménagement du stade d'eaux vives : <ul style="list-style-type: none"> - Étude 2021, - Acquisition, construction, exploitation. 2. Aménagement d'une halte fluviale et d'un espace de divertissement pour le Charlemagne, - étude 2022 3. Connexion à la voie verte : nouveau barreau ou cheminement existant | <ul style="list-style-type: none"> - État - Région Grand Est - Département - Agence de Développement Touristique (ADT) - Comités Régional et départemental de Canoë Kayak - VNF | <ul style="list-style-type: none"> - Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) - Schéma directeur du tourisme de la CCARM, - Projet de Territoire CCARM - PLU de Fumay |
| Développement de l'offre commerciale de la zone d'activités touristique de Fumay | <ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation / vente du parc d'activités de plein air pour la réalisation d'un projet de résidences de loisirs / <ul style="list-style-type: none"> - Viabilisation, - Allotissement, | <ul style="list-style-type: none"> - Région Grand Est - Département - Office de Tourisme Communautaire (OTC) - Commune de Fumay - Associations - CCI - .../... | <ul style="list-style-type: none"> - SRDT - Projet de Territoire CCARM - PLU de Fumay |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--|---|---|---|
| Renforcement de la zone d'Intérêt Touristique Charlemont Condé Walcourt | Projet Charlemont avec notamment : - démolition de bâtiments et prévision d'installation d'un site d'interprétation - restauration de la rampe à canon Pointe Est- BVIII - installation de la fibre sur le site - cheminement entre Charlemont et Fort Condé pour visites touristiques - Entretien des fortifications selon le diagnostic sanitaire (PPI) - Aire de jeux | - État - Région Grand Est - Département - ABF - SDAP - DDT - DRAC | - FRED 1 - FRED 2 - CRSD - Permis de construire /amenager - PLU de Givet |
| Action n° 1 | | | |
| Action n° 2 | Projet Fort Condé : 1. installation, et équipement spécifique 2. restauration de la terrasse 3. mise en place de panneaux didactiques adaptés aux personnes en situation de handicap | - État - Région Grand Est - Département - DRAC - ABF Commune de GIVET | - DETR Permis de construire spécifique |
| Liaison Voie Verte – Ravel Transfrontalier | - Liaison Fromelennes-Beauraing | - État - Belgique | - DSIL |
| Renforcement de l'attractivité de Rivéa, le centre aquatique de Givet dans son insertion en zone d'activité Commerciale | - Proposer des services à la clientèle de la zone (rives d'Europe, Hôtel...), - Etude d'une structure commerciale de jeux pour enfants, - Etude développement salle de sport : → étude d'opportunité du besoin local, → réflexion aménagement → ou développement - Faisabilité technique Programmation | - SPL Rives de Meuse - ACAG - Commune de Givet - Association sportive du territoire - DDJS | - Zone d'activité de Beauraing (contact avec professionnels) - Schéma de développement de la zone Rive d'Europe |
| Projet d'innovation numérique de marketing territorial | <u>Wifi territorial</u> - création du site internet et exploitation, - Acquisition et installation de bornes WIFI, - Sécurité et protection des données. <u>Application numérique</u> - plateforme de service - réservation - fidélisation - linking | - État (France Numérique) - Région Grand Est - Département - Hébergeurs et professionnels du tourisme - Communes (Haltes Fluviales), - Porteurs privés, - OTC - ADT | - Projet de Territoire - CCARM - Appui à la valorisation des données et dématérialisation de la Caisse des Dépôts |
| Développement d'une plateforme/application | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jalonnement et coordination entre la voie verte, les STICS, les relais VTT | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les relais - VTT des communes Créer un site avec cartographies (màj du topoguide et virtualisation) - Créer le jalonnement vers les STIC | <ul style="list-style-type: none"> - Département - Communes - OTC - Belgique (connexion future) | <ul style="list-style-type: none"> - Voie Verte Trans- - Ardennes |
| STIC Voie Verte Meuse ZAT Givet / Fumay | <p>Raccorder Charlemont et TerrAltitude à la Voie Verte :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. étude pour la création d'une Halte Fluviale au pied de la passerelle lieu dit "la folie", 2. signalétique vers les équipements structurant touristiques, 3. aménager des chemins de raccordement ou prolongation vers les 2 sites depuis la Voie Verte | <ul style="list-style-type: none"> - Département - Communes - OTC - Belgique (connexion future) | <ul style="list-style-type: none"> - Voie Verte Trans- - Ardennes |
| Soutien à l'emploi et l'économie | PACOG : acquisition foncière et étude ingénierie réseaux | <ul style="list-style-type: none"> - CCI, - Agence de développement économique | - Plan de commercialisation |

| ORIENTATION 4 : MOBILITES | | | |
|--|---|---|--|
| <i>Hors champ de compétence</i> | | | |
| | | Partenaires | Liens avec dispositifs |
| Réflexion sur un plan mobilité simplifié porté par la Région Grand est Action n° 1 | Lancement des réflexions en lien avec la Région Grand Est, AOM locale - Coordonner l'offre de mobilité - Développer l'intermodalité - Déplacement domicile-travail | - Région Grand Est - SCoT - Communes - FDEA (projet ENEDIS) - EDF - ENEDIS | - SCoT - Lien avec SDAASP du Conseil Départemental 08 |
| Mobilités durables | - Réflexion sur l'électromobilité (existence de bornes) et étudier le développement d'aires de covoiturage - Equipement en stations hydrogènes - Politique d'acquisition de véhicules propres | - CNPE de Chooz - Les Communes | |
| Transport en commun (chemin de fer) | - Financement travaux PPI ligne Givet / Charleville - Suivi des ouvrages d'art de rétablissement des voies de communication - Soutien à la réouverture de la ligne Namur / Reims via Givet et Dinant | - État - Région Grand Est - Département - EPCI - Communes | - Contrat État Région 2015-2020 |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| ORIENTATION 5 : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES | | | |
|--|--|--|--|
| | | Partenaires | Liens avec dispositifs |
| Lutter contre la fracture énergétique au niveau de l'habitat | Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - DREAL + DDT - ADEME - Région Grand Est - Département - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CAPEB, - PNRA | <ul style="list-style-type: none"> - AMI - ADEME - Région Grand Est - Appel à projet TEPCV - PIG Habiter Mieux 2017 |
| Action n° 1 | | | |
| Action n° 2 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les aides d'accompagnement au PIG Habiter Mieux en Ardenne en vue de la future OPAH au-delà de 2021 | <ul style="list-style-type: none"> - ANAH - DDT - SMPVMS | <ul style="list-style-type: none"> - PIG Habitat 2017 - OPAH |
| Action n° 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'étude pour une OPAH - Recruter un animateur de terrain (PNR) | <ul style="list-style-type: none"> - ANAH - Département - EPCI 08 | <ul style="list-style-type: none"> - Référence au Plan Départemental de l'Habitat 2013 |
| Action n° 4 | Créer un observatoire local de l'habitat indigne et non décents, dynamique et croisé avec la vacance commerciale des centres-bourgs et définir des politiques d'intervention selon l'observatoire | <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ADIL - DDT - ORT | <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) |
| Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les opportunités foncières de la CCARM - Étude pour le soutien au développement agricole raisonné, - Étude de rapprochement des productions locales des circuits courts | <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Chambre de l'Agriculture - Les producteurs | <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les Marchés des producteurs de pays - Marché paysan - Marché de terroir |
| Aide aux producteurs en circuit court | <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'investissement – acteurs du circuit court - Aides à la diversification des activités agricoles existantes, - Aide à l'ingénierie de montage de projets au travers de l'association | <ul style="list-style-type: none"> - CCARM - Chambre d'Agriculture - Caisse des Dépôts et Consignations | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils |
| Développement des énergies renouvelables | <ul style="list-style-type: none"> - Barrage des Dames de Meuse - Parc photovoltaïque sur la friche Cellatex - Station de production d'hydrogène | <ul style="list-style-type: none"> - CCARM - Porteurs de projet privés - SEM ENR | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--|---|---|--|
| Rénovation des bâtiments communautaires et des Sites Multi-Accueils | - Politique de rénovation énergétique | - Etat - Région Grand Est - CCARM | - DSIL - DETR |
| Consigne annuelle / Dépollution (thématique ?) des villes et villages | - Collecte des pneumatiques | - Communauté de Communes | - Marché Public |
| Action n°1 dans le cadre SCoT Nord-Ardennes | - Élaboration du PCAET, - Renforcement des liens et modes d'action avec le PNR (cohérence PCAET / charte de Pays) | - SM Scot Nord-Ardennes - Communautés de Communes - PNR - DDT - Communes - ADEME | - |
| Action n°2 Mise en œuvre du programme d'action PCAET | - Système de gestion et d'éclairage public optimisé, - Rénovation énergétique de bâtiments, parkings, voiries sur 3 ans, - Sensibilisation à la rénovation / économie énergétique, - Etc. | - CCARM - Europe (LEADER) - État, - Région Grand Est - Département - ADEME | - |
| Déchets : construction de la déchetterie de Revin | Études de faisabilité, environnementales et techniques | - Région Grand Est - Département - DREAL (dossier ICPE) - Communes - VALODEA | -Plan départemental de gestion des déchets |
| Pérennisation du CNPE de Chooz | | - | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| ORIENTATION 6 : COHESION SOCIALE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE | | | |
|---|---|---|---|
| | | Partenaires | Liens avec dispositifs |
| Point d'accès Web citoyen et plateforme collaborative | <ul style="list-style-type: none"> - Installation de la fibre dans les bâtiments administratifs principaux et centraux de la Communauté, - Développement et création préalable d'un site internet associé aux outils de saisine, collaboration, échange (citoyen / élu) pour création d'un réseau WIFI territorial, référence de points d'accès fixes ou itinérants | <ul style="list-style-type: none"> - Département - CCARM - Hébergeurs, - Porteurs privés. | <ul style="list-style-type: none"> - Éventuels dispositifs de la CDC - SDAASP |
| Essaimage d'actions de promotion de l'engagement des jeunes à partir d'un chantier autour du patrimoine de Charlemont | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un chantier école | <ul style="list-style-type: none"> - DRAC - ABF - Le Lien - L'association « les sentinelles » de Charlemont - Commune de Givet | Obtenir un label reconnu pour la formation professionnelle à des métiers qui manquent sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - maçonneries label « chantier historique » - travaux de corde (maçonnerie) |
| Lutter contre la fracture sociale et les situations de rupture | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier avec les CCAS, les situations de rupture - Développer l'accès à la culture - Faciliter les démarches participatives des habitants - En organiser la mutualisation | - | |
| Valoriser les équipements de TerrAltitude auprès des Fédérations sportives dans le cadre de son ouverture à de nouvelles activités sportives | Proposer une offre adaptée aux fédérations sportives ciblées et participer au rayonnement du site – Tirs à l'arc... | <ul style="list-style-type: none"> - DDDJS - CROS - Acteurs locaux - Associations sportives du territoire | - Référence éventuelle au Schéma Régional pour le développement du Sport (SRDS) |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--|--|---|---|
| Valoriser les piscines communautaires auprès des Fédérations sportives | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la promotion de l'enseignement à la natation du primaire au collège Associer les associations sportives (CNG) à la formation aux professions sportives et secours dans l'eau (MILO, Pôle Emploi) : MNS, BNSSA, éducateurs sportifs voir spécialité aquagym, plongée, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - MNS - DDCSPP - Éducation Nationale - | <ul style="list-style-type: none"> - Référence éventuelle au SRDS - Apprentissage de la natation |
| Lutte contre les situations d'éloignement à l'accès aux besoins de première nécessité | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des situations dans les communes, Recensement des initiatives privées et ou publiques existantes, Évaluation de l'intérêt d'une épicerie itinérante | <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Associations (Croix Rouge, Secours Populaire, ...) - CCAS | <ul style="list-style-type: none"> - Programme national de l'alimentation - SDAASP du Département |
| Suivi de la Montée en gamme des Maisons France Services | <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'existant par le regroupement à travers une même structure | <ul style="list-style-type: none"> -État -Département des Ardennes -Caisse des Dépôts et Consignations -Opérateurs publics | |
| Protection de la population Action n° 1 | Elaboration du dossier du système d'endiguement | <ul style="list-style-type: none"> - EPAMA - Commune de Givet et - Fromelennes - DDT - Agence de l'Eau - ONEMA - Etat - Région - Communauté de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Plan communal de sauvegarde - Convention de gestion - Convention de gestion avec la Commune de Givet - CPER |
| Action n° 2 | PAPI Meuse | | |
| Action n° 3 | Conforter la digue du port | | |
| Action n° 4 | Confortement des berges de la digue du Moulin Boreux | <ul style="list-style-type: none"> - | |
| Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire de la Communauté | <ul style="list-style-type: none"> Étude, Recherche, Conventionnement Dimensionnement technique : VRD et traitement | <ul style="list-style-type: none"> - ARS - Les concessionnaires - Les régies de l'eau Et de l'assainissement intercommunales | |
| Une action administrative accessible et respectueuse de l'environnement | | <ul style="list-style-type: none"> - | |

Précisions méthodologiques relative à la Convention annuelle de financement du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au Pacte.

Établie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégues, et ainsi pour la durée du Pacte, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèveront de crédits spécifiques ou de droit commun de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources notamment :

- crédits de droits communs (dotations et fonds de l'État, tels la DETR, DSIL, le FNADT,...) ;
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) ;
- etc.

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Indicateurs d'évaluation du Pacte - Résultats attendus du PTRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action.

Orientation 1

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|-----------|------------------------|
| Nombre de nouveaux praticiens installés sur le territoire | Action 1 | Quantitatif |
| Réduction du temps d'accès moyen d'accès | Action 1 | Quantitatif |
| Nombre de friches en reconversion | Action 2 | Quantitatif |
| Evolution de la part des sols pollués | Action 2 | Qualitatif/Quantitatif |
| Nombre d'établissements de l'EPCI vérifié en QAI | Action 2 | Quantitatif |
| Nombre de logements indécents traités | Action 2 | Quantitatif |
| Enquête de satisfaction auprès des jeunes | Action 3 | Qualitatif |
| Nombre d'actions/campagnes de prévention réalisées | Action 3 | Quantitatif |

Orientation 2

| Indicateur | Référence | Objectif |
|--|-----------|-------------------------|
| Nombre d'Habitats qualifiés d'indignes sur le territoire | Action 2 | Quantitatif/ Qualitatif |
| Part de la réduction des passoires thermiques | Action 2 | Quantitatif |
| Nombre de contacts noués | Action 2 | Quantitatif |
| Bilan opérateurs | Action 2 | |

Orientation 3

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|---------------|-------------|
| Réalisation du projet | Action 1 | Quantitatif |
| Nombre d'entrées | Action 1 et 3 | Quantitatif |
| Taux de réalisation du projet | Action 3 | Quantitatif |
| Enquête de qualité | Action 3 | Qualitatif |
| Réalisation du projet | Action 4 | |
| Fréquentation du site | Action 4 | Quantitatif |
| Prise en compte du milieu | Action 1 | Qualitatif |
| Taux de fréquentation et utilisation | Action 8 | Quantitatif |
| Indice de satisfaction des utilisateurs | Action 8 | Qualitatif |
| Nombre d'usagers (écocompteurs) | Action 9 | Quantitatif |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Orientation 4

| Indicateur | Référence | Objectif |
|-----------------------|-----------|------------------------|
| Bilan d'études | Action 3 | Qualitatif/Quantitatif |
| Réalisation du projet | Action 3 | Quantitatif |

Orientation 5

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|-----------|------------------------|
| Bilan final | Action 1 | Qualitatif/Quantitatif |
| Nombre de personnes accueillies/reseignées | Action 1 | Quantitatif |
| Taux de commercialisation des produits issus de circuits courts | Action 2 | Quantitatif |
| Diversification des producteurs en circuits courts | Action 3 | Qualitatif/Quantitatif |
| Elaboration du PCAET et programme d'actions | Action 4 | Quantitatif/Qualitatif |
| Taux de mise en œuvre des actions | Action 4 | Quantitatif |
| Nouvelles entreprises de la filière implantées | Action 6 | Qualitatif |
| Production annuelle liée à cette filière | Action 6 | Quantitatif |

Orientation 6

| Indicateur | Référence | Objectif |
|---|-----------|------------------------|
| Nombre de visites/inscription sur la plateforme | Action 1 | Quantitatif |
| Déploiement fibres | Action 1 | Qualitatif/Quantitatif |
| Réalisation des travaux | Action 1 | |
| Mise en place du projet | Action 2 | Qualitatif/Quantitatif |
| Nombre de personnes accueillies | Action 2 | Qualitatif/Quantitatif |
| Nombre de sportifs accueillis | Action 3 | Quantitatif |
| Nombre de projets réalisés | Action 3 | Quantitatif |
| Bilan des actions réalisées | Action 5 | Qualitatif/Quantitatif |
| Bilans des MFS | Action 6 | Qualitatif/Quantitatif |
| Enquête populations | Action 6 | Qualitatif/Quantitatif |

Plan d'actions opérationnel (Fiches actions)

ORIENTATION 1 : ACCÈS AUX SERVICES ET AUX SOINS

- 1.1/ L'accès aux soins de proximité (1er et 2nd recours)
- 1.2/ Santé environnementale
- 1.3/ Prévention, promotion de la santé et jeunesse

ORIENTATION 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

- 2.1/ Revitalisation des bourgs centres
- 2.2/ Nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) habiter mieux et future OPAH

ORIENTATION 3 : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 3.1/ Aménagement d'un stade d'eaux vives
- 3.2/ Développement de l'offre commerciale de la zone d'activités touristique de Fumay
- 3.3/ Citadelle de Charlemont
- 3.4/ Fort Condé
- 3.5/ Installation d'un pôle d'enseignement supérieur et / ou de formation professionnelle
- 3.6/ Renforcement de l'attractivité de Rivéa
- 3.7/ Projet d'innovation numérique de marketing territorial
- 3.8/ Jalonnement et coordination entre la Voie Verte, les STIC, les relais VTT
- 3.9/ Raccordement de Charlemont et TerrAltitude à la Voie Verte
- 3.10/ Création d'une liaison cyclable à Fromelennes en vue de finaliser la connexion vélo entre Givet et Beauraing

ORIENTATION 4 : MOBILITÉ

- 4.1/ Mener une réflexion sur un schéma de mobilité simplifié avec la Région Grand Est
- 4.2/ Mobilité ferroviaire : améliorer le cadencement de la ligne Givet-Charleville
- 4.3/ Rénovation et remise en service de la ligne transfrontalière Givet-Dinant

ORIENTATION 5 : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

- 5.1/ Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique
- 5.2/ Développement des circuits courts et valorisation de la production locale
- 5.3/ Aide aux producteurs en circuit court
- 5.4/ Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
- 5.5/ Construction d'une nouvelle déchèterie à Revin
- 5.6/ Développement d'une filière Bois
- 5.7/ Favoriser l'économie circulaire sur le territoire
- 5.8/ Rénovation de bâtiments publics et des Sites Multi Accueils
- 5.9/ Développer les énergies nouvelles
- 5.10/ Pérennisation du Centre Nucléaire de Production d'Energie de Chooz

ORIENTATION 6 : COHÉSION SOCIALE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- 6.1/ Point d'accès web citoyen et plateforme collaborative
- 6.2/ Essaimage d'actions de promotion de l'engagement des jeunes à partir d'un chantier autour du patrimoine de Charlemont
- 6.3/ valoriser les équipements de Terraltitude auprès des fédérations sportives dans le cadre de son ouverture à de nouvelles activités sportives et dans la continuité de la labellisation « terre des jeux 2024 »
- 6.4/ Valoriser les piscines communautaires auprès des fédérations sportives
- 6.5/ Lutte contre les situations d'éloignement à l'accès aux besoins de première nécessité

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- 6.6/ Suivi de la montée en gamme des Maisons France Services
- 6.7/ Protection de la population
- 6.8/ Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire de la communauté
- 6.9/ Une action administrative accessible et respectueuse de l'environnement

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

| ORIENTATION 1 | ACCES AUX SOINS DE PROXIMITE (1ER ET 2ND RECOURS) | |
|---|--|----------------|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| <p>Déjà identifié dans le premier CLS qui sera reconduit et enrichi de nouvelles actions, le territoire communautaire connaît une baisse constante du nombre de praticiens que ce soit à cause des départs à la retraite ou du peu d'installation. Actuellement, le nombre de médecins généralistes sur le territoire est faible par rapport aux besoins grandissant de la population, d'autant plus que la moyenne d'âge de ces médecins est relativement élevée. Sur le territoire existent actuellement un Hôpital local à Fumay et deux maisons médicales, respectivement à Givet et Vireux-Molhain.</p> <p>L'accueil de médecins et de spécialistes apparaît comme un enjeu important pour la population du territoire et devra être maintenu pour couvrir l'ensemble du besoin du territoire et dans le cadre d'une compétence renforcée sur l'action sociale. Par ailleurs, le maintien des personnes âgées ou fragiles en milieu rural exige un accès aux soins de proximité.</p> | | |
| Description de l'action | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Projet de création d'un cabinet télémédecine à Chooz - Accueil des internes en médecine en développant l'offre des terrains de stage - Développement des consultations avancées à Givet et Fumay - Promotion d'un G.U.I.S (Guichet Unique Installation Santé) et son intégration avec la mise en place du guichet unique national - L'accompagnement des professionnels de santé dans leur installation - Favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes des médecins français et belges - Mise en œuvre de politiques concertées visant à améliorer à l'accès aux soins de premier recours - Projet de télémédecine de Chooz et de service de consultation non programmée à l'hôpital de Fumay | | |
| Objectif - résultat attendu | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire - Permettre à la population d'accéder sans difficulté à un service de soins - Aider au maintien des personnes âgées à leur domicile | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux praticiens installés sur le territoire - Réduction du temps d'accès moyen | | |
| Maîtres d'ouvrage | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | |
| Partenaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - CPAM des Ardennes - État / Préfecture des Ardennes - Région Grand Est - Département des Ardennes - Élus du territoire de la Communauté | | |
| Début de l'opération | | |
| 2017 | | |
| Délai de réalisation | | |
| 2021-2026 | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁷ | Montant HT | % |
| | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 1 | SANTE ENVIRONNEMENTALE | |
|---|------------------------|----------------|
| ACTION n°2 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Le deuxième CLS comportera des actions relevant de la santé environnementale. L'environnement agit, en effet, quotidiennement sur notre santé par le biais des milieux qui nous entourent : eau, air ou sol. L'urbanisation et la multiplication des expositions, même à faibles doses, comporte des risques. Pesticides, plomb, particules fines déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers ainsi que des allergies. | | |
| En ce qui concerne l'habitat indigne et la qualité de l'air intérieur (QAI) le Département des Ardennes est l'un des Départements comptabilisant le parc privé potentiellement indigne le plus élevé soit 9% contre 3.6% en région Grand-Est. Selon les données de l'ARS, sur les 5-10 dernières années, 1/3 des intoxications au monoxyde de carbone enregistrées sur le Département, ont eu lieu sur le territoire de la Communauté. Les établissements publics doivent également respecter une réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur. | | |
| Une approche globale concernant la gestion des eaux destinées à la consommation humaine à travers une stratégie générale de prévention et anticipation des risques. Enfin, en ce qui concerne la Communauté de Communes, 19 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés additionné à 159 sites industriels en activité. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner financièrement à toutes les actions relatives à la santé - Reconversion des friches industrielles du milieu urbain en quartiers résidentiels - Assurer le contrôle de la qualité de l'air (QAI) conformément à la loi dans les structures sociales et autres établissements ainsi que les structures de soins de longues durées, les établissements d'activités aquatiques, de baignade ou de natation couverts. |
|--|

Objectif - résultat attendu

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Offrir une meilleure qualité de vie aux habitants du territoire en assurant un meilleur contrôle de l'air et de l'eau, et en limitant la pollution des sols |
|---|

Indicateurs

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de friches en reconversion / évolution de la part des sols pollués - Nombre d'établissements de l'EPCI vérifié en QAI/ Nombre de logements indécents traités |
|--|

Maîtres d'ouvrage

| |
|---|
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse |
|---|

Partenaires

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - Hôpital Charleville-Mézières/Sedan - CHU UCL Namur, site de Godinne |
|---|

Début de l'opération

| |
|------|
| 2021 |
|------|

Délai de réalisation

| |
|-----------|
| 2021-2026 |
|-----------|

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁸ | Montant HT | % |
|--------------------|------------|-----------------------------------|------------|---|
| À définir | | DSIL | | |
| | | DETR | | |
| | | Autofinancement | | |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 1 | PREVENTION, PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA JEUNESSE | |
|--|---|----------------|
| ACTION n°3 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Le territoire de la Communauté compte une part plus faible des 15-29 ans par rapport à la région et au reste du territoire métropolitain. La CCARM est identifiée par l'ARS comme territoire prioritaire d'intervention et promotion de la santé en lien avec les CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de Givet et de Revin et soutient donc à ce titre certaines actions portées par les structures locales. | | |
| Il s'agit donc de développer des thématiques de santé particulières au regard de publics prioritaires tels que les enfants, les adolescents et les personnes atteintes de maladies chroniques. | | |
| Il est important de prendre en compte à la fois la difficulté de la mobilité, ainsi que la nécessité d'un décloisonnement entre les différents acteurs locaux. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Action de prévention et éducation auprès des enfants, des adolescents et des personnes atteintes de maladies chroniques - Une aide à la parentalité - Suivi plus étroit de la souffrance psychique - Suivi régulier en addictologie avec un développement de la prévention en addictologie plus particulière auprès des jeunes - Dispositifs : « Sport, Santé, Bien-être » afin de promouvoir le sport auprès des personnes en affections longue durée (ALD) orientées par un médecin généraliste - « Pass Ecoute'Emoi » pour lequel le Département des Ardennes est un territoire expérimental pour 4 ans. Ce dispositif propose un parcours coordonné d'information, de prise en charge et d'accompagnement de jeunes âgés de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique. |
|--|

Objectif - résultat attendu

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diffusion de l'information sur l'offre de santé locale - Améliorer la communication auprès de relais - Permettre à la population d'accéder sans difficulté à un service de soins |
|---|

Indicateurs

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction auprès des jeunes - Nombre d'actions/campagnes de prévention réalisées |
|---|

Maîtres d'ouvrage

| |
|---|
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse |
|---|

Partenaires

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - Département des Ardennes - Médecins généralistes |
|--|

Début de l'opération

| |
|------|
| 2021 |
|------|

Délai de réalisation

| |
|-----------|
| 2021-2026 |
|-----------|

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

| ORIENTATION 2 | REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES | |
|---|--------------------------------------|----------------|
| ACTION n°1 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Les taux de vacance par périmetres de centralité sur le territoire de la Communauté est d'une moyenne de 28,1%. | | |
| Afin d'accroître l'attractivité des bourgs-centres pour y attirer les résidents, les flux touristiques ainsi que l'installation permanente de commerces, il est important d'agir pour la revitalisation des bourgs-centres. | | |
| Cette action est en lien avec les dispositifs suivants : FISAC, PIG, OPAH, SREII | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Cette action de revitalisation des bourgs-centres se décline sous plusieurs actions énumérées ci-dessous :

- Réqualification de l'espace public et extension des parkings de centres villes
- Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ ou culturelle, et de l'habitat
- OCMR (Opération Collective en Milieu Rurale)
- Aide à l'acquisition des pas-de-porte vacants
- Aide communautaire à l'installation et au développement des commerces en centre-ville
- Programme pépishop et boutiques éphémères
- ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)
- Harmoniser et moderniser la signalétique commerciale et intercommunale
- Conception d'un nouvel urbanisme par l'adaptation des intérieurs sans altérer ou peu les façades
- Soutien à la vitalité des petites communes hors Centres Bourgs

Objectif - résultat attendu

- Diminution du taux de vacance dans les bourgs-centres en favorisant l'installation de commerces
- Attirer la population dans les bourgs-centres en y améliorant la signalétique
- Proposer des logements modernes dans un bâti ancien pour maintenir les populations et attirer les plus jeunes dans les cœurs de ville

Indicateurs :

- Part des locaux vacants
- Part d'installation de ménages en centre
- Bilan OCMR

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Partenaires

- CISE
- Etat
- Bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI, ANAH, bailleurs sociaux)
- Région Grand Est

Début de l'opération

Délai de réalisation

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 2 | NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) HABITER MIEUX ET FUTURE OPAH | |
|-----------------------------|--|----------------|
| ACTION n°2 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La Communauté de Communes est engagée dans la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique depuis de nombreuses années. Deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), 1998-2000 et 2001-2004, ont été menées successivement sur le territoire de la Pointe des Ardennes (Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et canton de Revin). Malgré ces opérations, il s'est maintenu un potentiel de logements vacants à réhabiliter pour les remettre sur le marché. Ainsi, une Convention d'OPAH, dite de Revitalisation Rurale, a été lancée entre 2007 et 2012.

À partir du mois d'avril 2012 et ce pour cinq années, « Habiter Mieux en Ardennes », Programme d'Intérêt Général (PIG), a été mené par le Conseil Départemental et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ce programme soutient techniquement et financièrement les travaux visant à résorber les situations des logements insalubres ou insuffisamment isolés. En 2017, via le SMPVMS puis directement, la Communauté continue de verser une subvention complémentaire pour les propriétaires engageant des travaux de rénovation thermique.

Le territoire possède encore un potentiel de rénovation énergétique important dans l'habitat privé avec un parc de logements ancien et plutôt énergivore. Il comprend également des populations aux revenus modestes exposées à un potentiel risque de précarité énergétique.

D'ailleurs, elle s'est engagée au côté des autres EPCI ardennais, à l'appel de l'ANAH, à la mise en œuvre d'un nouveau PIG.

Parallèlement, la Communauté prépare une future OPAH à l'échelle du PNR des Ardennes en partenariat avec les Communautés de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et Ardennes Thiérache. La Communauté assurera le lien avec l'ensemble des dispositifs existants (Région Grand Est, ADEME etc.), également par le soutien du point SARE, mutualisé avec le PNR des Ardennes.

Description de l'action

- Adaptation des logements à la perte d'autonomie
- Définition d'une politique communautaire pour faire face au phénomène des centres-bourgs en déshérence dans une optique de recentralisation et de densification
- Adaptation au maintien à domicile et rénovation thermique
- Lutte contre l'insalubrité et contre les passoires énergétiques
- Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique
- Poursuivre les aides d'accompagnement au PIG Habiter Mieux en Ardenne ou OPAH au-delà de 2021
- Poursuivre l'étude pour un nouveau PIG
- Recruter un animateur de terrain
- Créer un observatoire local de l'habitat indigne et non décents, dynamique et croisé avec la vacance commerciale des centres-bourgs et définir des politiques d'intervention selon l'observatoire
- Création de cellules d'ingénierie dédiées à des thématiques (résorption de friches, rénovation énergétique...)
- Financement du SARE
- Financement de l'animation de l'OPAH

Objectif - résultat attendu

- Réduction des passoires énergétiques sur le territoire de la Communauté
- Réduction des Habitats qualifiés d'indignes sur le territoire

Indicateurs

- Nombre d'Habitats qualifiés d'indignes sur le territoire/ Part de la réduction des passoires thermiques
- Nombre de contacts noués
- Bilan opérateurs avec éventuels impacts économiques et environnementaux

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Partenaires

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| - DREAL + DDT | - PNRA | | | |
|--|------------|-----------------------------------|------------|-----|
| - ADEME | - ANAH | | | |
| - Région Grand Est | - EPCI08 | | | |
| - Département | | | | |
| - Chambre de Métiers et de l'Artisanat | - CAPEB, | | | |
| - ADIL | | | | |
| Début de l'opération | | | | |
| | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

| ORIENTATION 3 | | AMENAGEMENT D'UN STADE D'EAUX VIVES | | | | | |
|---|------------|-------------------------------------|------------|-----|--|--|--|
| ACTION n°1 | | | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | | | |
| Concernant l'aménagement et la valorisation de la Zone d'Activité Touristique « TerrAltitude » à Fumay qui a totalisé 13 721 visiteurs sur la saison estivale 2016, il est envisagé de créer un stade d'eaux vives, sous 3 ans. | | | | | | | |
| Un stade d'eaux vives est un équipement qui permet la pratique des sports d'eaux vives (canoë, kayak, nage en eau vive, rafting, tubing, ...) dans un cadre organisé et sécurisé. Ce type d'aménagement accompagne le développement des sports de pleine nature en milieu urbain. Véritable pôle d'attraction, il apporte la fraîcheur de l'eau vive au cœur des villes. Le projet doit permettre d'établir une synergie avec l'ensemble des équipements communautaires et communaux pour appuyer la pratique sportive en tant qu'élément identitaire et vecteur potentiel d'un esprit communautaire. | | | | | | | |
| Finalement, Fumay « Terre des Jeux » bénéficierait d'un atout supplémentaire si le projet peut aboutir. | | | | | | | |
| Description de l'action | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du stade d'eaux vives - Etude de faisabilité juridique ratifiée - Acquisition, construction et exploitation du site | | | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | | | |
| - Renforcement de la zone d'Intérêt Touristique de Fumay | | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du projet - Nombre d'entrées - Prise en compte du milieu | | | | | | | |
| Maitres d'ouvrage | | | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | | | |
| Partenaires | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Grand Est - Département - Agence de Développement Touristique (ADT) - Comités Régional et départemental de Canoë Kayak | | | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | | | |
| A définir | | | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | | | |
| A définir | | | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % | | | |
| À définir | | DSIL | --- | --- | | | |
| | | DETR | --- | --- | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 3 | DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE DE LA ZONE D'ACTIVITES TOURISTIQUE DE FUMAY | | | | |
|---|--|----------------|--|--|--|
| ACTION n°2 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| <p>La Communauté de Communes a aménagé et valorisé depuis 2005, le lieu-dit « la Folie » à Fumay qui constitue le parc d'activité de plein air TerrAltitude, aventure en Ardenne. Le site qui rassemble une tyrolienne géante, un parc accrobranche et un parc paintball, a accueilli 13 721 visiteurs sur la saison estivale 2016. Dans les années à venir, cette zone d'attractivité pourrait être complétée d'un stade d'eaux vives (cf fiche 3.1). L'ancienne ardoisière pourrait également accueillir des habitations légères de loisirs de type cottages.</p> <p>La labellisation « Terre des Jeux » pourrait être moteur de relance du projet.</p> <p>En 2020, la crise de la COVID-19 a mis fin à un premier projet de parc résidentiel de loisirs.</p> | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| <p>La Communauté de Communes envisage la réalisation d'un projet de résidences de loisirs avec un porteur de projet privé de 100 à 150 bungalows.</p> <p>Pour cela les étapes seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Editer et diffuser par toute voie des informations de nature à intéresser des investisseurs spécialistes de l'hébergement de loisirs - Monter le projet de viabilisation, étude parcellaire, allotissement, VRD - Lancer une étude de préfiguration des services, des surfaces, de l'organisation spatiale du lotissement - Accompagner l'investisseur | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'attractivité du Parc TerrAltitude par la diversification de ses services en complétant l'offre d'un hébergement de loisir appuyé à un site d'attractivité de loisirs, relié et connecté à tout un réseau de promenades | | | | | |
| Indicateurs : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du projet - Intégration paysagère | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Région Grand-Est - Département des Ardennes - ID Champagne-Ardenne - Agence de Développement Economique (ADT) - Associations - CCI | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| 3 ans | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
|--------------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | | CITADELLE DE CHARLEMONT | | | |
|--|--|--------------------------------|--|--|--|
| <i>ACTION n°3</i> | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | | | |
| <p>L'Armée de Terre a cessé d'utiliser le Centre d'Entraînement Commando (CEC) de Givet, implanté à Charlemont, en 2009. A compter de cette année, la Communauté et l'Etat ont travaillé au rachat du site par la CCARM. Ce rapprochement s'est concrétisé le 30 juin 2015 par la signature de l'acte de vente.</p> <p>Dans cette cession, l'Etat impose à la Communauté de Communes de déployer tous les moyens pour le développement économique du site. Dans cet objectif, la Communauté de Communes a fixé plusieurs investissements.</p> | | | | | |
| <p>L'idée de valorisation de certains sites communautaires s'est appuyée sur la notion de zone d'activités touristiques issue de la loi NOTRÉ, incluant la hiérarchisation et une programmation des investissements à venir. Les aménagements de plusieurs sites ont été achevés dans la Zone d'Activité Touristique Charlemont-Condé-Walcourt : le travail de la définition stratégique du produit à sa commercialisation allotie et l'animation des sites remarquables devra se poursuivre.</p> | | | | | |
| <p>Il s'agit donc de développer une politique de promotion touristique du territoire en s'appuyant sur la « Destination Charlemont », la Citadelle de Charlemont représente, de fait, un site à forte notoriété qu'il est important de protéger.</p> | | | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | | | |
| <p>Se déclinent sous plusieurs sous actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition de bâtiments et prévision d'installation d'un site d'interprétation ; - Restauration de la rampe à canon Pointe Est-BVIII ; - Installation de la fibre sur le site (en cours de réalisation 2021) ; - Cheminement entre Charlemont et le Fort Condé pour les visites touristiques (premiers circuits en cours de réalisation en 2021) ; - Entretien des fortifications selon le diagnostic sanitaire (PPI) ; - Installation d'une aire de jeux ; - Création d'un parc animalier dans la citadelle de Charlemont ; - Dans le cadre du Pacte Ardennes : soutien et promotion des sites d'exception permettant d'accueillir des formations spécifiques ; - Développement de circuits touristiques ; - Incrire le site de Charlemont et son réseau de fortifications au patrimoine mondial de l'UNESCO ; - Intégration d'un pôle enseignement et / ou de formation : mise à disposition d'un espace pour l'accueil de formation pour les professionnels (CNFPT, centres de formation privés etc.) ; | | | | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la fréquentation du site de Charlemont grâce à sa revalorisation à travers sa rénovation et l'aménagement de circuits touristiques - Agrandir la capacité d'accueil du site - Valoriser d'un point de vue touristique mais également culturel et patrimonial le site de Charlemont | | | | | |
| <i>Indicateurs</i> | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrées - Taux de réalisation du projet - Enquête de qualité | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|----------|
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | | |
| - Etat - UDAP - Région Grand Est | | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | | |
| A définir | | | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | | | |
| A définir | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | | FORT CONDE | | | |
|---|--|----------------|--|--|--|
| ACTION n°4 | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| Parfois caché derrière la Citadelle de Charlemont, parfois visible le long de la Route de Philippeville, le Fort Condé, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H) depuis le 15 novembre 1991, est à l'abandon depuis près de trois siècles. | | | | | |
| Sans pouvoir envisager une restauration totale du Fort dans son état d'origine, le projet, porté depuis près de 10 ans par la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, consiste à l'ouvrir au public. | | | | | |
| Il s'agirait de permettre l'accès à la plateforme d'artillerie de la redoute Vauban ainsi que d'effectuer des travaux permettant de sécuriser l'accès et d'accueillir des animations ou expositions dans la salle du pilier. | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| En lien avec le développement de Charlemont, la Communauté envisage plusieurs projets (sous-actions) dont certains sont en d'ores-et-déjà en cours de réalisation : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une liaison entre le Fort Condé et la Citadelle de Charlemont - Travaux d'accessibilité à la plateforme d'artillerie de la redoute Vauban : <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de l'escalier en bois, en respectant au mieux suivant les encrages existants - La reprise de la partie supérieure des escaliers en pierres bleues et des maçonneries du poste de garde supérieur - La reprise du parapet et du dallage de la terrasse - Travaux pour sécuriser l'accès et d'accueillir des animations ou expositions dans la salle du pilier : - La pose de deux portes en bois sur les accès à la salle du pilier et du poste de garde - La pose de deux volets sur les ouvertures du poste de tir et de la ventilation - Installation, et équipement spécifique - Mise en place de panneaux didactiques adaptés aux personnes en situation de handicap | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Faire du fort Condé un site accessible au plus grand nombre - Assurer la pérennité du site | | | | | |
| Indicateurs | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du projet - Fréquentation du site | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etat - UDAP | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| A définir | | | | |
|-----------------------------|------------|----------------------|------------|-----|
| Délai de réalisation | | | | |
| A définir | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | INSTALLATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET / OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE | |
|---|---|----------------|
| ACTION n°5 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Le diagnostic de territoire de la Communauté de Communes permet de constater que les départs des jeunes du territoire et les difficultés d'installations d'entreprises sont dues en partie d'une offre de formations limitées et d'un niveau de formation insuffisante. | | |
| La population en recherche de formations initiales ou continue est ainsi appelée à quitter le territoire effectuant des mouvements pendulaires ou, in fine, définitivement pour ensuite trouver un emploi. | | |
| A l'instar de certaines initiatives ponctuelles d'accueil de formations professionnelles ou liées à l'insertion, la Communauté souhaite favoriser le développement d'un accueil de filières ou de formations à destination des fonctionnaires et/ou des salariés du privé particulièrement sur le site de Charlemont, Citadelle de Givet. | | |
| La Communauté accueille aujourd'hui sur le site de Charlemont des entraînements de la gendarmerie. Ce modèle n'est pas appelé à être accru en raison de la destination touristique du site. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| La Communauté de Communes souhaite étudier le développement d'un accueil de formations notamment au sein des anciennes salles de cours du CEC de Charlemont afin qu'il soit notamment organisé : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur à distance, accueil de cours en distance dans le cadre d'un échange avec des universités ; - Formations continues mutualisées et ponctuelles de fonctionnaires ou agents contractuels de la FPT (CNFPT) du territoire ; - Formations professionnelles continues pour les salariés du privé du secteur secondaire/bâtiment et tertiaire ; - Centre de formations pour les personnes en recherche d'emploi ; - Promotion de l'accueil de formation au CISE à Vireux-Molhain ; - Accueil de cours théoriques des forces armées et des forces de sécurité intérieure (entraînement sur site non compris). | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un panel plus grand de formations à la population - Offrir des espaces de formation pour les entreprises et améliorer la cohésion des équipes - Mutualiser les formations locales CNFPT | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations accueillies ; - Nombre de participants ; - Calendrier des formations ; - Taux de réalisation du projet | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | |
|---|------------|-----------------------------------|------------|-----|
| Partenaires | | | | |
| CNFPT | | | | |
| Centres de formations privés | | | | |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | | | | |
| Chambre de Commerce et de l'Industrie | | | | |
| Ministère de l'Intérieur | | | | |
| Ministère des Armées | | | | |
| Début de l'opération | | | | |
| --- | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| --- | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE RIVEA | |
|--|---|----------------|
| ACTION n°6 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| <p>Il apparaît important de renforcer l'attractivité du centre aqua ludique Rivéa dans son insertion en zone d'activité Commerciale. Rivéa compte en 2019 plus de 195 000 entrées. Il s'agit d'un pôle d'activité important sur le territoire qui bénéficie de sa position transfrontalière pour attirer une part importante de client venus de Belgique. Il s'agirait donc de continuer à renforcer son attractivité en développant une proposition de services plus variés à la clientèle tels que des hôtels, des magasins ainsi que des restaurants.</p> <p>Cette attractivité doit également être renforcée auprès de tous les types de publics, à destination par exemple des enfants à travers des structures de jeux et relancer son activité après la crise sanitaire de la COVID-19.</p> | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des services à la clientèle de la zone (Rives d'Europe, Hôtel...) - Etude d'une structure commerciale de jeux pour enfants - Etude renforcement d'une salle de sport qui sous-entend une étude d'opportunité du besoin local, ainsi qu'une réflexion aménagement ou développement et de faisabilité technique. - Maintenir la promotion de l'enseignement à la natation du primaire au collège - Associer les associations sportives (CNG) à la formation aux professions sportives et secours dans l'eau (MILO, Pôle Emploi) MNS, BNSSA, éducateurs sportifs, spécialité aquagym, plongées | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| Relancer et polariser plus de flux au niveau du centre aqualudique Rivea / profiter du ruissellement de cette polarisation sur l'ensemble de la zone d'activité et vice versa | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| Fréquentation / Enquête sur le parcours type d'une personne allant à Rivéa et sur la zone | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | |
| <i>Partenaires</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - SPL Rives de Meuse - ACAG - Commune de Givet - Association sportive du territoire - DDJS | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | |
| A définir | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | |
| A définir | | |

| Coût de l'action | | | | |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | PROJET D'INNOVATION NUMERIQUE DE MARKETING TERRITORIAL | | |
|--|---|-----------------------|-----------------------|
| | ACTION n°7 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | | |
| Les Ardennes disposent d'une offre touristique diversifiée et de qualité. Toutefois le territoire souffre d'un déficit de notoriété auprès de la clientèle française, et doit donc renforcer ses capacités à promouvoir ses atouts, en lien avec ses partenaires de l'Ardenne belge, et la Région Grand Est qui a l'ambition de faire de l'Ardenne, une destination écotouristique expérientielle. | | | |
| Les partenariats établis avec la région Grand-Est visent à mettre en œuvre un plan de coopération pluriannuel ciblé autours d'actions marketing touristique sur des thématiques précises telles que l'itinérance, le tourisme de nature, le tourisme de mémoire, et le tourisme patrimonial et culturel. | | | |
| Développement d'une plateforme/ application | | | |
| En lien avec le lancement du « Pacte Destination Ardenne » qui engage dans une démarche collaborative de nombreux acteurs, et qui se fonde sur une ambition de marketing stratégique unique, des filières signatures présentes sur le territoire de la Communauté participent à son élaboration. | | | |
| Description de l'action | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sous actions : Wifi Territorial : - Création du site internet et exploitation - Acquisition et installation de bornes WIFI - Sécurité et Protection des données - Applications numériques : - Plateforme de service - Réservation - Fidélisation - linking | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'image et l'attractivité touristique du département - Développer la filière écotouristique - Augmenter la consommation touristique sur le territoire - Conforter les Ardennes dans les programmes engagés de coopération transfrontalière | | | |
| Indicateurs | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Enquête clientèle - Taux et nombre de connexion | | | |
| Maitres d'ouvrage | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | |
| Partenaires | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Etat (France Numérique)
- Communes (Haltes Fluviales)
- Porteurs privés
- OTC
- ADT
- Région Grand-Est
- Département
- Hébergeurs et Professionnels du tourisme

Début de l'opération

Délai de réalisation

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 3 | JALONNEMENT ET COORDINATION ENTRE LA VOIE VERTE, LES STIC, LES RELAIS VTT | | | | | |
|--|--|-----------------------------------|------------|-----|--|--|
| <i>ACTION n°8</i> | | | | | | |
| INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | | |
| <p>La Communauté souhaite encourager la mobilité douce sur son territoire.</p> <p>Il s'agit, ainsi, de créer un réseau de mobilité douce efficace et de structurer une offre territoriale de court séjour à destination des cyclotouristes.</p> | | | | | | |
| Description de l'action | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les relais VTT des communes, les gîtes, chambres d'hôtes, etc. - Créer un site avec cartographie offrant la possibilité de réservation en ligne, - Créer le jalonnement vers les STIC et points d'intérêts communaux. | | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'attractivité du tourisme vert des Ardennes - S'inscrire dans une démarche continue le long de l'Eurovélo 19 | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Indice de satisfaction des utilisateurs, - Nombre de cyclistes (+ cyclistes étrangers) sur le territoire ayant utilisé ce réseau | | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | | |
| Partenaires | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Grand Est - Département des Ardennes - EPCIs - Communes - OTC - Belgique (connexion future) / Benelux | | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % | | |
| À définir | | DSIL | --- | --- | | |
| | | DETR | --- | --- | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 3 | RACCORDEMENT DE CHARLEMONT ET TERRALTITUDE à LA VOIE VERTE | | | | |
|---|---|-----------------------------------|------------|-----|--|
| ACTION n°9 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| La Citadelle de Charlemont à Givet et Terraltitude de Fumay sont deux pôles attractifs en matière de tourisme et ils peuvent former un axe entre Fumay et Givet de polarisation des touristes. | | | | | |
| Ce raccordement par la voie verte a également pour but d'encourager la mobilité douce sur le territoire par exemple avec la mise en place par Terraltitude de « A la Pointe de l'Aventure », une location de trottinettes électriques tout terrain pour parcourir le site de la Citadelle Charlemont. | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la création d'une Halte Fluviale au pied de la passerelle du lieu-dit « la folie » - Mise en place d'une signalétique vers les équipements structurants touristiques - Aménager des chemins de raccordement ou prolongation vers les deux sites depuis la Voie Verte | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un accès à des lieux touristiques par la mobilité douce, les rendre plus accessibles et plus attractifs. - Intégrer ces deux « sites » à des parcours | | | | | |
| Indicateurs | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation et utilisation / indice de satisfaction des utilisateurs | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Département - Communes - OTC - Belgique (connexion future) - Fonds Européens | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| A définir | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| A définir | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % | |
| À définir | | DSIL | --- | --- | |
| | | DETR | --- | --- | |

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 3 | CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE A FROMELENNES EN VUE DE FINALISER LA CONNEXION VELO ENTRE GIVET ET BEAURAING | | | | |
|--|--|----------------|--|--|--|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| Ce projet s'inscrit dans une optique de poursuite de la politique de développement et de promotion des modes de déplacement doux, la Communauté a inscrit de fait sa politique cyclable dans le cadre de sa mission de développement touristique et économique en poursuivant l'objectif de faire de son territoire un haut lieu du tourisme de nature et du tourisme patrimonial. | | | | | |
| 240 000 utilisateurs annuels sont recensés sur Voie Verte TransArdennes. Ils participent grandement au développement économique du territoire. | | | | | |
| Dans le cadre d'un projet de connexion des infrastructures cyclables avec celles des Belges, un raccordement du territoire aux principales routes cyclo touristiques et aux principaux foyers économiques situés à proximité que sont Dinant et Beauraing est envisagé. | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| Création d'une liaison cyclable entre Givet et la frontière Belge, à Fromelennes en deux sections. La première section, de 900 mètres linéaires, consiste en la création d'une piste cyclable enrobée sur le chemin rural dit de Fromelennes à Dion pour se connecter à l'avenue de la douane, à Dion, en Belgique. | | | | | |
| La section 2, quant à elle, se divise en une section 2A, toujours sur la commune de Fromelennes, de 1450 mètres linéaires et en une section 2B sur la Commune de Givet de 1000 mètres linéaires, toutes deux concernées par des travaux d'implantation de signalétique directionnelle et de marquage au sol. | | | | | |
| Cette liaison cyclable permettra d'une part, d'éviter aux cyclistes et cyclotouristes désirant rallier Beauraing et devoir emprunter la RD949/ N40 supportant un important trafic routier et, d'autre part, de finaliser la boucle cyclable de 170km objet d'une action du projet interreg V Ardenne Cyclo. | | | | | |
| Concernant la piste de 900m à créer : cette dernière reprend l'emprise du chemin rural dit de Fromelennes à Dion qui sépare, à flanc de colline, 2 parcelles agricoles et forestières. | | | | | |
| Indicateurs | | | | | |
| - Nb d'usagers (écocompteurs) | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Connexion des itinéraires cyclables français et belges - Création du dernier tronçon permettant la mise en place d'une boucle cyclable transfrontalière de 170km (obligation de réalisation avant 2022) - Création de nouvelles mobilités douces entre le centre de Givet et le centre de Beauraing | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| - | | | | |
|-----------------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| Début de l'opération | | | | |
| A définir | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| 8 semaines (juin 2021- aout 2021) | | | | |
| Indicateurs : | | | | |
| | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 4

MOBILITÉS

| ORIENTATION 4 | MENER UNE REFLEXION SUR UN SCHEMA DE MOBILITE SIMPLIFIE AVEC LA REGION GRAND EST | | | | | | | | | |
|---|---|--------------------|--------|------------|------------------------|----------|-------|-----------------|--------|---------------|
| ACTION n°1 | | | | | | | | | | |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | | | | | | | | |
| <p>Il est important, sur l'ensemble du territoire d'envisager un schéma axé sur l'usage des mobilités douces avec des axes structurants tels que la voie verte Trans-Ardennes, labellisée Eurovelo 19 qui est une piste cyclable de long de la Meuse, mais également tourné vers les mobilités durables.</p> <p>Toutefois, la possibilité d'un tel schéma se place hors du champ de compétence (mobilité) de la Communauté.</p> <p>Seule la Région peut le faire dès lors qu'elle est AOM locale en substitution d'un ou plusieurs EPCI. Dans ce cas, elle a la possibilité d'élaborer un plan de mobilité (PDM) ou un plan de mobilité simplifié (PDMS). Toutefois, le périmètre de ce plan ne pourra excéder celui du bassin de mobilité. Donc si la Région est AOM locale dans différents bassins de mobilité, elle devra élaborer différents PDM ou PDMS.</p> | | | | | | | | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'offre des mobilités - Développer les aires de covoiturage - Développer l'intermodalité – Déplacement domicile/ travail (trajets pendulaires) - Réflexion sur l'électromobilité (existence de bornes) - Equipement en stations hydrogènes - Suivi des ouvrages d'art de rétablissement des voies de communication - Réflexion axée sur les voies de chemin de fer - Soutien aux infrastructures multimodales | | | | | | | | | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de mobilités pratique et efficace qui vise à promouvoir les mobilités douces et durables sur le territoire. - Limiter la production de GES liées aux déplacements | | | | | | | | | | |
| <i>Indicateurs</i> | | | | | | | | | | |
| --- | | | | | | | | | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | | | | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | | | | | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | | | | | | | | |
| <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">- Région Grand Est</td><td style="width: 33%;">- SCoT</td><td style="width: 33%;">- Communes</td></tr> <tr> <td>- FDEA (projet ENEDIS)</td><td>- ENEDIS</td><td>- EDF</td></tr> <tr> <td>- CNPE de Chooz</td><td>- EPCI</td><td>- Département</td></tr> </table> | | - Région Grand Est | - SCoT | - Communes | - FDEA (projet ENEDIS) | - ENEDIS | - EDF | - CNPE de Chooz | - EPCI | - Département |
| - Région Grand Est | - SCoT | - Communes | | | | | | | | |
| - FDEA (projet ENEDIS) | - ENEDIS | - EDF | | | | | | | | |
| - CNPE de Chooz | - EPCI | - Département | | | | | | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | | | | | | | | |
| --- | | | | | | | | | | |

| <i>Délai de réalisation</i> | | | | |
|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| --- | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| | | |
|----------------------|--|--|
| ORIENTATION 4 | MOBILITE FERROVIAIRE : AMELIORER LE CADENCEMENT DE LA LIGNE GIVET-CHARLEVILLE | |
| <i>ACTION n°2</i> | | |
| INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | |

Diagnostic - Constat

La ligne actuelle présente de nombreux arrêts, mais s'avère trop peu pratique le temps de trajet étant doublé par rapport à la voiture. Cela entraîne une désaffection des utilisateurs.

Des travaux sont menés depuis plusieurs années en vue de moderniser la ligne. Outre la finalisation de ces travaux, une opération de revalorisation de la ligne doit être menée en lien avec la ligne Givet-Dinan à l'étude.

Description de l'action

- Financement travaux PPI ligne Givet/ Charleville
- Suivi des ouvrages d'art de rétablissement des voies de communication

Objectif - résultat attendu

Rendre plus efficace et donc encourager l'usage de la liaison ferroviaire Givet-Charleville , maintenir cette ligne

Indicateurs

- Nombre d'utilisateurs de la ligne / indice de satisfaction des utilisateurs de la ligne/ nombre de nouveaux abonnements souscrits

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Partenaires

- | | |
|--------------------|---------------|
| - SNCF | - Département |
| - Etat | - EPCI |
| - Région Grand Est | - Communes |

Début de l'opération

Délai de réalisation

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 4 | RENOVATION ET REMISE EN SERVICE DE LA LIGNE TRANSFRONTALIERE GIVET-DINANT | |
|--|--|----------------|
| ACTION n°3 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| La ligne GIVET-DINANT, ouverte depuis 1863, est fermée en mai 1988, après un déclin lors des années 1950-1970. Au début des années 2000, l'étude FEGIDI est lancée pour sa réouverture afin de faire circuler sur une seule voie des trains entre Charleville et Dinant. Mais elle ne connaît aucune suite malgré des résultats positifs. En 2006, avec la programmation du TGV EST à Reims, un partage des coûts est annoncé entre la Belgique et la France, ainsi qu'une sollicitation des fonds européens, donnant un intérêt nouveau à la création d'une ligne NAMUR-REIMS. Après une avancée diplomatique en 2018 qui entérine une nouvelle étude pour la réouverture de la ligne, un accord quadripartite belge, un accord de coopération d'exécution entre la région Wallonie et le gouvernement fédéral belge et un accord entre autorités françaises et fédérales belges sont nécessaires pour obtenir des financements. L'accord de collaboration (2018) base son étude sur une étude d'attractivité pour les voyageurs, l'analyse de la faisabilité technique de la réouverture d'une ligne à une voie non électrifiée et la création d'un cheminement piétons-cyclistes à côté de la ligne ferroviaire. La Communauté avait pour objectif de prendre en charge 100% des 50% que la France devait financer, mais l'étude a été étendue à REIMS/BRUXELLES (aéroport) les coûts passant de 300.000€ à 418.000€. | | |
| Seule une ligne de transport (bus TEC) en commun relie Givet à Dinant avec comme point de départ la gare. Or la liaison ferroviaire est un axe à envisager de nouveau. | | |
| De par le contexte de réouverture (absence d'électrification) et les besoins de développement des déplacements respectueux de l'environnement, la ligne pourrait être un modèle de coopération transfrontalière avec une expérimentation de l'hydrogène sur le territoire. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des infrastructures ferroviaires non présentes dans le CPER 2015-2020 - Soutien à la réouverture de la ligne Namur/ Reims via Givet et Dinant et donc réalisation d'études et réalisation de travaux selon les modalités. - Suivi des ouvrages d'art de rétablissement de voies de communication | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| Lien transfrontalier ré actualisé à travers cette liaison ferroviaire, faciliter les échanges (flux de marchandises et flux « humains ») | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| Bilan d'études / réalisation du projet | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|----------|
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | | |
| - CNPE de Chooz | - ENEDIS | - Département | | |
| - Les Communes | - Etat | - EPCI | | |
| - Région Grand-Est | - EDF | | | |
| - SCOT | - FDEA | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | | |
| A définir | | | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | | | |
| A définir | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | DSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 5

TRANSITION ECOLOGIQUE

| ORIENTATION 5 | | ACCOMPAGNER LES MENAGES DANS LEUR PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| ACTION n°1 | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | | | |
| <p>La Communauté de Communes est engagée dans la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique depuis de nombreuses années.</p> <p>Deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), 1998-2000 et 2001-2004, ont été menées successivement sur le territoire de la Pointe des Ardennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPAH, dite de Revitalisation Rurale, lancée entre 2007 et 2012. - « Habiter Mieux en Ardennes », Programme d'Intérêt Général (PIG), mené par le Conseil Départemental et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à partir d'avril 2012 et ce pour 5 années, <p>Le territoire possède encore un potentiel de rénovation énergétique important dans l'habitat privé avec un parc de logements ancien et plutôt énergivore. Il comprend également des populations aux revenus modestes exposées à un potentiel risque de précarité énergétique.</p> <p>D'ailleurs, elle s'est engagée au côté des autres EPCI ardennais, à l'appel de l'ANAH, à la mise en œuvre d'un nouveau PIG puis d'une nouvelle OPAH.</p> <p>L'Etat et la Région Grand Est ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).</p> <p>Après concertation entre trois EPCI dont le territoire est totalement inclus dans le Parc Naturel Régional des Ardennes, à savoir les Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne, il a été entrevu une solution à cette échelle, portée par le PNRA. En effet, la légitimité du PNR dans les actions de rénovation énergétique est apparue évidente et le portage du SARE par le PNR sur les territoires apporte une certaine cohérence, en n'ajoutant pas une couche supplémentaire aux mille-feuilles des structures agissant en la matière.</p> | | | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Le programme SARE vise à aider la population à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage.

Le programme contribue aux missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages, y compris par le développement ou le renforcement d'outils permettant de systématiser l'accompagnement des ménages et de communiquer massivement vers les citoyens.

Des actions de sensibilisation, de mobilisation des professionnels et acteurs concernés par la rénovation énergétique des logements sur les territoires

Le programme accompagnera également la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants...), afin que les propriétaires de tels locaux disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité, comme l'envisageait le plan de rénovation énergétique des bâtiments adopté en avril 2018.

Objectif - résultat attendu

- Orienter le public vers les solutions financières les plus adaptées pour effectuer des travaux
- Faciliter le déploiement des aides actuelles et futures

Indicateurs

- Bilan final
- Nombre de personnes accueillies/renseignées

Maîtres d'ouvrage

Parc Naturel Régional des Ardennes

Partenaires (selon les actions menées)

- DREAL + DDT
- ADEME
- Région Grand Est
- Département des Ardennes
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB
- ANAH
- SMPVMS
- EPCI Ardennes
- Communes
- ADIL
- Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

Début de l'opération

Délai de réalisation

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues¹⁵ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
|---------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|

¹⁵

règles spécifiques d'éligibilité

Sous réserve de l'instruction de la demande et des

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | | |
|--------------|--|--------------|-----|-----|
| À définir | | --- | --- | --- |
| | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 5 | DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET VALORISATION DE LA PRODUCTION LOCALE | |
|--|--|----------------|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| <p>Le développement des circuits courts alimentaires constitue un axe de réflexion important pour la Communauté de Communes. En effet, les circuits courts permettent d'apporter un élan à l'économie locale de proximité qui repose sur le développement d'activités non délocalisables.</p> <p>Ainsi, outre la stimulation de l'économie locale, elle permet à la population d'accéder à un service de proximité de distribution de produits alimentaires alors que les services et les commerces se sont raréfiés ou se sont peu diversifiés.</p> | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| <p>Afin de développer les circuits courts, développement impliquant la valorisation et le développement de la production locale, la Communauté de Communes souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les opportunités foncières de la CCARM - Réaliser une étude pour le soutien au développement agricole raisonné, - Réaliser une étude de rapprochement des productions locales des circuits courts (structuration du réseau de producteurs et de ventes auprès de la population et des structures publiques) | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Structurer le réseau de producteurs locaux - Maintenir et accroître les activités de production - Développer la consommation de produits locaux - Utiliser les opportunités foncières de la CCARM - Etude pour le soutien au développement agricole raisonné - Etude de rapprochement des productions locales des circuits courts | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Taux de commercialisation des produits issus de circuits courts | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | |
| <i>Partenaire</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Chambre de l'Agriculture - Les producteurs | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | |
| --- | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | |
| --- | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | |

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ¹⁶ | Montant HT | % |
|--------------------|------------|------------------------------------|------------|-----|
| À définir | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 5 | AIDE AUX PRODUCTEURS EN CIRCUIT COURT | |
|--|---------------------------------------|----------------|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| Le développement des circuits courts alimentaires constitue un axe de réflexion important pour la Communauté de Communes. En effet, les circuits courts permettent d'apporter un élan à l'économie locale de proximité qui repose sur le développement d'activités non délocalisables. | | |
| Bien que n'étant pas, par essence, un territoire agricole, comme peuvent l'être d'autres territoires ardennais, la Communauté possède une activité agricole traditionnelle sur le territoire. Il convient d'initier une démarche de recensement précis et, aussi, d'accompagnement de ces activités, en lien notamment avec les acteurs du monde agricole pour soutenir des démarches de réorientation des productions vers des secteurs alternatifs et à potentiel ainsi que de diversification (fromage, boucherie, accueil touristique (gîte à la ferme...)). | | |
| Description de l'action | | |
| En vue de soutenir les producteurs, la Communauté de Communes souhaite : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'investissement dans les productions agricoles locales raisonnées, - Aides à la diversification des activités agricoles existantes, - Aide à l'ingénierie de montage de projets au travers de l'association AVEC | | |
| Objectif - résultat attendu | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'investissement – acteurs du circuit court - Aides à la diversification des activités agricoles existantes, - Aide à l'ingénierie de montage de projets au travers de l'association | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Diversification des producteurs en circuits courts | | |
| Maîtres d'ouvrage | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | |
| Partenaire | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture - Caisse des Dépôts et Consignations | | |
| Début de l'opération | | |
| --- | | |

¹⁶

demande et des règles spécifiques d

instruction de la

| <i>Délai de réalisation</i> | | | | |
|-----------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
| --- | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues¹⁷ | Montant HT | % |
| A définir | | --- | --- | --- |
| | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 5 | PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE (PCAET) | |
|--|---|----------------|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) procure une vision complète des enjeux et constitue une planification à moyen et long terme des projets. Il est le cadre de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Son plan d'action est le fruit de la mobilisation des acteurs, il nourrit des demandes de financement et d'appui technique, notamment par le biais des CRTE. | | |
| Établi le long de la Meuse, possédant un riche patrimoine naturel, notamment forestier, le territoire d'Ardenne rives de Meuse souhaite s'appuyer sur ce potentiel afin de privilégier un développement fondé sur la qualité des ressources naturelles (eau, bois) et de leur valorisation. La valorisation des ressources naturelles constitue un enjeu fort du développement de l'attractivité économique du territoire. | | |
| Par transfert de compétence, l'élaboration du PCAET est portée par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes. | | |
| Le programme d'actions est établi par EPCI et en concertation avec lui. | | |
| Dans le cadre du PTRTE et la mise à jour du projet de territoire, les deux démarches que sont les élaborations du PTRTE et PCAET se font donc conjointement et en cohérence à l'échelle de l'intercommunalité. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |

¹⁷

demande et des règles spécifiques d

instruction de la

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Cette action entre dans le cadre des compétences du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes :

- Elaboration du PCAET
- Renforcement des liens et modes d'actions avec le PNR (cohérence PCAET/ charte de Pays).

La mise en œuvre du programme d'actions, façonné avec la Communauté, relèvera de la compétence de la Communauté

Les actions possibles dans ce contexte seront intégrées en partie au PTRTE et porteront notamment :

- Système de gestion et d'éclairage public optimisé
- Rénovation énergétique de bâtiments, parkings, voiries sur 3 ans
- Sensibilisation à la rénovation/ économie énergétique
- Développement de la filière nucléaire (CNPE de Chooz ; projet d'EPR) et des autres filières de production d'énergie (hydroélectrique, photovoltaïque...)
- Financement des études nécessaires aux filières énergétiques sur le climat, les expositions, la géographie et la topographie

Objectif - résultat attendu

- Intégrer la transition énergétique dans l'ensemble des démarches et politiques publiques afin de faire diminuer la consommation énergétique et les impacts négatifs sur l'environnement - Impliquer les habitants et les acteurs du territoire dans cette démarche - Influencer les usages

Indicateurs

- Elaboration PCAET et programme d'actions
- Taux de mise en œuvre des actions sur le territoire

Maîtres d'ouvrage

Pour élaboration : Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes

Pour mise en œuvre, suivi et évaluation : Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

Partenaire (selon les actions)

- CCARM
- Europe (LEADER)
- Etat
- Région Grand Est
- Département des Ardennes
- ADEME
- Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes
- PNR
- DDT

Début de l'opération

Délai de réalisation

De 1 à 3 ans selon les actions

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues¹⁸ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
|---------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|

¹⁸

demande et des règles spécifiques d

instruction de la

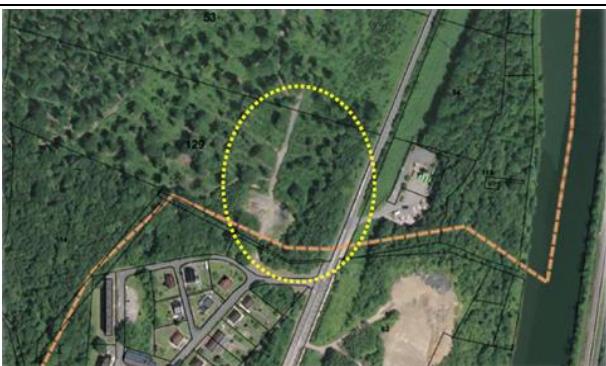
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----|--------------|-----|
| À définir | --- | --- | --- |
| | --- | --- | --- |
| Total | | Total | |

| ORIENTATION 5 | CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE À REVIN | |
|--|---|----------------|
| ACTION n°5 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| En 2014, lors de l'intégration de la commune de Revin, à notre Communauté de Communes, et dans le cadre de la compétence pour la gestion des déchets ménagers, la Communauté a repris la gestion de la déchèterie de Revin. Or, la déchèterie de Revin est dans un état alarmant : absence d'éclairage au niveau des DDM et des D3E, stockage des DDM dans des petits bacs dans une armoire et le reste stocké dans des caisses palettes à l'air libre, stockage des D3E dans un local grillagé à l'air libre, ainsi que passage fréquent des camions de collecte présentant un risque pour les usagers de la déchèterie, le site étant partagé avec le centre de transfert des déchets, géré par ARCAVI. De plus, la disposition des bennes, obligent les prestataires à manipuler plusieurs bennes afin de pouvoir en évacuer une seule. | | |
| Enfin, l'image reflétée par cette déchèterie ne représente en rien la qualité de service rendu sur les autres équipements, et n'incite pas au tri des matériaux qui sont pour la plupart jeté dans la benne tout venant par les usagers. | | |

La Communauté considère comme urgent la construction d'une nouvelle déchèterie moderne, fonctionnelle, adaptée, extensible à de nouvelles filières. Le terrain d'implantation se situe sur la Commune de FUMAY mais l'équipement concerne la Commune de REVIN.

Description de l'action



Si l'emplacement est confirmé pour l'implantation de la nouvelle déchèterie, il conviendra, au préalable à tous travaux, de réaliser des études de sols (études géotechniques, étude de pollution), afin de savoir si le projet est réalisable sur le site identifié et s'il l'est, dans quelles conditions.

En effet, il sera nécessaire d'identifier la nature exacte des travaux à réaliser : dépollution des terres excavées, élimination en centre de traitement agréé, identification de la nature des remblais, stabilisation des sols en fonction de

la portance...

À cela s'ajouteront ensuite les études environnementales nécessaires au dépôt d'un dossier d'autorisation pour l'installation d'une ICPE (Installation classée pour la protection de l'Environnement).



Une étude d'impact du projet dans l'environnement immédiat :

Le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance de l'installation projetée et avec ses incidences prévisibles sur l'environnement.

Elle présente successivement :

- 1° Une analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- 2° Une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement ;
- 3° Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les solutions envisagées, le projet présenté a été retenu ;
- 4° Les mesures envisagées par le demandeur pour supprimer, limiter et, si possible, compenser les inconvénients de l'installation ;
- 5° Les conditions de remise en état du site après exploitation ;

L'étude d'impact comprendra les éléments suivants :

- 1 Évaluation du risque sanitaire : elle a pour objectifs d'étudier les effets potentiels sur la santé d'une activité et de proposer des mesures compensatoires adaptées. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision. Pour améliorer la lisibilité de l'évaluation du risque sanitaire, une synthèse reprenant les différentes voies d'exposition est nécessaire. Il est important de préciser que les choix effectués dans le cadre de l'évaluation devront être clairement présentés et justifiés. Les principes de l'évaluation des risques sanitaires sont les suivants :

- Le principe de prudence scientifique (adopter, en cas d'absence de données reconnues, des hypothèses raisonnablement majorantes définies pour chaque cas à prendre en compte).
- Le principe de proportionnalité (cohérence entre le degré d'approfondissement de l'étude et l'importance des incidences prévisibles de la pollution). Ce principe peut conduire à définir une démarche par approches successives dans l'évaluation des risques pour la santé. Elle n'est pas déterminée a priori en fonction du type d'activité.
- Le principe de spécificité (assure la pertinence de l'étude par rapport à l'usage et aux caractéristiques du site et de son environnement. Elle doit prendre en compte le mieux possible les caractéristiques propres du site, de la source de pollution et des populations potentiellement exposées).
- Le principe de transparence (les hypothèses, outils utilisés, font l'objet de choix cohérents et expliqués par l'évaluateur, afin que la logique du raisonnement puisse être suivie et discutée par les différentes parties intéressées).

- 2 Le volet faune / flore milieux naturels
- 3 Le volet air
- 4 Le volet eau
- 5 Le volet bruit
- 6 Le volet déchets

Une étude de dangers qui, d'une part, expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident, d'autre part, justifie les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets.

Une notice relative à la conformité de l'installation projetée avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel.

Maîtrise d'œuvre : la conception du projet comprenant le dépôt du permis de construire puis ensuite le suivi d'exécution des travaux seront confiés à un maître d'œuvre.

CSPS : la mission sera confiée à un coordonnateur sécurité protection santé pour le suivi et le contrôle du respect des règles de sécurité pendant la réalisation des travaux mais également pour la sécurité lors d'interventions ultérieures sur les équipements.

Contrôle technique : pour une mission L

« L » concerne la solidité des voiries et réseaux divers privatifs, fondations, ossatures, ouvrages assurant le clos et le couvert ainsi que pour les bâtiments des éléments d'équipement indissociables, ceux qui ne peuvent être retirés sans mettre en cause l'intégrité des ouvrages.

Travaux :

Il s'agira de construire une déchèterie comprenant 10 bennes pour le dépôt des déchets suivants : encombrants, bois, ferrailles, ameublement, déchets verts, cartons et gravats.

La déchèterie sera équipée d'un local pour le gardien d'environ 30 m² (bureau, espace cuisine, et douche/sanitaires) et d'un hangar pour le stockage des déchets dangereux, sur rétention, des déchets d'équipements électriques et électroniques, d'un espace dédié aux recycleries et d'un local technique pour le rangement du matériel (pelle, balai, brouette, transpalette, tuyau d'eau...) d'une surface totale de 100 m² environ. Ce local, fermé, permettra le stockage des déchets en toute sécurité et limitera le vol notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Un espace sera également dédié pour la mise à disposition de compost, pour les usagers.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Les travaux consisteront donc principalement à des travaux de terrassement, VRD : Déblai et remblai de terre, création de voiries lourdes, mise en place de murs de soutènement pour la création des quais, mise en place des réseaux, métallerie (garde-corps, barrières), construction de bâtiments, espaces verts…

Objectif - résultat attendu

Études :

- Vérifier la faisabilité des travaux

Travaux :

- Mettre à la disposition des usagers un équipement sûr et sécurisé permettant un tri efficace des différents déchets et également d'avoir des bonnes conditions de travail pour l'agent en poste sur la déchèterie

Indicateurs

- Réalisation du projet

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

Partenaires

- État
- DREAL (Dossier ICPE)
- Département des Ardennes
- Région Grand- Est
- VALODEA
- Eco organisme

Début de l'opération

A définir

Délai de réalisation

18 mois

Coût de l'action

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues¹⁹ | Montant HT | % |
|--|-----------------------|--|-----------------------|---------------|
| Étude de pollution | 5 000 | ADEME | --- | --- |
| Étude géotechnique | 5 000 | DETR (espérée) | 200 000,00 € | 20,00 |
| Études environnementales dossier ICPE | 20 000 | Autofinancement | 800 000,00 € | 80,00 |
| Acquisition du terrain (\approx 4500 m ²) | 25 000 | | | |
| Viabilisation (téléphone, eau, électricité) | 2 500 | | | |
| Maîtrise d'œuvre (\approx 5% coût des travaux) | 45 000 | | | |
| CSPS | 3 000 | | | |
| Contrôle technique | 4 000 | | | |
| Travaux de construction | 890 500 | | | |
| Total | 1 000 000,00 € | Total | 1 000 000,00 € | 100,00 |

19

instruction de la demande et des règles spécifiques d

| ORIENTATION 5 | DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE BOIS | |
|--|---|----------------|
| ACTION n°6 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| <p>Le territoire dispose de potentialités en ressource en bois non négligeable et la filière sylvicole s'affirme comme un moteur économique à exploiter. La forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploitée, Ardennes Rives de Meuse maintient son souhait de soutenir toutes les composantes de la filière bois que ce soit l'export, le conditionnement mais aussi la transformation et l'exploitation. Ces activités sont, à l'heure actuelle, trop éparses et non fédérées ce qui limite l'exploitation de cette richesse sur le territoire.</p> <p>Il s'agit donc de soutenir les métiers déjà existant, producteur, vendeur de bois de chauffage ou dérivé, de bois transformé, jusqu'à l'écoconstruction.</p> <p>Il est toutefois important de rappeler que la forêt se heurte à un défi, celui de la crise du scolyte qui a une incidence directe sur la diversité des essences de la forêt ainsi que sur sa pérennité à cause de la difficulté de reboisement que le scolyte engendre.</p> <p>Toutefois, ce soutien à la filière bois permettrait dans une certaine mesure de répondre au défi de l'importation européenne de bois asiatique en produisant le bois sur le territoire. Cette filière a également pour but de valoriser les déchets qu'elle produit sous forme notamment de combustible dans le cadre d'une valorisation énergétique.</p> | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Création ou maintien d'un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier. - Soutien aux investissements des entreprises de la filière bois - Structuration des Communes dans leur dialogue avec l'ONF | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la production sylvicole sur le territoire / Faire de la filière bois une filière motrice de l'économie du territoire | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles entreprises de la filière implantée - Production annuelle liée à cette filière | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - CCARM | | |
| <i>Partenaires</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communes forestières - CNPE - ONF - Entreprises locales (à préciser) | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | |
| --- | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| --- | | | | |
|--------------------------------|-------------------|---|-------------------|----------|
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | FSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 5 | | FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE | | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|----------------|--|--|
| ACTION n°7 | | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | | | | |
| <p>La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit un ensemble de mesures pour mieux valoriser les déchets du bâtiment, notamment via l'instauration d'une filière pollueur-payeur (dite de responsabilité élargie des producteurs) sur les produits et matériaux de construction. Elle organise également une extension du réemploi dans la commande publique pour les projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments.</p> <p>L'économie circulaire porte notamment sur les secteurs du réemploi, de la réparation, du recyclage des ressources (une tonne de déchets recyclés, c'est 10 fois plus d'emplois créés qu'une tonne enfouie).</p> | | | | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Développement des filières et activités de démantèlement, tri, reconditionnement des installations des filières énergétiques - Valorisation des déchets du BTP - Mise en place d'une nouvelle filière de formation en techniques démantèlement (installations nucléaires) - Récupération de l'activité des suivies - Valorisation organique via le compostage | | | | | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de matériaux réutilisés - Générer des activités locales | | | | | | |
| <i>Indicateurs</i> | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | | | | | |
| A définir | | | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | % | | |
| À définir | | FSIL | --- | --- | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| | DETR | --- | --- |
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 5 | RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS ET DES SITES MULTI ACCUEILS | | | | |
|--|--|---|-------------------|--|--|
| ACTION n°8 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| La Communauté de Commune possède un parc immobilier destiné à l'accueil du public (piscines, crèches) et du personnel important. | | | | | |
| Afin de juguler la consommation énergétique tant pour des raisons environnementales qu'économiques, des travaux de rénovation énergétiques peuvent être menés pour la pérennité des sites. | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| La Communauté de Communes envisage de recenser tous ses besoins en matière de rénovation énergétique ou de travaux concourant à cet objectif en vue de réduire sa consommation énergétique, améliorer le cadre de vie et celui des enfants et tous autres usagers. | | | | | |
| Des actions sont déjà prévues ou le seront sur les Sites Multi-Accueils : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'ombre du SMA de FUMAY ; - Rénovation verrière du SMA de REVIN. | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation énergétique - Limiter le gaspillage énergétique - Améliorer le confort des usagers et des agents | | | | | |
| Indicateurs : | | | | | |
| - | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Grand Est - ADEME | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT | | |
| | | | % | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|-----------------|-----|-----|
| À définir | FSIL | --- | --- |
| | DETR | --- | --- |
| | Autofinancement | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 5 | DEVELOPPER LES ENERGIES NOUVELLES | |
|---|-----------------------------------|----------------|
| ACTION n°9 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| Le développement de nouvelles énergies dites « renouvelables » permet de bénéficier sur le territoire d'un mix énergétique vertueux. | | |
| Avec la création de la SEM ENR, d'une société d'économie mixte (SEM) de production d'énergies renouvelables (SEM ENR), un moyen de mise en œuvre a été trouvé. Cette forme de partenariat-actionnariat public-privé permet à une collectivité, tout en étant actionnaire majoritaire, d'externaliser une part du risque, grâce à l'apport financier du privé, et de bénéficier des compétences de son ou ses partenaires. | | |
| Description de l'action | | |
| Sur le territoire de la Communauté, aux deux projets recensés et en voie de réalisation, s'ajoute celui en cours de réflexion sur l'hydrogène : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Crédit de barrage des Dames de Meuse à REVIN ; - Crédit d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne friche Cellatex ; - Crédit d'une station de production d'hydrogène | | |
| Dans le cadre de la création d'une station de production d'hydrogène, la Communauté de Communes étudie la faisabilité de la consommation de cette énergie pour les secteurs suivants : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Transport ferroviaire avec dans un premier temps la ligne Charleville-Mézières/Givet puis une extension vers la Belgique avec la réouverture de la ligne Givet-Dinant correspondant ainsi à la prévisible absence d'électrification de la voie ; - Transport en commun et scolaire ; - Industrie (filière métallurgique notamment) et logistique ; - Besoins énergétiques des populations transfrontalières. | | |
| Au-delà, la Communauté mènera une politique active de veille afin de développer des sites de production d'énergies et / ou de retraitement de déchets non dangereux. | | |
| Objectif - résultat attendu | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence de moyens de production énergétique complémentaires aux moyens actuels (CNPE, barrages etc.) et durables - Crédit d'emplois sur le territoire - Amélioration du bilan carbone | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets initiés - Nombre de projets réalisés | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ou porteur de projet privé | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | |
| - SEN ENR - Entreprises | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | |
| --- | | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | | |
| --- | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues⁹ | Montant HT |
| À définir | | FSIL | --- |
| | | DETR | --- |
| | | Autofinancement | --- |
| Total | | Total | |

| ORIENTATION 5 | | PERENNISATION DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ENERGIE DE CHOOZ | |
|---|--|--|----------------|
| ACTION n°10 | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | |
| Le développement de nouvelles énergies dites « renouvelables » permet de bénéficier sur le territoire d'un mix énergétique vertueux. | | | |
| En parallèle de la production d'énergies par de nouvelles techniques, la Communauté de Communes bénéficie d'un Centre nucléaire de production d'énergie à Chooz faisant partie des dernières générations avant le passage aux EPR. | | | |
| Dans la continuité du Pacte Ardennes qui a initié une fiche action visant à créer un groupe de travail autour du CNPE pour le développement du territoire, la Communauté souhaite réaffirmer son souhait du maintien de l'activité du Centre, du développement d'activités liées à la sous-traitance ou pouvant bénéficier de l'énergie produite par le site et d'une réflexion sur l'avenir du site après démentiellement et sur son remplacement. | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | |
| La Communauté de Communes œuvrera à offrir les meilleures conditions d'installation des familles et des entreprises avec la mobilisation de ses services et de ses bâtiments d'accueil d'activités. | | | |
| Une mobilisation du foncier pourra être envisagée avec en perspective les grands projets nationaux qui permettent une telle politique dans le cadre du Zéro Artificialisation Net. | | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence des moyens de production énergétique - Maintien et création d'emplois sur le territoire | | | |
| <i>Indicateurs</i> | | | |
| | | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ou porteur de projet privé | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - EDF - Entreprises - Val'Emploi | | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| --- | | | | |
|-----------------------------|------------|-----------------------------------|------------|-----|
| <i>Délai de réalisation</i> | | | | |
| --- | | | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ⁹ | Montant HT | % |
| À définir | | FSIL | --- | --- |
| | | DETR | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

ORIENTATION STRATEGIQUE 6 COHESION SOCIALE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

| ORIENTATION 6 | | POINT D'ACCÈS WEB CITOYEN ET PLATEFORME COLLABORATIVE | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| ACTION n°1 | | | | | |
| INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | | | | |
| <p>La Communauté de Communes souhaite accentuer les modes de communications dématérialisés, notamment pour l'enregistrement des demandes en matière d'autorisation du droit des sols dans les Communes, télétransmises au service instructeur de la Communauté ;</p> <p>Elle souhaite également accompagner les populations les plus fragiles et/ou des Communes éloignées des équipements techniques numériques permettant, notamment, l'accès aux plateformes des Services Publics.</p> | | | | | |
| <i>Description de l'action</i> | | | | | |
| <p>La Communauté de Communes envisage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de la fibre dans les bâtiments administratifs principaux et centraux de la Communauté, - Le développement et création d'une plateforme permettant des saisines, collaborations, échanges (citoyen / élu/administration) SVE et GNAU - La création d'un réseau WIFI territorial, référence de points d'accès fixes ou itinérants (Cf. MSAP itinérante) - Résorption des zones blanches et grises (couverture 4G voire 5G et fibre) | | | | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès à chacun à des services dématérialisés - Permettre l'accès à chacun à internet - Permettre la saisine des pouvoirs publics par le citoyen - Faciliter et accélérer les échanges entre les Communes et la Communauté de Communes | | | | | |
| <i>Indicateurs :</i> | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites/inscription sur la plateforme/ Déploiement fibres / Réalisation des travaux | | | | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | |
| <i>Partenaires</i> | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Département des Ardennes (SDAASP) - Communes - Hébergeurs - Porteurs privés | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| Début de l'opération | | | | |
|-----------------------------|------------|------------------------------------|------------|-----|
| 2017-2018 | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| 2 ans | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ²⁰ | Montant HT | % |
| | | | --- | --- |
| | | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

20

de la demande et des règles spécifiques d

instruction

| ORIENTATION 6 | ESSAIMAGE D'ACTIONS DE PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES À PARTIR D'UN CHANTIER AUTOUR DU PATRIMOINE DE CHARLEMONT | |
|--|--|----------------|
| ACTION n°2 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| La Citadelle de Charlemont est un site emblématique du territoire qui fait l'objet d'un projet global de restauration et de mise en valeur. | | |
| Ce site est idéal pour promouvoir la protection du patrimoine, tout particulièrement local, et permettre la sensibilisation et la formation de jeunes aux métiers du patrimoine, mais également du BTP. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| Après une première tentative dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020, la Communauté de Communes envisage la mise en place d'un chantier école. Elle souhaiterait qu'il soit obtenu également un label reconnu pour la formation professionnelle à des métiers qui manquent sur le territoire : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - maçonneries avec le label « chantier historique », - travaux de corde (maçonnerie). | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux métiers du patrimoine - Aider au retour à l'emploi - Sensibiliser à la conservation du patrimoine local - Réhabiliter le patrimoine local - Soutien et promotion des sites d'exception permettant d'accueillir des formations spécifiques (travail sur cordes à Charlemont) - Mise en place d'un chantier école | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet - Nombre de personnes accueillies | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | |
| <i>Partenaires</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - DRAC - ABF - Le Lien - L'association « les sentinelles » de Charlemont - Commune de Givet - LEDA | | |
| <i>Début de l'opération</i> | | |
| --- | | |
| <i>Délai de réalisation</i> | | |
| --- | | |
| <i>Coût de l'action</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues³³ | Montant HT | % |
|---------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
| À définir | | --- | --- | --- |
| | | --- | --- | --- |
| <i>Total</i> | | <i>Total</i> | | |

| ORIENTATION 6 | VALORISER LES ÉQUIPEMENTS DE TERRALTITUDE AUPRÈS DES FÉDÉRATION SPORTIVES DANS LE CADRE DE SON OUVERTURE À DE NOUVELLES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DANS LA CONTINUITE DE LA LABELISATION « TERRE DES JEUX 2024 » | |
|--|---|----------------|
| ACTION n°3 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| <i>Diagnostic - Constat</i> | | |
| Ardenne rives de Meuse dispose d'une large offre d'équipements sportifs sur son territoire. Le Parc de loisirs sportifs « TerrAltitude » a ouvert le 30 juin 2007. Le Parc a totalisé 13 721 visiteurs sur la saison estivale 2016. | | |
| Par son importance, le Parc représente un site où il est envisageable pour les clubs locaux ou non de s'entraîner et développer de nouvelles activités notamment dans le cadre de la création d'un stade d'eaux vives (Cf. fiche action n°3.1). | | |
| Également, Les fédérations sportives recherchent régulièrement des lieux de "mise au vert" des athlètes et ainsi leur permettre des préparations aux compétitions. | | |
| Enfin, avec la labéllisation « Terre des Jeux 2024 » des villes de Givet et de Fumay, une opportunité existe de pouvoir attirer des équipes sportives françaises et étrangères, générant également une promotion pour les clubs locaux. | | |
| <i>Description de l'action</i> | | |
| La Communauté de Communes envisage de proposer une offre adaptée aux fédérations sportives préalablement ciblées. | | |
| Pour cela, l'ordonnancement des étapes du projet pourrait être : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les pratiques de sport nature - Évaluer les synergies possibles entre les pratiques et la capacité du site - Créer un espace d'élaboration du projet - Dans l'optique d'un accroissement de la capacité d'accueil de cet espace, projet de Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) sur les vestiges des carrières d'ardoises (cottages) - Proposer une offre adaptée aux fédérations sportives ciblées et participer au rayonnement du site (tirs à l'arc...) | | |
| <i>Objectif - résultat attendu</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le rayonnement du site et ouvrir le site à de nouveaux publics - Développer l'offre et l'attractivité du site - Développer de nouvelles activités sportives | | |
| <i>Indicateurs</i> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sportifs accueillis - Nombre de projets réalisés | | |
| <i>Maîtres d'ouvrage</i> | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | |
| <i>Partenaires</i> | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| - DDJS | | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|----------|
| - CROS | | | | |
| - Fédérations et clubs sportifs du territoire | | | | |
| - Communes | | | | |
| - Acteurs locaux | | | | |
| Début de l'opération | | | | |
| --- | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| --- | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues³⁴ | Montant HT | % |
| À définir | | --- | --- | --- |
| | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 6 | VALORISER LES PISCINES COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DES FÉDÉRATION SPORTIVES | | | | |
|--|---|------------------------------------|------------|--|--|
| ACTION n° 4 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| Ardenne rives de Meuse dispose de 4 piscines. En 2016, Rivéa, à Givet, et les 3 piscines communautaires de Vireux-Wallerand, Fumay et Revin ont accueilli près de 29 000 enfants en apprentissage. Les visiteurs payants représentent 179 190 entrées à Rivéa, pour 25 232 dans les trois autres piscines. 10 034 membres d'association et clubs (plongées, natation, ...) fréquentent Rivéa. Les piscines constituent ainsi un pôle de loisirs et sportif non négligeable pour le territoire. | | | | | |
| Le maillage représenté par ces structures, disposées en nombre sur le territoire, est actuellement un lieu d'éducation sportive qui pourrait mis à profit de l'insertion professionnelle (métiers du sport, de l'eau). | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| La Communauté de Communes souhaite : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la promotion de l'enseignement à la natation du primaire au collège - Associer les associations sportives (CNG) à la formation aux professions sportives et secours dans l'eau (MILO, Pôle Emploi) : MNS, BNSSA, éducateurs sportifs voir spécialité aquagym, plongée, etc. | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique du sport - Permettre un fonctionnement continu et pérenne des piscines - Créer de l'emploi - Former à un emploi - Offrir à des sportifs d'excellente un emploi lié | | | | | |
| Indicateurs | | | | | |
| | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Éducation Nationale - MNS - DDJS - MILO - Pôle Emploi | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| --- | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| --- | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues ³⁵ | Montant HT | | |
| | | | % | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | |
|--------------|--------------|-----|-----|
| À définir | --- | --- | --- |
| | --- | --- | --- |
| Total | Total | | |

| ORIENTATION 6 | LUTTE CONTRE LES SITUATIONS D'ÉLOIGNEMENT À L'ACCÈS AUX BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ | | | | |
|---|--|--|-------------------|--|--|
| ACTION n°5 | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | |
| Sur le territoire communautaire, l'accès à l'alimentation peut se révéler problématique pour un certain nombre de personnes éloignées et/ou en situation de précarité. | | | | | |
| Afin de permettre un accompagnement alimentaire non stigmatisant aux habitants du territoire qui conjugue besoin d'aide pour se nourrir à faible coût et envie de participer à des actions de lien social, un projet d'épicerie sociale itinérante pourrait être impulsé sur le territoire. Ce projet aurait ainsi pour objectif de combler les insuffisances territoriales de l'offre en termes d'achat à faible coût, de passer de l'aide alimentaire à l'accompagnement alimentaire et d'intégrer l'accompagnement alimentaire dans l'accompagnement social global. Cette orientation avait été matérialisée dans le Contrat de Ruralité par le projet d'épicerie solidaire. | | | | | |
| Ce projet est aujourd'hui par un porteur de projet associatif, l'association LEDA. | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des situations dans les communes - Recensement des initiatives privées et/ou publiques existantes - Evaluation de l'intérêt d'une épicerie itinérante | | | | | |
| Le CCARM doit évaluer le complément éventuel au dispositif proposé par LEDA. | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et connaître les situations d'éloignement aux besoins de premières nécessités - Permettre un meilleur accès à l'alimentation pour les personnes éloignées et/ou fragiles | | | | | |
| Indicateurs | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des actions réalisées | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | |
| Partenaires | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Associations (Croix Rouge, Secours Populaire, ...) - CCAS | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| --- | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| --- | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues³⁶ | Montant HT | | |
| | | | % | | |

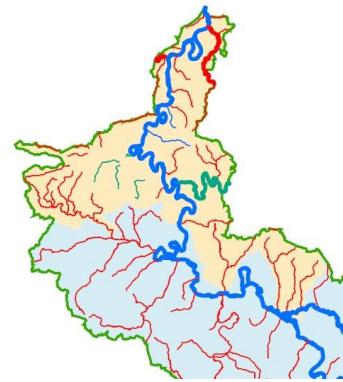
Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|-----|-----|--|--|--|--|--|--|--|
| | | --- | --- | --- | | | | | | | |
| | | --- | --- | --- | | | | | | | |
| | | Autofinancement | --- | --- | | | | | | | |
| Total | | Total | | | | | | | | | |
| ORIENTATION 6 | SUIVI DE LA MONTEE EN GAMME DES MAISONS FRANCE SERVICES | | | | | | | | | | |
| <i>ACTION n°6</i> | | | | | | | | | | | |
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | | | | | | | | | |
| Diagnostic - Constat | | | | | | | | | | | |
| La Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse a relevé que toutes les MSAP sont devenues des Maisons France Services (MFS). | | | | | | | | | | | |
| Or les MSF ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics. En leur sein, les usagers, particuliers ou professionnels, sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux etc. | | | | | | | | | | | |
| Dans le cadre de sa compétence optionnelle « « Création et gestion de Maisons de services au public » et suivant les actions qui seront posées par la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, la Communauté de Communes envisage de suivre le réseau des MFS sur son territoire. L'Assemblée départementale n'adoptera le Schéma qu'à la fin de l'année 2017. | | | | | | | | | | | |
| Description de l'action | | | | | | | | | | | |
| La Communauté de Communes suivra le déploiement des conseillers numériques, dispositifs auxquels les MFS de Givet, Fumay et Revin ont souhaité adhérer. | | | | | | | | | | | |
| Cette montée en compétence sera évaluée en vue de promettre un accompagnement des usagers à l'heure du tout numérique. | | | | | | | | | | | |
| Pour cela, elle optimisera l'existant par le regroupement au sein d'une seule structure, dotée de l'ensemble des outils et de services disparus ou recensés comme manquant. | | | | | | | | | | | |
| La question de la participation financière sera à évaluer. | | | | | | | | | | | |
| Objectif - résultat attendu | | | | | | | | | | | |
| - Ouvrir un accès aux services publics, de proximité, aux personnes les plus éloignées et les plus fragiles | | | | | | | | | | | |
| Indicateurs | | | | | | | | | | | |
| - Bilans des MFS - Enquête auprès de la population | | | | | | | | | | | |
| Maîtres d'ouvrage | | | | | | | | | | | |
| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | | | | | | | |
| Partenaires | | | | | | | | | | | |
| - État - Département des Ardennes - Caisse des Dépôts et Consignations - Opérateurs publics | | | | | | | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | | | | | | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| --- | --- | --- | --- | --- |
|-----------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
| Délai de réalisation | | | | |
| --- | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues³⁷ | Montant HT | % |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| --- | --- | Autofinancement | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 6 | PROTECTION DE LA POPULATION | |
|---|-----------------------------|----------------|
| ACTION n°7 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| <p>Le territoire communautaire, riverain de la Meuse et de ses affluents, est soumis aux risques d'inondations, comme celles de 1993 et 1995, entraînant de lourdes conséquences à la fois humaines et économiques. En effet, elle se situe sur le Territoire à Risques d'inondations (TRI) Sedan-Givet qui représente 45 communes, 14 225 habitants et 11 105 emplois menacés par un débordement de la Meuse.</p> <p>La Communauté de Communes est intégrée dans la gouvernance du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Meuse, volet « inondations », issu du plan stratégique 2014-2020, est maître d'ouvrage et membre de l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA).</p> <p>L'intervention de la Communauté entre également dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.</p> | | |
| <p>Description de l'action</p> <p>Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la Communauté de Communes envisage des interventions sur les équipements et les cours d'eau notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bassin de la Houille, - Digue du Moulin Boreux, - Ruisseau de Prailes aubrivoise, - Le Viroin à Vireux-Molhain - PAPI Meuse - Conforter la digue du port - Conforter les berges de la digue du Moulin Boreux - Financer les études et les travaux de restauration des berges (biodiversité, risque inondation) <p>Objectif - résultat attendu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations <p>Indicateurs</p> <p>Maîtres d'ouvrage</p> <p>Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse</p> <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau - DDT - EPAMA - Communes de Givet et Fromelennes - ONEMA | | |



Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| - Etat | | | | |
|-----------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
| - Région Grand-Est | | | | |
| - Communauté de Communes | | | | |
| Début de l'opération | | | | |
| --- | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| --- | | | | |
| Indicateurs : | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| --- | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues³⁸ | Montant HT | % |
| À définir | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

| ORIENTATION 6 | SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DU TRAITEMENT DES EAUX USEES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ | |
|--|--|----------------|
| ACTION n°8 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| Dès la parution de la loi NOTRe, Ardenne rives de Meuse s'est saisi de la question du transfert de la compétence Eau et assainissement. | | |
| Cette compétence a donné lieu à une décision unanime pour lancer une étude en trois temps pour anticiper la prise de compétence au 1 ^{er} janvier 2020. | | |
| La 1 ^{ère} phase, dite de recueil, dressait l'inventaire des services communaux d'eau et d'assainissement, ainsi que des modes de gestion (régie, DSP, etc.). | | |
| A la restitution de la 1 ^{ère} phase, les Communes réunies en conférence des Maires ont accepté l'idée que la 2 ^e phase, dite technique, permette d'optimiser le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement dans une approche de mutualisation des moyens. | | |
| Si la question du raccordement de certaines Communes au SIEP des Communes voisines est en pleine émergence, la question de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des Communes membres est au cœur des enjeux de demain. | | |
| Un premier bassin de population concerné et identifié comme prioritaire est celui des Communes de Givet et Fromelennes, priorité notamment donnée par l'ARS. L'enjeu est d'alimenter ces Communes depuis une Communes voisines du territoire d'Ardenne rives de Meuse. | | |
| Description de l'action | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Etude, Recherche, Conventionnement, Dimensionnement technique : VRD et Traitement - Eau et Assainissement : travaux et équipements d'un centre de contrôle de l'ensemble des points de la filière (installation de capteurs, logiciel de traitement/analyse, équipements portatifs...) - Accompagnement financier aux études, recherches, équipements et travaux : filière de tri de l'eau industrielle ou de l'activité impropre à une réutilisation pour l'homme | | |
| Objectif - résultat attendu | | |
| - Permettre à la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse de connaître sur son territoire, les ressources disponibles pour alimenter en eau potable les Communes de Givet et Fromelennes, d'avoir un avis sur la pérennité de la prise d'eau de La Houille , et de connaître la faisabilité technique ainsi que l'estimation financière des différentes possibilités envisagées. | | |
| Indicateurs | | |
| A définir | | |
| Maitres d'ouvrage | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse | | | | | |
|--|------------|-------------|------------------------------------|-------------|---|
| Partenaires | | | | | |
| - Agence de l'Eau Rhin Meuse | | | | | |
| - Région Grand Est | | | | | |
| - Les Communes | | | | | |
| - Les syndicats | | | | | |
| - BRGM | | | | | |
| - Les concessionnaires | | | | | |
| - L'ARS | | | | | |
| - Les régies de l'eau et de l'assainissement intercommunales | | | | | |
| Début de l'opération | | | | | |
| 2021-2022 | | | | | |
| Délai de réalisation | | | | | |
| 12 mois | | | | | |
| Coût de l'action | | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Montant TTC | Ressources attendues ²¹ | Montant TTC | % |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Total | | | Total | | |

²¹

Sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

| ORIENTATION 6 | UNE ACTION ADMINISTRATIVE ACCESSIBLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT | |
|---|---|----------------|
| ACTION n°9 | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
| Diagnostic - Constat | | |
| La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse intègre des usages internes dans le cadre de la transition écologique en vue de s'affirmer dans une démarche d'action administrative respectueuse de l'environnement. | | |
| Cette démarche se concrétise à la fois à travers des usages internes spécifiques mais également à travers des nouvelles politiques qui encouragent ces pratiques plus responsables. | | |
| Description de l'action | | |
| Usages internes : <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les photocopies abusives - Usage de gobelets réutilisables plutôt que les gobelets jetables en plastique pour le personnel - Limiter l'éclairage des sites de la communauté la nuit | | |
| En termes de politiques : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des « aspects environnementaux des travaux, services ou fournitures achetées » par les marchés publics (cf. loi Climat et Résilience) - Développement de parkings-relais dans les objectifs des plans de mobilité - Achat public : véhicules du parc de la communauté avec obligation, au renouvellement, d'intégrer 20% de véhicules propres - Tentative d'intégration des véhicules électriques dans le parc de la communauté, mais soulève le problème du coût. - Accompagnement financier aux études, recherches, équipements et travaux (patrimoine naturel, air, biodiversité) | | |
| Accès numérique : <ul style="list-style-type: none"> - Développement du GNAU (Guichet Numérique pour le dépôt des Autorisations d'Urbanisme) - Mise en place de la SVE (Saisine par Voie Electronique) | | |
| Objectif - résultat attendu | | |
| Usages internes plus responsables de l'environnement pour limiter l'impact de la Communauté/ Réduire l'utilisation du papier dans l'administration en facilitant les pratiques dématérialisées/ Favoriser l'usage de mobilités propres à l'échelle de la Communauté | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des projets - Etat de dépenses énergétiques et de papier | | |
| Maîtres d'ouvrage | | |
| Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse | | |
| Partenaires | | |

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

| --- | | | | |
|-----------------------------|-------------------|--|-------------------|----------|
| Début de l'opération | | | | |
| --- | | | | |
| Délai de réalisation | | | | |
| --- | | | | |
| Coût de l'action | | | | |
| --- | | | | |
| Postes de dépenses | Montant HT | Ressources attendues²² | Montant HT | % |
| À définir | | --- | --- | --- |
| | | --- | --- | --- |
| Total | | Total | | |

²²

sous réserve de l'instruction de la demande et des règles spécifiques d'éligibilité

Sous réserve de l'instruction de la